photo PC

Lougheed n'est pas candidat

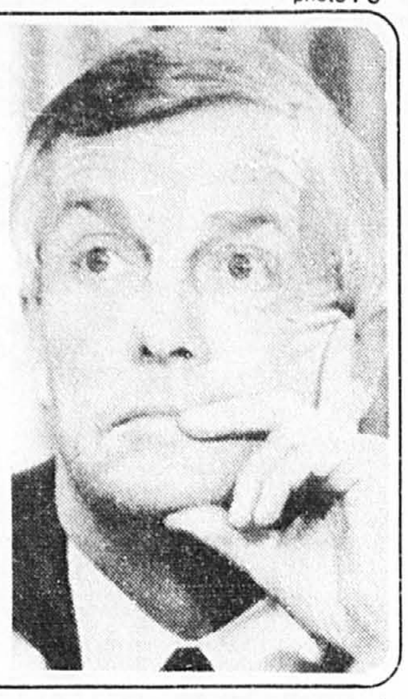

Le premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, a fait savoir hier qu'il ne se porterait pas candidat à la direction du Parti conservateur. Si cette nouvelle a réjoui les fidèles de Joe Clark, elle a mis à jour la division qui existe au sein du caucus des députés conservateurs qui doivent se choisir aujourd'hui un chef intérimaire.

page A 8

SPORTS

Canadien 7
Canucks 3

pages 2 et 3

LE NID DE CORBEAU

Ottawa dépensera $3,7 milliards

La nouvelle politique d'Ottawa en matière de tarification ferroviaire pour le transport des grains de l'Ouest entraînera des dépenses fédérales de $3,7 milliards, si elle est adoptée par la Chambre des communes. Cette politique a par ailleurs été dénoncée avec virulence hier par la Coalition pour la survie de l'agro-alimentaire du Québec. Selon le ministre de l'Agriculture, Jean Garon, c'est la pire menace que l'agriculture québécoise ait jamais connue. Pour sa part, le critique libéral en matière d'agriculture, Hermann Mathieu, a déclaré qu'« on croirait nager en pleine fiction tellement la situation est grave ».

page A 4

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMERIQUE

LA MÉTÉO: FAIBLE NEIGE, MIN: -15°, MAX: -2°.
DEMAIN: PLUVIEUX. DÉTAILS PAGE A 2

Magasiner à Laval, c'est magasiner au CENTRE LAVAL
Autoroute des Laurentides, sortie 19 au boul. Saint-Martin

MONTRÉAL, MERCREDI 2 FÉVRIER 1983, 99e ANNÉE, nº 27, 86 PAGES, 7 CAHIERS •

35 cents
HORS DE LA ZONE MÉTROPOLITAINE 45¢

Des agents de la Sûreté du Québec sont intervenus pour permettre à des fonctionnaires d'entrer dans un édifice gouvernemental alors que des professionnels en grève bloquaient l'entrée, hier, à Québec. laserphoto CP

Québec attend le résultat du vote à la FAS

Pendant que des débats ardus animaient les délibérations du Conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales (CSN), débats qui doivent se poursuivre aujourd'hui jusqu'à ce qu'un vote soit pris, le Conseil des ministres attendait avec anxiété une réponse à son offre de lundi.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

Hier, la situation était quelque peu confuse: les organes d'information apprenaient que la division régnait au sein de la FTQ, dont le local 298 a recommandé l'acceptation de l'offre gouvernementale, alors que le Syndicat canadien de la Fonction publique (SCFP) refusait pour sa part de faire la moindre recommandation à ses 7,550 membres oeuvrant dans le secteur de la santé.

Par ailleurs, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux mettait la dernière main à une entente avec le ministère de la Fonction publique, tandis que du côté des professionnels du gouvernement, des rencontres techniques avaient lieu avec des représentants gouvernementaux, et qu'à l'extérieur, sur les lignes de piquetage, les policiers procédaient à trois nouvelles arrestations.

Du côté de l'Éducation, des rencontres ont eu lieu dans la journée entre des représentants syndicaux et des porte-parole du gouvernement à trois différentes tables: enseignants, professionnels non enseignants et employés de soutien. Dans ce secteur, on s'attendait à ce que le gouvernement exige dès aujourd'hui que les grévistes retournent au travail avant d'entreprendre véritablement des négociations.

Net recul

Bien que les présidents des

voir REPONSE en A 2

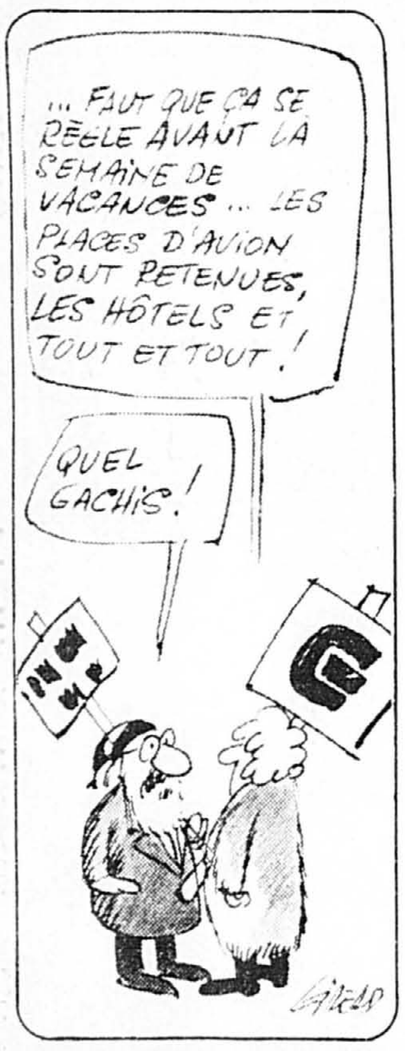

AUJOURD'HUI

• TRUDEAU

Le premier ministre Trudeau ne donnera pas sa démission avant la fin de l'année puisqu'il compte assister, en novembre, à la réunion des pays du Commonwealth, en Inde.

page A 8

• TROIS-RIVIÈRES

Plus de la moitié des policiers ne savent pas se servir de leurs armes et constituent ainsi une menace à la sécurité du public.

page A 5

• CHÔMAGE

Le chômage représente une perte financière réelle de $9 milliards au Québec, en 1982, et plus de 21 millions de semaines de travail perdues.

page B 1

• DENTISTES

Une heure chez le dentiste coûte en moyenne $100. De quoi grincer des dents. Mais où va cet argent?

page D 1

• ÉDITORIAL

Michel Roy, constatant que le mouvement de grève décroît rapidement, se demande à qui et à quoi le Québec doit d'échapper au chaos social.

page A 6

photo UPI

Moscou rejette le sommet proposé par Reagan

Alors que les propositions du président Ronald Reagan — contenues dans la « lettre ouverte aux peuples d'Europe » lue, lundi soir, à Berlin-Ouest par le vice-président George Bush — étaient accueillies favorablement à l'Ouest, le secrétaire général du Parti communiste soviétique, M. Youri Andropov, avec une rapidité inaccoutumée, a rejeté l'offre du président Reagan, « consacrant le désarmement unilatéral de l'URSS », tout en laissant la porte ouverte à un sommet éventuel. En attendant, M. Bush a quitté Berlin-Ouest — où il a visité le « Mur » en compagnie du chancelier Kohl et du bourgmestre de la ville — pour les Pays-Bas où il est arrivé hier soir.

page D 12

Essence: baisse d'au moins 1.6¢ le litre

L'effritement des prix pétroliers sur le marché mondial a de bonnes chances de se concrétiser dès la semaine prochaine par une baisse de prix de $4 US le baril décrétée par les pays du Golfe. La dégringolade a cependant déjà commencé hier aux Etats-Unis et en URSS, tandis qu'au Québec, les consommateurs jouiront d'un léger répit dès vendredi, lorsque le prix de l'essence baissera de 1.6 cent le litre au moins.

FRANCINE OSBORNE

Six importantes pétrolières américaines, Texaco, Shell, Phillips Petroleum, Marathon Oil, Conoco et Cities Service, ont annoncé hier une baisse de $1 US le baril de leur pétrole brut. Les analystes s'attendent à ce que cette diminution s'étende à l'ensemble de l'industrie américaine d'ici à quelques jours.

L'URSS, elle, a réduit de $2.15 US le baril à $29.35 le prix de son pétrole dans un contrat à long terme avec l'Italie. L'Union soviétique est le plus important producteur de pétrole au monde, mais les deux tiers de ses exportations vont à des pays communistes, le reste à des pays comme l'Italie, la France et la Finlande.

Au Koweït, l'agence de presse d'Etat a annoncé que les pays arabes du Golfe, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Emirats arabes unis, Oman et Bahrein, réduiraient le prix de leur brut, actuellement à $34 US, de $4 « d'ici à une semaine » si aucun accord sur la production et les prix n'était conclu au sein de

voir ESSENCE en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées..... B 4, D 13 à D 15, E 2 à E 5 et sports 12
Arts et spectacles
—Informations.....C 1 à C 4
—Cinéma.....C 6
Bridge.....G 7
Carrières et professions ...B 6, B 7
Décès, naissances, etc. .....E 6
Économie.....B 1 à B 6
Êtes-vous observateur? .....E 2
FEUILLETON « Les lilas fleurissent à Varsovie » .....D 15
Le monde .....D 12, E 7
Quoi faire aujourd'hui.....C 6
Télévision.....C 1, C 2
—Télé-câble .....C 2
Tribune libre .....A 7, G 1, G 2
Vivre aujourd'hui.....D 1 à D 11
TABLOÏD SPORTS
Bandes dessinées 14
Mots croisés.....14

La guerre du câble, deuxième chapitre

En offrant hier à leur clientèle la possibilité de capter les signaux de la télévision payante, les sociétés Cable TV et Vidéotron, les deux plus gros câblodistributeurs du Québec, passaient outre à l'ordonnance de la Régie des services publics du Québec et relançaient, semble-t-il, la guerre du câble. Il faut dire que la tentation était grande, comme l'explique Louise Cousineau. Les câblodistributeurs s'attendaient en effet à ce que la Régie des services publics donne le feu vert, lundi, à la télé payante au Québec. Mais tel ne fut pas le cas, et comme Québec a perdu la première bataille du câble en 1977, les sociétés de câblodistribution, qui savent bien que la position du gouvernement québécois est également faible dans le dossier de la télé payante, avaient beau jeu de relancer l'affrontement.

page C 2

UN MONDE À DÉCOUVRIR
Cette semaine chez Métro, il y a tout un monde à découvrir!
• Un monde de services
• Un monde de promotions
• Un monde d'économies
...en pages G 4, G 5 et G 6
METRO

EN GRÈVE

Ça joue dur à Valleyfield

■ Les professeurs du cégep de Valleyfield ont de nouveau joué dur, hier matin, pour empêcher le personnel de soutien et le personnel cadre de rentrer au travail. Des enseignants du collège anglophone John Abbott, de Sainte-Anne de Bellevue, sont d'ailleurs venus prêter main forte à leurs confrères de Valleyfield afin de solidifier davantage le cordon des piquets. Pour la première fois depuis le début de la grève, il n'y a pas eu d'intervention policière et les lignes de piquetage n'ont pas été traversées.

RÉPONSE SUITE DE LA PAGE A 1

tenu hier à réaffirmer le maintien du Front commun puisque 100,000 travailleurs des secteurs public et parapublic sont toujours en grève dans le secteur scolaire, ils n'en ont pas moins admis que le règlement dans le secteur des Affaires sociales constituait un net recul par rapport aux anciennes conditions qui prévalaient dans ce secteur.

« Lorsque vous avez le couteau sur la gorge et qu'on vous l'enfonce un peu plus, vous n'avez plus tellement le choix », a expliqué le président Donatien Corriveau de la CSN au cours d'une conférence de presse conjointe en disant que le front commun était allé le plus loin possible dans les circonstances.

Pour sa part, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a semblé se féliciter d'avoir entrepris la grève même illégale, seul moyen de « sauver les meubles ». « Vous, la population, nous avez jugé lors des débrayages illégaux, je vous réponds que ceux qui ont à nous juger, ce sont nos membres », a-t-il dit.

Les trois présidents de centrale ont un peu bafouillé lorsque les journalistes leur ont rappelé leur déclaration antérieure à l'effet qu'ils n'entreprendraient aucune négociation avec le gouvernement tant que les lois 68, 70 et 105 ne seraient retirées. Ils ont répliqué que leur objectif était évidemment le retrait de ces lois mais qu'ils s'étaient toujours déclarés ouverts au dialogue.

Ils en ont profité pour prédire un climat de travail des plus orageux dans les secteurs public et parapublic au cours des trois prochaines années à cause de la difficulté d'appliquer les décrets. « Les décrets ne sont pas vivables. Ils ne rétabliront pas la paix sociale. Au contraire, le contrat social est déchiré et foulé aux pieds », a lancé lapidairement M. Laberge.

Par contre, le président de la CSN, M. Corriveau,s'est dit prêt à collaborer avec le gouvernement pour renforcer le secteur privé et le président de la FTQ a même révélé l'existence d'un comité conjoint FTQ-CSN, créé à la demande du gouvernement, afin de faire rapport avant le 10 mars sur les amendements à apporter au Code du travail.

L'entente aux Affaires sociales

Les négociations du week-end dernier dans le secteur des Affaires sociales ont permis aux syndiqués de ce secteur d'obtenir un moratoire jusqu'à la fin de la convention, le 30 décembre 1985, sur la question des fusions des services. Ainsi, pendant cette période, le syndicat pourra toujours contester la pertinence d'une telle fusion . De plus, l'Employeur devra remettre un préavis de quatre mois au Syndicat .

En ce qui concerne la supplantation (bumping), l'entente reconduit les dispositions de l'ancienne convention mais on y ajoute une modalité permettant la supplantation au niveau du même titre d'emploi si la personne rencontre les exigences normales de la tâche.

Les employés à temps partiel qui gagneront moins de $4,141 entre le 1er janvier et le 1er avril ou moins de $13 l'heure sont assurés de ne subir aucune baisse de traitement. Ces mêmes employés à temps partiel pourront également accumuler de l'ancienneté durant leur jour de congé et leurs vacances.

Le gouvernement s'est engagé à majorer de $3 à $3.50 par jour les subventions versées pour chaque place autorisée dans les garderies à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé de parents.

Enfin, à la toute dernière minute, le gouvernement a promis de nommer un médiateur qui aura comme mandat de trancher dans les cas de mesures disciplinaires prises par les institutions ces derniers jours à l'endroit de travailleurs qui ont partiellement débrayé.

ESSENCE SUITE DE LA PAGE A 1

l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) d'ici là.

L'agence de presse irakienne précise que les ministres du pétrole de l'OPEP tiendront une réunion d'urgence à Vienne la semaine prochaine. En décembre et en janvier, ils ont en vain tenté de s'entendre sur les quotas de production.

Selon l'analyste pétrolier William Randol, de New York, le prix mondial du pétrole baissera d'au moins $4 le baril d'ici à quatre semaines et une diminution encore plus substantielle est possible s'il n'y a pas entente à l'OPEP.

Comme le prix du pétrole canadien est fixé à 75 pour cent du prix mondial, il est donc possible que les prix canadiens baissent aussi, à moins qu'Ottawa ne lève le plafond de 75 pour cent, comme le réclame l'industrie pétrolière.

La taxe-ascenseur descend

Entre-temps, au Québec, les prix de l'essence perdent du terrain dès vendredi, avec la diminution de la taxe-ascenseur provinciale.

Le prix de l'essence ordinaire au plomb baissera de 1.6 cent le litre, celui de l'essence ordinaire sans plomb de 1.8 cent et celui de l'essence super sans plomb de 1.8 cent également. Le diesel baisse de 1.2 cent le litre.

Le 1er janvier dernier, le gouvernement fédéral a diminué sa taxe de compensation parce que le pétrole canadien s'est approché du prix mondial. Les consommateurs ont alors bénéficié d'une diminution de l'essence, mais la taxe-ascenseur, qui est un pourcentage du prix, n'a pas suivi. Le ministère provincial des Finances a procédé à son enquête habituelle sur les prix moyens de l'essence sur l'île de Montréal, une fois la diminution fédérale appliquée. Le délai, un mois et trois jours, entre la baisse de prix fédérale et la diminution de la taxe-ascenseur donne au trésor provincial plus de $7 millions.

Lorsque les compagnies pétrolières seront autorisées, le 1er mars, à appliquer la hausse de $4 le baril qui leur a été consentie le 1er janvier, il reste à voir combien de temps il faudra au ministère des Finances avant de faire remonter la taxe-ascenseur.

Fermeture de Shell

Par ailleurs, Shell Canada annonce qu'elle ferme sa raffinerie de Saint-Boniface, au Manitoba, à la fin de l'été pour la convertir en terminal à approvisionnement par pipe-line.

Shell a pris cette décision en raison d'un problème de surcapacité de raffinage dans un marché en régression. La raffinerie de Saint-Boniface, d'une capacité de 36,000 barils par jour, avait été construite en 1955. En 1984, Shell s'apprête à mettre en service une importante raffinerie de pétrole brut synthétique en Alberta.

Les 176 employés de la raffinerie de Saint-Boniface seront, la plupart, réaffectés au sein de l'entreprise, tandis que les autres recevront « un traitement équitable » souligne Shell. La compagnie conservera son réseau de distribution au Manitoba.

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: −15 Max.: − 2
ENNUAGEMENT EN MATINÉE ET FAIBLE NEIGE DÉBUTANT EN APRÈS-MIDI
DEMAIN: PLUVIEUX

La Quotidienne

Tirage d'hier	Numéro-boni
5218	058636

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	−20	− 5	Neige
Outaouais	−15	− 2	Neige
Laurentides	−19	− 5	Neige
Cantons de l'Est	−15	− 1	Ciel var.
Mauricie	−19	− 4	Faible neige
Québec	−18	− 4	Faible neige
Lac-Saint-Jean	−23	− 6	Neige
Rimouski	−15	− 4	Ensoleillé
Gaspésie	−17	− 4	Ensoleillé
Baie-Comeau	−17	− 3	Ciel var.
Sept-Iles	−17	− 3	Ciel var.

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	2	8	
Edmonton	−30	−18	
Regina	−23	−15	
Winnipeg	−25	−18	
Toronto	− 4	4	
Fredericton	− 8	0	
Halifax	− 4	2	
Charlottetown	− 5	1	
Saint-Jean	− 3	− 2	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	2	7	N.-Orléans	17	22
Buffalo	− 1	1	Pittsburgh	− 3	4
Chicago	− 3	− 1	S. Francisco	6	14
Miami	22	26	Washington	− 1	13
New York	2	7	Dallas	− 5	17

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	2	5	Madrid	− 0	17
Athènes	6	13	Moscou	− 2	0
Acapulco	19	30	Mexico	18	25
Berlin	1	6	Oslo	− 9	5
Bruxelles	0	3	Paris	3	12
Buenos Aires	15	25	Rome	5	13
Copenhague	1	4	Séoul	0	6
Genève	1	5	Stockholm	− 4	1
Hong Kong	15	23	Tokyo	2	10
Le Caire	9	19	Trinidad	28	31
Lisbonne	6	16	Vienne	3	5
Londres	7	8			

FAS: la décision de régler est plutôt mal reçue par bon nombre de délégués

■ QUEBEC — Un nombre important des quelque 800 délégués au conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales (CSN)n'ont pas du tout prisé que leur bureau ait conclu un accord avec le gouvernement et suspendu la grève dans les établissements de santé. Certains ne se cachaient d'ailleurs pas pour préconiser une reprise de la grève.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Convoqués en une assemblée extraordinaire de deux jours, les délégués, venus de toutes les régions du Québec, sont appelés à entériner ou à rejeter «le cadre de règlement» proposé par le gouvernement à ses 83 000 travailleurs du réseau des Affaires sociales. Un accord que leur propre exécutif, très divisé sur cette question, recommande d'accepter.

Lessard froidement accueilli

Alors que les partisans de la ligne dure de l'exécutif de la FAS furent bruyamment applaudis, dès l'ouverture des délibérations, hier après-midi, le président Yves Lessard, ainsi que quelques autres dirigeants syndicaux engagés à fond dans le dossier des négociations, ont eu droit à un accueil plutôt froid.

«N'essayez surtout pas de me convaincre que ce cadre de règlement ne vaut pas le diable, je le sais et j'en suis moi-même convaincu», a reconnu spontanément le président de la FAS. Yves Lessard explique, par ailleurs, qu'il n'y avait pas d'alternative, à son avis, à l'acceptation de cette proposition gouvernementale, «qui adoucit les décrets, qui corrige en partie la détérioration de nos conditions de travail.»

Ou bien le syndicat acceptait la proposition gouvernementale, conditionnelle à une suspension de la grève dès lundi soir, ou bien le gouvernement mettait en marche le processus d'adoption de la loi spéciale et appliquait intégralement ses décrets par la suite, rapporte Yves Lessard.

Faible détermination

Compte tenu du faible vote en faveur de la grève et aussid'informations à l'effet que la mobilisation allait en décroissant à mesure que le gouvernement brandissait sa menace d'une loi spéciale, continue d'expliquer le président de la FAS, il fut jugé opportun et «sage» de saisir la perche tendue par les négociateurs gouvernementaux.

«La décision de suspendre la grève fut difficile et compromettante», avoue Yves Lessard, qui a demandé hier aux délégués de ne pas gaspiller d'énergies à chercher «des coupables parmi vos représentants», mais plutôt de s'appliquer à analyser «froidement» des moyens possibles pour sortir de ce «cul de sac temporaire».

Rien de sûr encore

Sentant sans doute le mécontentement à l'endroit des membres de l'exécutif grandir dans la salle, un délégué a prudemment demander que le reste de la séance se tienne à huis clos.

Les délibérations reprennent ce matin, et il demeure toujours théoriquement possible qu'à l'issue de ce conseil fédéral, les délégués rejettent l'accord conclu par leur exécutif avec le gouvernement et recommandent la reprise de la grève.

Les enseignants montréalais n'entendent pas reculer

■ Si l'on se fie à l'humeur des membres de l'Alliance des professeurs de Montréal, les écoles pourraient être vides encore longtemps. Il étaient plus de 3 500, hier, en assemblée générale, à resserrer les rangs et à s'assurer que les ententes de principe conclues dans d'autres secteurs du Front commun n'entament pas la solidarité des enseignants.

MARIANE FAVREAU

C'est dans l'aréna de Verdun que les enseignants de la CECM s'étaient donné rendez-vous, au matin du quatrième jour de grève. On a vite expédié les questions financières, donnant au conseil d'administration tout pouvoir pour emprunter, par hypothèque ou autre ment, et pour payer tous les frais que pourrait occasionner la protection ou la défense des membres. Le président Rodrigue Dubé a fait allusion au fait qu'on envisage des «placements mobiles» de fonds pour éviter des saisies.

Détermination

Malgré quelques petits groupes plus réticents, l'assemblée a clairement démontré sa détermination et sa solidarité. Votée une première fois en novembre à 60 p. cent, réitérée en décembre à 99 p. cent, la grève de ce syndicat reflète assez bien la mobilisation de l'ensemble du primaire et du secondaire, votée à 78 p. cent par l'ensemble de la CEQ, à 85 et 90 p. cent par les anglo-catholiques et protestants.

Assez peu de défections affichées (300 enseignants entreraient dans les écoles de la CECM) et une volonté bien claire de ne pas tout céder sur la tâche et la sécurité d'emploi.

Dans son allocution aux membres, le président Dubé a d'ailleurs rappelé quelques enjeux: la diminution appréhendée des spécialistes au primaire et à l'enfance inadaptée; l'augmentation du nombre de groupes sous la responsabilité de chaque prof; le refoulement hors du champ de l'enseignement de suppléants réguliers ou occasionnels, qui seraient remplacés par les profs en disponibilité, le nombre de ceux-ci passant, dans la province, à quelque 11 000... avec salaires réduits, etc. «Inconséquence et immoralité du gouvernement qui, avec son déchet-bavure, attaque la qualité de l'enseignement», affirme le président Dubé.

Dernières négociations

Il a ensuite fait un rapport des rencontres nocturnes entre des représentants de la CEQ et du ministère de l'Education: il serait question de conserver aux profs en disponibilité leur salaire régulier l'an prochain et d'étaler sur trois ans l'augmentation de la tâche. «Ce qui est immoral aujourd'hui le sera encore dans trois ans», de dire M. Dubé.

L'Alliance des professeurs, qui n'est généralement pas reconnue comme le syndicat le plus à l'avant-garde de la CEQ, semble prête à une longue grève... tout en espérant que les pourparlers en haut lieu donnent des fruits.

Des étudiants de l'UQAM avaient décidé, hier matin, de faire grève et d'y entraîner tout le monde, en signe d'appui au Front commun intersyndical. De nombreux policiers et des agents de sécurité ont finalement ouvert les rangs et les portes de l'université. photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Des étudiants tentent de fermer l'UQAM en appui au Front commun

■ L'Université du Québec à Montréal est aux prises avec une querelle d'étudiants: une minorité a décidé de faire grève pour appuyer le Front commun, et les autres refusent d'emboiter le pas. Malgré tout, une partie des cours ont pu être donnés normalement, hier, et l'université est ouverte aujourd'hui, assure la direction, qui a pris une série de mesures pour garantir l'accès aux locaux.

MARIANE FAVREAU

L'UQAM préparait hier une demande d'injonction contre les personnes qui font de l'obstruction aux entrées. Elle entend également avoir recours à toute procédure judiciaire utile pour sauvegarder les droits et les prérogatives des étudiants et du personnel.

L'administration assure enfin avoir pris toutes les mesures pour que certains accès aux pavillons soient libres en tout temps, notamment au 400, rue Sainte-Catherine et à l'angle Maisonneuve-Saint-Denis.

C'est à cette dernière entrée que s'est produite, hier matin, une bousculade assortie d'engueulades viriles entre piqueteurs déterminés et autres étudiants. La policiers de l'escouade anti-émeute ontfinalement réussi à faire tourner en rond le groupe de manifestants et a ouvert un passage à ceux qui voulaient entrer. L'accès par le métro a été fermé par la Commission de transport.

Alors que l'Université du Québec à Montréal n'a aucun rapport avec le Front commun, que les syndicats de professeurs et d'employés ne sont pas en grève, environ 800 étudiants, présents à une assemblée de l'Association générale des étudiants de l'UQAM (AGEUQAM), décidaient lundi soir de fermer l'université, qui compte quelque 27 000 étudiants.

Cette grève se veut un appui au Front commun, «ses renvendications étant aussi les nôtres», de dire un porte-parole de l'AGEUQAM. On s'oppose «à la détérioration de l'éducation et de son accessibilité, au refus de négocier affiché par le gouvernement, et on réclame le maintien du droit de grève».

De l'opposition

Cette grève indigne les étudiants regroupés dans des associations différentes et qui ne reconnaissent aucunement l'AGEUQAM. C'est le cas, notamment, des associations membres des sciences de la gestion, de l'administration, des sciences comptables et du module d'urbanisme, associations dissidentes qui regroupent près du tiers des étudiants de l'UQAM, soit 8 000 personnes.

Les différents groupes se sont donné la réplique par conférences de presse interposée, l'AGEUQAM se disant concernée par la grève du Front commun, qui ne compte plus que les enseignants, l'autre groupe répliquant qu'il n'appuie ni les grévistes, ni le gouvernement. Ce groupe antigrève se dit proche de la position du Regroupement des associations étudiantes universitaires.

L'AGEUQAM, dont on attaque très souvent le caractère représentatif, conteste de son côté le même caractère du Regroupement des associations étudiantes et de la Fédération des associations étudiantes collégiales... qui n'ont, ni l'un ni l'autre, rien à voir dans ce qui se passe à l'UQAM.

En principe, la grève de l'AGEUQAM doit durer aussi longtemps que celle du Front commun. En pratique, il y aura assemblée générale jeudi soir.

Retour en classe à Baldwin-Cartier?

■ Des élèves de la commission scolaire Baldwin-Cartier verront peut-être leurs vacances finir dès aujourd'hui. En effet, lundi, un juge de la cour supérieure accordait une injonction à un parent d'élève de l'école primaire Monseigneur-Deschamps, à Pierrefonds, forçant les enseignants à revenir au travail aujourd'hui.

Ce que les enseignants de cette école acceptaient dans un premier temps, hier. Mais la demande d'autres injonctions par les parents d'autres écoles remet en cause ce premier mouvement: c'est en assemblée générale, hier soir, que les enseignants de Baldwin-Cartier devaient décider de l'action à tenir devant ces procédures judiciaires.

En accordant l'injonction à un parent, le juge la refusait au comité de parents francophones qui demandait la réouverture de toutes leurs écoles de la commission scolaire. Le juge estime que le comité de parents n'a pas la « capacité et la qualification pour ester en justice », ce qu'un parent possède par ailleurs.

Après ce refus, le comité de parents révisait sa stratégie et dès hier après-midi, des parents se présentaient en cour pour obtenir, individuellement, des injonctions pour différentes écoles du territoire.

D'où le besoin qu'a senti le syndicat de revoir en assemblée générale, la conduite à tenir dans ces circonstances. C'est, semble-t-il, la première injonction accordée dans le secteur de l'enseignement depuis le début des grèves, mercredi dernier.

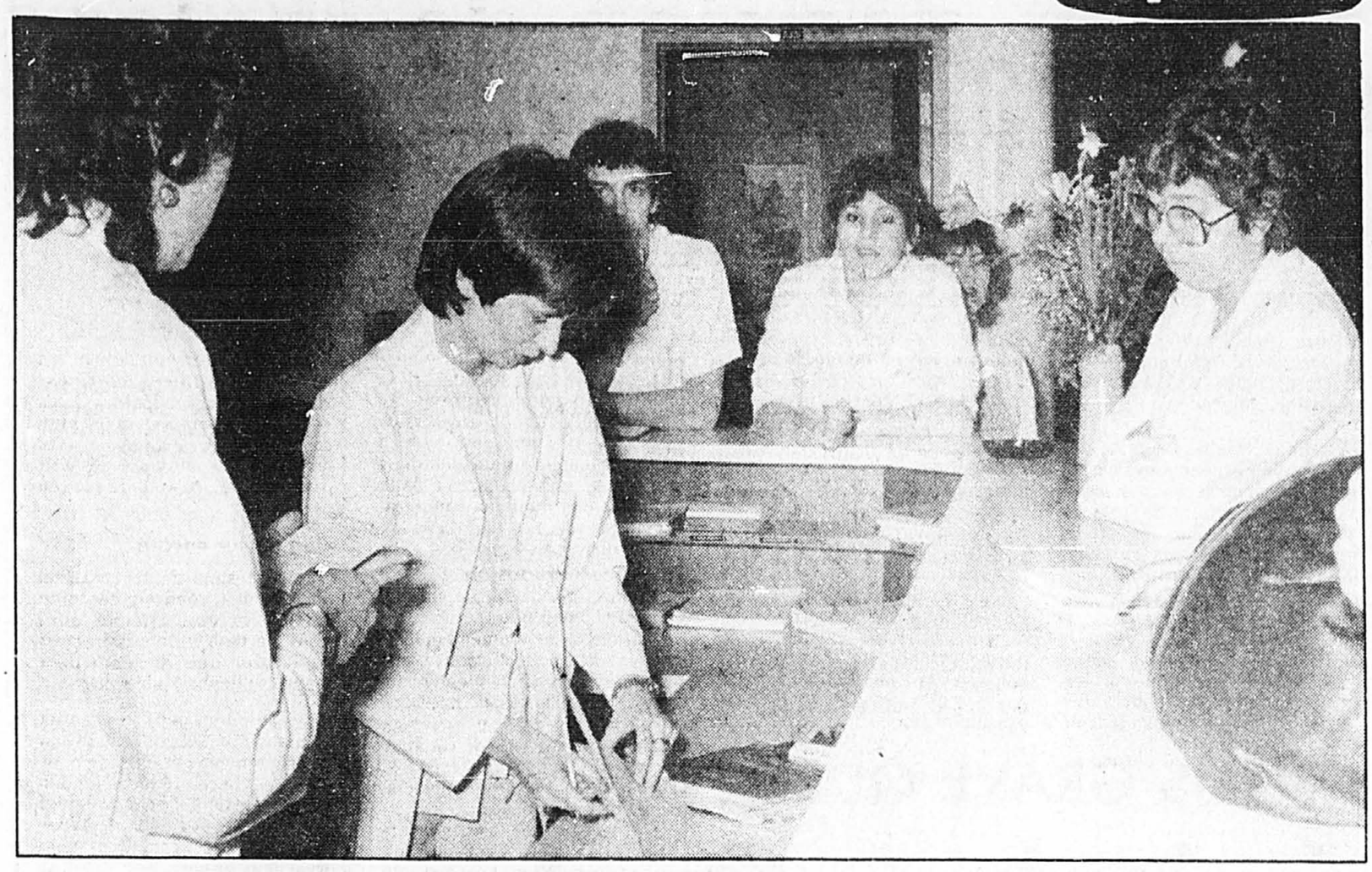

Si la plupart des infirmières de Saint-Luc ne s'y retrouvent à peu près pas dans les termes de l'entente, il s'en est trouvé quelques-unes pour la juger préférable au décret.

photo René Picard, LA PRESSE

LA RENTRÉE DANS LES HÔPITAUX

Deux ou trois jours avant le retour à la normale

Si le personnel infirmier et de soutien est redevenu complet dans tous les hôpitaux, il faudra à ceux-ci de 48 à 72 heures pour refaire leur plein de patients. Hier, les blocs opératoires étaient fermées, sauf pour les cas d'urgence, tandis qu'on rappelait plusieurs malades en « congé temporaire forcé » et qu'on procédait à l'admission de cas dits électifs en vue d'interventions chirurgicales prévues pour aujourd'hui.

HUGUETTE ROBERGE

En attendant que le taux d'occupation des grands hôpitaux redevienne normal après avoir été abaissé à 65 ou 70 p. cent depuis le weekend dernier, les malades hospitalisés sont « gâtés » par un ratio infirmières-patients exceptionnellement bon. Après avoir craint de manquer de soins, ils bénéficient maintenant (pour quelques heures encore) d'un service hors-pair, lequel est plutôt coûteux, puisque le per diem est considérablement augmenté (dépassant les $325 jour-patient).

Il faut cependant considérer que la clientèle gardée dans les hôpitaux pendant la grève était constituée des cas les plus lourds, et que les infirmières ont quelque rattrapage à faire dans la tenue des dossiers. D'autre part, les personnes inscrites sur les listes d'attente sont nombreuses à s'informer sur la date de leur admission.

À Saint-Luc, où la clientèle accusait hier matin un déficit de quelque 200 patients, on travaillait fort à retransférer dans leur département respectif les patients regroupés plus tôt pour cause de débrayage. Normalement, dans cet hôpital, on procède à environ 60 interventions chirurgicales chaque jour. Aujourd'hui, une cinquantaine sont prévues à l'horaire.

À Notre-Dame, le retour au travail de tous les employés syndiqués s'est effectué dans l'ordre, malgré la menace de poursuites qui pèse sur ceux d'entre eux qui ont incité à la grève illégale et participé au débrayage interdit par une injonction accordée à la direction. Là aussi, le personnel est temporairement en surnombre, par rapport au taux d'occupation qui atteindra cependant la normale assez rapidement. Les admissions de cas électifs ont repris en grand nombre et le bloc opératoire fonctionnera à son rythme habituel à compter de demain.

« On a été gâtés! »

Le président du Comité des bénéficiaires de l'hôpital Notre-Dame, M. Jean-Jacques Lepage, ne tarit pas d'éloges sur le personnel cadre, les syndiqués qui ont assuré les services essentiels et ceux qui malgré leur ressentiment légitime à l'endroit du gouvernement, ont accepté de franchir les lignes de piquetage, lundi.

« Malade institutionnalité depuis plusieurs années, dit-il, j'ai vécu plusieurs grèves, mais jamais je n'ai constaté autant de dévouement, de disponibilité, de vigilance, chez ceux qui s'occupent de nous. On peut dire que nous avons été « gâtés » durant la journée de débrayage. Mais nous sommes contents que ce soit fini, parce que les cadres ne pouvaient tenir bien longtemps à ce rythme. Aujourd'hui, à cause du nombre restreint de patients, les services sont excellents. Ça devrait toujours être comme ça! »

Directeur des services professionnels au Centre hospitalier de Verdun, le Dr Marcel L'Archevêque explique que les patients ont pu se sentir particulièrement choyés durant la grève, du fait que les cadres, non familiers avec leurs tâches de suppléance auprès d'eux et un peu inquiets, se sont promenés davantage sur les étages...

L'hôpital de Verdun, qui compte un nombre important de malades chroniques et qui avait réduit sa clientèle de 346 à 193 patients, estime qu'il lui faudra au plus 48 heures pour fonctionner tout à fait normalement, bloc opératoire compris. « Le climat était bon chez nous avant la grève. Celle-ci s'est faite de façon très civilisée. Et le climat est encore bon au retour. Nous en aurons été quittes pour le dérangement! »

Les plus pénalisés restent, semble-t-il, ceux qu'on peut difficilement rejoindre. Qui ont dû sortir un peu trop tôt des hôpitaux (après une opération, un accouchement, par exemple) et ceux qui ont vu leur admission retardée par le débrayage.

L'ENTENTE TOUCHANT LES INFIRMIÈRES

« Pas idéale, mais préférable au décret »

« Êtes-vous satisfaite de l'entente entre les représentantes de votre Regroupement et le gouvernement? En quoi cette entente change-t-elle vos conditions de travail à l'hôpital, au CLSC? ». Il faut poser ces questions à une bonne douzaine d'infirmières pour en trouver deux ou trois capables d'y répondre.

HUGUETTE ROBERGE

« Je ne sais pas, au juste. C'est si compliqué tout ça! ... »

C'est ainsi que plusieurs réagissent d'abord. Puis, en y réfléchissant bien, certaines y vont d'un commentaire sur la sécurité d'emploi, ou sur la correction (par l'entente) de l'injustice causée aux infirmières employées à temps partiel et victimes de pleines coupures de salaires, ou sur le fait que le gouvernement a attendu bien tard (trop) pour faire quelques « minuscules concessions »...

Lucette Paquin est infirmière, chef d'équipe au 3e Ouest, à l'hôpital Saint-Luc. Elle connaît les termes de l'entente qu'elle juge « loin d'être idéale, mais préférable au décret », et les implications de cette entente de dernière heure entre le Regroupement des infirmières et infirmiers du Québec et le gouvernement. La question du poste composé (ou fusionné) par exemple, elle l'illustre ainsi :

« Le décret permettait à l'employeur d'afficher un nouveau poste d'assistante-hospitalière-chef d'équipe au 3e Ouest et au 3e Est. Je pouvais donc, en principe, me retrouver ici en gériatrie deux jours par semaine, aller en chirurgie les deux jours suivants, et enfin être assignée à l'administration la dernière journée. Cette clause imposée par décret menaçait sérieusement la continuité du travail auprès des patients d'une part, et risquait d'aboutir en bout de ligne à plusieurs abolitions de postes. L'entente maintient le statu quo là-dessus (impossibilité pour l'employeur de fusionner des postes sans l'accord préalable du syndicat), et j'en suis très heureuse. J'ai choisi la gériatrie, parce que j'aime les personnes âgées. »

« Nous retournons également au statu quo en ce qui concerne la supplantation (*bumping*). Avec le décret, même si je compte 18 ans de service, l'employeur pouvait abolir mon poste et je me retrouvait forcée de déplacer la plus jeune de mon département, travaillant donc probablement de soir ou de nuit. L'entente fait en sorte que c'est le poste de la plus jeune de mon département qui est aboli et qu'elle peut déplacer la dernière arrivée dans l'hôpital. »

Danielle P. travaille à temps partiel dans un CLSC, trois jours par semaine. Elle gagne $15 000 par année, mais n'est pas considérée conne une « intouchable » et son salaire a été coupé de 20 p. cent pendant trois mois, exactement comme si elle travaillait à temps plein et gagnait $25 000 par an. L'entente corrige cela, et Danielle sera remboursée de la récupération salariale faite par le gouvernement, après les trois mois de coupures prescrites. La jeune femme est soulagée : « D'autant plus que le temps partiel n'est pas mon choix, mais un pis-aller que j'ai dû accepter, faute de postes à temps plein... »

Marie, infirmière d'hôpital, trouve que l'argent consacré par l'État aux négociations inutiles dans le secteur public aurait dû servir plutôt à minimiser les compressions budgétaires qui se sont traduites par des coupures de services aux patients. « En fait, on s'est servi de nous pour briser le front commun. »

Jeannine L. considère que l'entente permet une plus grande sécurité d'emploi aux infirmières en poste qui ont leur permanence. Tandis que **Lucie B.** donne sur l'entente le jugement global suivant : « Ce n'est pas là un gain pour les infirmières, c'est une... non perte ».

Le Syndicat des professionnels en quête d'un nouveau mandat de grève

QUEBEC - Les 8 800 professionnels syndiqués à l'emploi du gouvernement seront invités, aujourd'hui, à voter pour un prolongement de leur mandat de grève. L'actuel mandat du Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) prend fin vendredi de cette semaine.

Parce qu'ils veulent disposer de plus de temps pour poursuivre leurs pourparlers avec le gouvernement, les dirigeants du SPGQ demanderont à leurs membres s'ils sont d'accord pour étendre ce mandat jusqu'à lundi de la semaine prochaine.

Les professionnels cherchent à obtenir du gouvernement non pas de simples aménagements aux décrets, mais de vraies améliorations, apprend-on de source syndicale. Du côté gouvernemental, on se garde bien d'admettre qu'il y a négociations avec des gens en grève illégale ; tout au plus reconnaît-on qu'il y a des échanges de points de vue.

Après avoir entendu les grévistes illégaux de la SPGQ pendant une partie de la journée d'hier, le gouvernement doit décider, aujourd'hui, de l'attitude qu'il adoptera désormais face à ceux-ci. On s'attendait, hier soir à Québec, à ce que le gouvernement durcisse sa position et monte le ton dans ses discussions avec les professionnels, d'autant plus que les lignes de piquetage de ces derniers réussissent à perturber considérablement le travail des quelque 40 000 autres fonctionnaires, qui ont d'ailleurs ratifié hier l'entente conclue avec l'État-employeur.

Intervention policière

En effet, la situation est devenue plus corsée hier sur les ligues de piquetage dressées par les professionnels du gouvernement dans la région de Québec.

Pour la première fois depuis le déclenchement de la grève du SPGQ, jeudi dernier, la police a dû utiliser la force en matinée pour enfoncer un piquet de grève en face des bureaux du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, à la Place d'Youville.

Un piqueteur a été blessé à la bouche et son parka a été déchiré durant la bousculade qui a opposé une trentaine d'agents de la Sûreté du Québec à une cinquantaine de grévistes.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec a déclaré que des accusations pourraient être portées contre des individus à être identifiés relativement à cette échauffourée.

De son côté, le SPGQ a fait savoir qu'il avait confié à ses procureurs le mandat de déterminer s'il y a lieu de porter plainte contre le policier qui aurait frappé un piqueteur.

La journée a également été marquée par l'arrestation de deux grévistes. Il s'agissait des septième et huitième arrestations depuis le début de la grève des professionnels.

Un porte-parole du SPGQ a déclaré que l'on avait noté une augmentation du nombre de grévistes sur les quelque 40 lignes de piquetage des professionnels dans la région de Québec. Selon lui, leur nombre aurait atteint 3 000, comparativement à 2 200 au premier jour de grève.

A la direction générale des relations de travail du ministère de la Fonction publique, on estime que de 60 à 65 p. cent des professionnels participent à la grève dans les différentes régions de la province. Selon la même source, environ 1 000 fonctionnaires n'étaient pas au travail hier, comparativement à 1 700 la veille.

Guy Pinard

Arrogance inutile à l'endroit de l'opposition

En acceptant, au lendemain des élections, de confier la présidence des délibérations à un autre élu, le maire Jean Drapeau avait laissé planer l'espoir que le Conseil municipal nouvellement élu par les Montréalais aurait un visage plus démocratique que les précédents. Hélas, cette fausse joie fut de bien courte durée.

En privant les 15 membres de l'Opposition officielle des services essentiels à leur travail, c'est la moitié des électeurs que le maire punit, vraisemblablement parce qu'ils ont « voté du mauvais bord ».

Bien sûr, on dira que le maire Drapeau n'a pas encore dit « non » au Rassemblement des citoyens de Montréal. En revanche, sa lenteur à agir exaspère les conseillers du RCM. Les demandes de l'Opposition officielle ne sont quand même pas exagérées, et elles s'inscrivent dans le cadre du fonctionnement normal d'une assemblée parlementaire.

En outre, il est inacceptable que le RCM doive s'en remettre à une fonction publique gagnée d'avance, du moins par ses hauts fonctionnaires, à l'actuelle administration. Il paraît donc essentiel que le RCM puisse compter sur un minimum de personnel politique en qui il aura totalement confiance.

Évidemment, le Parti civique hésite à donner de meilleures armes à des conseillers qui, même s'ils doivent se contenter de moyens fort limités, parviennent à fournir une opposition efficace, et possiblement à éviter que nos valeureux fonctionnaires commettent des oublis du genre de celui qu'on a découvert tout récemment, alors qu'on a failli procéder à l'ouverture du Palais des congrès sans que ce dernier soit raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égoût de la Ville!

Mais le respect de la réalité doit primer sur les autres considérations, et la réalité indique qu'un électeur montréalais sur deux n'a pas voté pour le parti au pouvoir lors de la dernière élection.

Ce débat aura incidemment donné lieu à une certaine déception, devant la décision du Groupe d'action municipale de ne pas faire front avec le RCM dans ce dossier. Le GAM a préféré ramener le débat au niveau des dépenses qu'entraînerait l'introduction de ces services. À composer de la sorte avec le Parti civique, le GAM risque gros, par exemple de disparaître complètement lors de la prochaine élection.

Pas d'offres des entrepreneurs

Devant la rareté de la neige depuis le début de l'hiver, un lecteur se demande sarcastiquement si la Ville de Montréal ne devrait pas proposer une réouverture de contrat aux entrepreneurs en déneigement, mais cette fois à l'avantage des contribuables montréalais. On sait que le contrat actuel prévoit un minimum de 135 cm de neige, total qui ne sera jamais atteint cette année à moins d'un changement total dans les conditions climatiques.

N'ayez crainte, ni la Ville, ni aucun des entrepreneurs en déneigement n'offrira de rouvrir le contrat, même pas les entrepreneurs qui ont profité de la grande générosité de l'administration municipale il y a quatre ou cinq ans, lorsque cette dernière avait accepté de rouvrir des contrats pourtant signés de bonne foi par les deux partis...

Pas de CAM après le 10

Un lecteur se demandait récemment pourquoi la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal refusait de vendre des cartes mensuelles après le 10 de chaque mois. La carte mensuelle est effectivement en vente pendant une vingtaine de jours, du 20 du mois précédent au 10 du mois pour lequel elle est émise.

Selon M. Guy Jeannotte, porte-parole de la CTCUM, cette décision n'a été prise que pour des raisons administratives. « *Il fallait bien décider d'une date pour fermer les livres* », dit M. Jeannotte à ce sujet.

Tout en admettant que la décision de la CTCUM est justifiée, on peut se demander s'il ne serait pas logique de maintenir un point de vente, par exemple à la station de métro Berri-de Montigny, où les retardataires pourraient toujours se procurer une carte mensuelle. Il doit tout de même exister une solution pour le problème administratif soulevé par M. Jeannotte.

Le lecteur qui a soulevé la question revenait de vacances, et même si nous étions rendus au 13 janvier, l'achat de la carte mensuelle restait rentable dans son cas, car il consomme beaucoup de « transport en commun ».

Une bonne initiative

Puisqu'il est question de la CTCUM, M. Jeannotte affirme que depuis la mise en application en septembre dernier, du nouvel article du Code de la route attribuant la priorité à un autobus lorsqu'il quitte un arrêt, la CTCUM n'a pas enregistré plus d'accrochages qu'auparavant.

Cette constatation démontre que le gouvernement provincial a pris une bonne initiative pour le bien commun en consignant cette priorité aux autobus dans le Code de la route. Mais certains automobilistes restent d'avis que ce nouvel article n'a contribué qu'à encourager l'agressivité chez les chauffeurs d'autobus.

Un boulier « conformiste »

Un lecteur a constaté que lors du dernier tirage de la « *Super-Loto* », dimanche, les numéros gagnants des cinq prix de $100 000 et de deux des quatre prix de $1 million comportaient un « 3 » comme troisième chiffre.

Ce lecteur veut bien croire que la société Loto-Québec fait des efforts pour prévenir les fraudes, et dit espérer que ses partenaires du reste du pays sont aussi méticuleuses qu'elle...

Comment satisfaire tout le monde?

Les administrateurs publics ne savent pas toujours où donner de la tête devant les contradictions flagrantes de certaines revendications.

L'élévateur numéro 1 du Port de Montréal en est un excellent exemple. D'une part, il y a ceux qui veulent le voir disparaître à cause de sa vétusté et de sa laideur, surtout dans la perspective d'une ouverture sur le fleuve. D'autre part, il y a ceux qui voudraient bien le conserver, sous prétexte qu'il est encore utile et qu'il permettrait de préserver quelque 60 emplois (l'administration portuaire affirme que tous ceux qui partiront le feront de plein gré, et que les autres seront mutés à d'autres fonctions). Comment harmoniser les deux types de revendications? La chose paraît impossible, et il est de toute manière invraisemblable que le gouvernement fédéral revienne sur sa décision.

Au tour des fonctionnaires de ratifier une entente

QUEBEC (PC) — Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a conclu à son tour hier une entente avec son employeur, le gouvernement.

L'ordre de grève prévu pour aujourd'hui a été annulé et les dirigeants du syndicat se sont engagés à n'effectuer aucun moyen de pression ou ralentissement de travail.

Le SFPQ constitue le dernier groupe des syndicats non représentés par le Front commun à signer un accord avec le gouvernement dans cette ronde de négociation.

Le Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) qui représente 9,000 membres, est toujours membre officiellement du Front commun en vertu d'un contrat de service signé l'automne dernier avec la CEQ.

Le gouvernement a toutefois engagé des pourparlers hier matin avec ce dernier syndicat, seul, laissant la CEQ en attente.

La ministre de la Fonction publique, Mme Denise Leblanc-Bantey, a confirmé cette entente en début de soirée, précisant même qu'elle avait été signée par les deux parties.

« Très soulagée et heureuse », elle a révélé que les accomodements consentis au SFPQ n'impliquent pas d'argent, qu'il s'agit seulement de concessions portant sur « la souplesse de gestion ».

Mme Leblanc-Bantey a ajouté que ces concessions gouvernementales étaient déjà disponibles l'automne dernier, qu'elles étaient contenues dans le cadre de règlement déposé en décembre.

D'ICI À 1986

Ottawa dépensera $3,7 milliards pour le transport des grains

La nouvelle politique d'Ottawa en matière de tarification ferroviaire pour le transport des grains de l'Ouest entrainera des dépenses fédérales de $3,7 milliards d'ici à 1986. Cette somme servira notamment à éponger en entier les déficits des compagnies de chemin de fer, dé-

PIERRE GINGRAS

ficits provoqués par l'application de tarifs préférentiels pour le transport des céréales, en plus de limiter à 3 p. cent par année les futures augmentations de tarifs qui seront défrayées par les producteurs de céréales.

Lancée simultanément à Winnipeg par le ministre des Transports, Jean-Luc Pepin, et à Montréal par les ministres de l'Agriculture et des Consommations et Corporations, MM. Eugene Whelan et André Ouellet, la nouvelle politique, si elle est adoptée par la Chambre des Communes, comprendra des subventions de $175 millions pour le développement de l'agriculture canadienne dont $125 millions aux provinces de l'Est ($93 millions au Québec) et $75 millions pour des programmes d'aides au secteur industriel dans l'Ouest.

De plus, la mise en branle de cette nouvelle politique entrainera des investissements de $800 millions de la part des compagnies ferroviaires cette année et de $6,8 milliards d'ici à 1988. Ces investissements devraient par ailleurs atteindre $16,5 milliards et créer de l'emploi pour 375,000 années-personnes au cours des 10 prochaines années.

Vieille de 86 ans, l'entente dite du « Nid de Corbeau » avait amené les compagnies ferroviaires à assumer un déficit de plus de $300 millions. Selon les études complémentaires aux rapports Gilson, Ottawa estime aujourd'hui que le déficit global des compagnies de chemin de fer relatif aux transport des céréales est de $651 millions par année. Aussi s'est-il engagé hier à verser cette somme à chaque année à compter de l'an prochain. Toutefois, ce montant sera progressivement versé à parts égales aux compagnies ferroviaires et aux producteurs céréaliers de l'Ouest. Ainsi en 1986, les céréaliculteurs recevront au moins $325 millions en subventions directes.

Toutefois, comme cette somme doit combler les déficits des compagnies de chemin de fer, les tarifs dorénavant payés par les expéditeurs de céréales seront haussés, à compter du mois d'août, de 3 p. cent par année. Par exemple, s'il en coûte normalement $26 la tonne pour transporter des céréales, la somme déboursée par l'expéditeur de l'Est passera de $4,69 à $5,49 dans les prochains mois. En 1986, les frais déboursés par les producteurs de l'Ouest devraient, en principe, atteindre près de 50 p. cent des coûts réels.

Signalons que le gouvernement, qui a affirmé hier vouloir diversifier le secteur agricole dans l'Ouest tout en ne nuisant pas au développement de l'agriculture du Québec, devrait étudier à nouveau les effets de sa politique en 1986. Les dépenses de $3,7 milliards consenties par le fédéral comprennent notamment l'achat et la location de wagons ($434 millions) et l'amélioration des réseaux secondaires ($278 millions). Il en coûte environ $1,1 milliard par année pour le transport des céréales au Canada.

Des fermiers de l'Ouest en colère

Le nouveau plan fédéral créé de l'instisfaction chez un grand nombre de fermiers de l'Ouest canadien. L'allocution du ministre des Transports, M. Jean-Luc Pepin, a provoqué la colère de certains. Plus de 400 d'entre eux lui ont d'ailleurs temporairement bloqué l'accès à un hôtel de Saskatoon où il devait annoncer les propositions fédérales.

Ces fermiers, qui déboursent actuellement un cinquième des coûts de transport de leur grain jusqu'aux marchés, verront leur tarif augmenter à 30 p.cent de ces frais, d'ici à 1985-86, puis à 60 p.cent à la fin de la décennie.

Les cultivateurs paieront cinq fois le taux actuel des accords du Nid-de-Corbeau, vieux de 86 ans. « Cette proposition est pire que le rapport Gilson lui-même qui recommandait de tripler le tarif des accords », a déclaré hier, M. Avery Sahl, deuxième vice-président de Wheat Pool, un des trois élévateurs appartenant aux fermiers de l'Ouest.

Quant aux compagnies ferrovières Canadian Pacific et Canadian National Railways, qui assurent le transport, elles sont satisfaites. Il s'agit, selon elles, d'un accord historique.

« UNE AFFAIRE PLUS GRAVE QUE LE F-18 »

Tollé général au Québec

Visiblement ébranlés et déçus par l'annonce de la nouvelle politique relative aux tarifs ferroviaires pour le transport du grain de l'Ouest, la Coalition pour la survie de l'agro-alimentaire au Québec a dénoncé avec virulence les avantages dont pourront dorénavant profiter les producteurs agricoles de cette région du pays par rapport à ceux de l'Est.

Avec à sa tête le ministre québécois de l'Agriculture, Jean Garon, et le critique de l'Opposition libérale en matière agricole, Herman Matthieu, la coalition estime le dossier beaucoup plus grave que l'Affaire du F-18. « C'est la pire menace que l'agriculture québécoise n'a jamais vécue. On croirait nager en pleine fiction tellement la situation est grave... » a dit M. Matthieu.

Regroupant des représentants de tous les secteurs agro-alimentaires du Québec, la Coalition estime que cette politique met en péril l'existence même de l'agriculture québécoise. Le fait qu'Ottawa s'engage à verser plus de $3,7 milliards, en vue d'aider à la diversification de l'industrie agro-alimentaire dans les Prairies par le biais d'une nouvelle politique de transport, va provoquer un développement accéléré du secteur agricole de l'Ouest

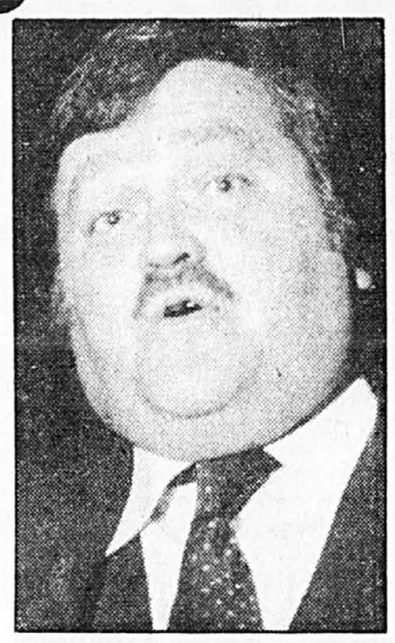

Le ministre Jean Garon

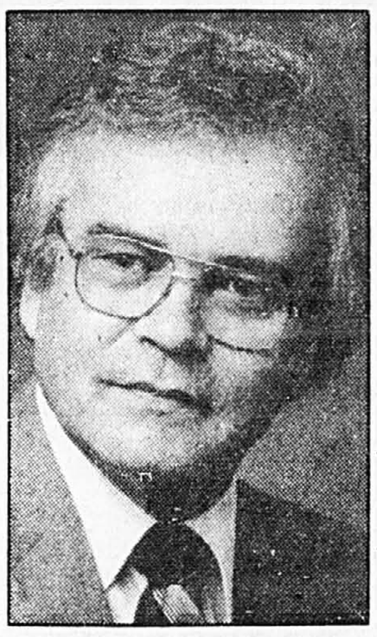

Hermann Mathieu

(Photothèque La Presse)

aux dépends des producteurs agricoles de l'Est, soutiennent les membres de l'organisme.

Mis sur pied en décembre afin de convaincre Ottawa de ne pas suivre les recommadations du rapport Gilson dont les grandes lignes se retrouvent aujourd'hui sous forme de projet de loi, la Coalition affirme que les déficits des compagnies ferroviaires doivent être comblées par des subventions directes à ces dernières. Selon la politique annoncée à Montréal hier par le ministre fédéral de l'Agriculture, Eugene Whelan, la hausse des tarifs sera en partie absorbée par les producteurs céréaliers dans une proportion ne dépassant pas 3 p. cent, l'exédent de cette augmentation étant encore une fois absorbée par Ottawa. Cependant, les producteurs de céréales de l'Ouest recevront de 1983 à 1986 des subventions totales se chiffrant à $1,9 millard, qu'ils utilisent ou non les transports ferroviaires.

Voilà le noeud du problème : selon les représentants du milieu agricole québécois, le versement de subventions à tous les producteurs céréaliers en incitera plusieurs à se lancer dans l'élevage. Produisant alors à des coûts inférieurs à ceux du Québec, ils pourront ainsi déloger du marché les producteurs québécois qui ne pourront plus soutenir la concurrence.

La Coalition suggérait quant à elle que les expéditeurs de céréales paient eux-mêmes l'accroissement des coûts du transport.

Pour sa part, le ministre Jean Garon a dit avoir été sidéré par l'annonce de son collègue d'Ottawa. « C'est pire que tout ce qu'on avait imaginé. Les 74 députés libéraux fédéraux du Québec ne sont sûrement pas au courant de la situation ou ils n'ont rien compris, a-t-il dit. Je souhaite seulement que nos députés n'achèveront pas leur action par un vote de trahison lorsque le projet de loi sera déposé devant la Chambre... »

Appui mitigé des députés libéraux fédéraux du Québec

OTTAWA (PC) — La décision fédérale d'apporter des modifications aux tarifs du Pas du Nid-de-Corbeau, sur le transport des céréales dans l'Ouest, a soulevé hier un tollé de protestations dans les rangs des partis d'opposition aux Communes, alors que seuls quelques députés libéraux du Québec se sont dits réconfortés par la décision fédérale, et se sont dits satisfaits de ce qu'ils considèrent être des « améliorations » apportées par le ministre Pepin dans sa décision.

Plusieurs ont insisté sur le fait qu'Ottawa accorderait $93 millions de subventions au secteur agricole québécois, notamment pour l'amélioration de la manutention des céréales au port de Montréal, une vieille revendication des unions agricoles.

Devant la crainte soulevée par les agriculteurs québécois de voir leur industrie menacée dans son existence même, « la décision d'aujourd'hui minimise les risques », a soutenu le député de Lotbinière, M. Jean-Guy Dubois, qui est président du comité du caucus québécois sur la question.

Selon le caucus, les améliorations toujours envisageables pourront faire l'objet d'amendements lors de l'adoption du projet de loi aux Communes.

Tant pour M. Dubois que pour le député de Saint-Hyacinthe, M. Marcel Ostiguy, qui pour un temps s'était dit en désaccord avec les intentions fédérales, la décision de limiter à 1985-1986 les changements (au lieu de 1990) témoigne d'une souplesse suffisante.

Les plus réticents à appuyer la décision fédérale ont été les députés du Lac Saint-Jean et de Lévis, MM. Pierre Gimaiel et Gaston Gourde, qui se sont limités à dire mardi que les « concessions » accordées rendaient « un peu plus acceptable » la décision d'Ottawa pour les agriculteurs du Québec. Ces derniers toutefois se sont bien défendus d'être en opposition de ce qui avait été arrêté par Ottawa.

On n'est pas les seuls À LE DIRE!

PERSONNE N'AIME ÊTRE À LA MERCI DE SON PATRON... ENCORE MOINS QUAND IL SE NOMME RENÉ LÉVESQUE!

Ne pas assurer de sécurité d'emploi aux professionnels du gouvernement, c'est laisser la porte ouverte aux pressions et à l'ingérence des politiciens dans les dossiers professionnels.

Ne pas leur assurer une progression continue dans les échelles de salaire, c'est provoquer le départ de personnel compétent de la Fonction publique.

Ne pas leur assurer la responsabilité de préparer l'ensemble des dossiers de leur compétence, c'est encourager la sous-traitance avec la complaisance, le patronage et le gaspillage que cela peut entraîner.

De bonnes conventions, voilà la façon de s'assurer d'une Fonction publique efficace et intègre.

EN GRÈVE

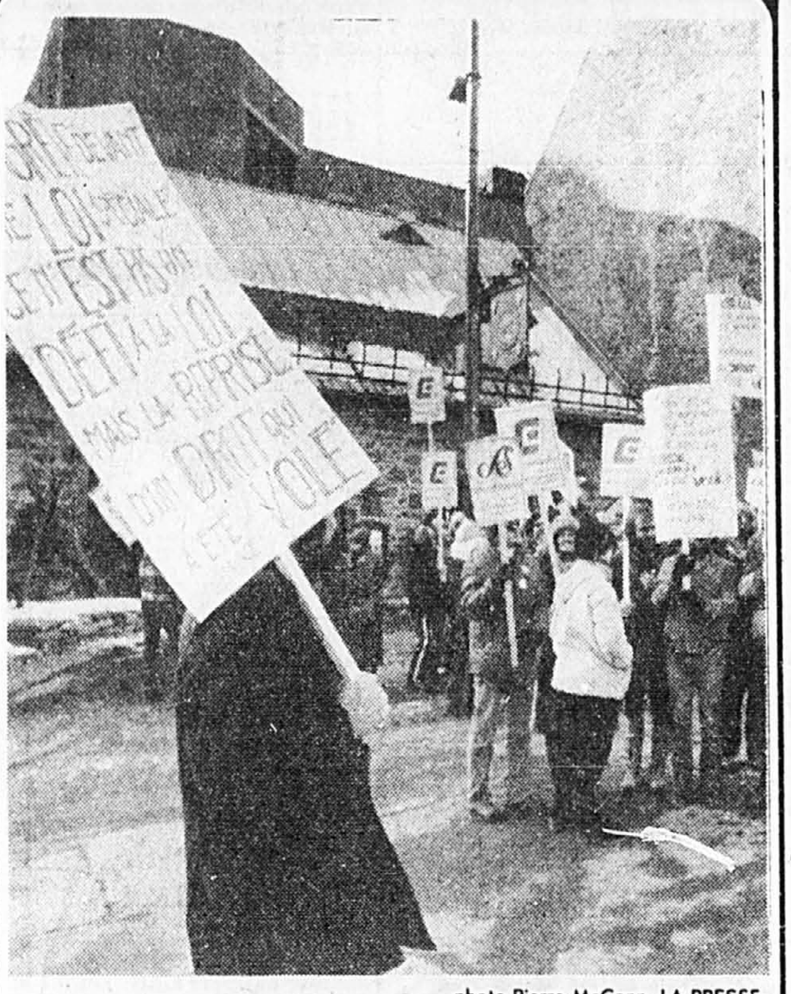

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Des grévistes de DeLanaudière ont vainement attendu M. Guy Chevrette, hier, dans le Vieux-Montréal

Chevrette n'était pas au rendez-vous

■ Des professionnels et des enseignants de DeLanaudière voulaient rencontrer Guy Chevrette hier, l'ancien syndicaliste et maintenant ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, devant l'Auberge St-Gabriel dans le Vieux-Montréal. Ces grévistes tenaient à lui rappeler certaines paroles prononcées en avril 1976, alors qu'il était président du Syndicat des enseignants de DeLanaudière : **« Faire grève devant une loi spéciale, ce n'est pas un défi à la loi, mais la reprise d'un droit qui a été volé »**! M. Chevrette ne s'y est pas présenté. Rappelons que ce dernier a récemment été expulsé de son syndicat. Il a demandé à se faire entendre, droit qui lui sera accordé le 7 février prochain.

Manif à Saint-Jean...

■ Quelque 500 professeurs provenant de différentes écoles de la région de Saint-Jean-sur-Richelieu se sont réunis hier à l'aréna municipale de Saint-Jean. Par après, 200 à 300 se sont rendus au bureau du député péquiste du coin, Jérome Proulx, pour y manifester leur mécontentement à propos de la loi 105 et des décrets.

...et à Montréal

■ Environ 150 grévistes, professionnels et enseignants, ont manifesté hier midi sur la rue Crémazie, devant l'édifice abritant les bureaux du ministère du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et de celui des Transports, ainsi que le tribunal du travail.

Horaire temporaire

■ La Ville de Saint-Laurent veut rendre la grève des enseignants plus plaisante pour les écoliers et pour les parents qui en sont les victimes. Elle a donc décidé de modifier temporairement les horaires de plusieurs des activités municipales (sportives et culturelles) afin d'accommoder ces personnes.

Violente bousculade à Québec

■ Une violente bousculade a éclaté hier matin, à Québec, entre des professionnels du gouvernement en grève et des policiers qui étaient de faction en face de l'édifice abritant les bureaux du ministère de l'Industrie et du Commerce. L'incident s'est produit au moment où les policiers ont forcé un piquet de grève pour permettre l'entrée au travail de fonctionnaires membres du Syndicat canadien de la fonction publique. Les policiers ont finalement réussi à frayer un chemin aux 25 fonctionnaires qui attendaient à l'extérieur.

La Régionale Jean-Talon contre l'augmentation de la tâche

■ Le comité exécutif de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, dans la région de Québec, est en désaccord avec l'augmentation de la tâche prévue dans les décrets dans le secteur de l'éducation. Le président de la commission, M. Ralph Mercier, a affirmé en conférence de presse que le gouvernement ne peut augmenter indéfiniment la tâche des enseignants sans nuire à la qualité de l'enseignement et de la vie dans les écoles. Cette position rejoint celle exprimée par le comité de parents et le comité de participation de l'école polyvalente de Charlesbourg, qui ont déjà réclamé des modifications aux décrets.

La grève s'essoufle à Gaspé

■ Le mouvement de grève du front commun s'essoufle dans la région de Gaspé. Du côté des services hospitaliers, le personnel est entré normalement au travail hier matin et tous les services sont assurés. Chez les enseignants, si la grève se poursuit, le piquetage est quasi inexistant, alors que les cadres et employés peuvent pénétrer librement dans les établissements. Aussi, aucun incident fâcheux n'est à signaler.

Le juge rejette une demande d'injonction contre les professionnels

■ Un ancien député libéral à l'Assemblée nationale, Me Yves Tardif, qui représentait la circonscription d'Anjou, a vainement tenté, hier après-midi, d'obtenir une injonction contre les membres du Syndicat des professionnels du gouvernement, déjà en grève depuis une semaines, on le sait. Faisant lui-même partie du Syndicat des avocats et notaires de la fonction publique, l'ancien député est devenu fonctionnaire un an après sa défaite à l'élection de novembre 1976. Devant le juge René Hurtubise, Me Tardif a déclaré que les membres de son unité syndicale n'avaient jamais été appelés à se prononcer sur l'opportunité de déclencher une grève, qu'ils n'avaient voté en faveur d'aucune mesure de pression, et qu'ils étaient conséquemment désireux de respecter la loi. Au cours des derniers jours, toutefois, ils auraient été empêchés de se rendre jusqu'aux lieux de leur travail habituel par 20 ou 25 piqueteurs massés davant les portes d'entrée. Après avoir pris connaissance de ses doléances, le magistrat a refusé de signer l'ordonnance qui aurait empêché les piqueteurs de se réunir à plus de cinquante mètres de l'immeuble du centre-ville. Le juge Hurtubise s'est dit d'avis que les préjudices allégués par l'ancien député libéral n'étaient pas assez précis, que l'apparence de droit n'était pas claire, dans ce cas, et que le requérant n'avait pas asez clairement indiqué les torts que pouvaient lui causer les gestes posés par ses compagnons de travail.

6,000 poursuites rédigées

■ Le ministère de la Justice du Québec a complété la rédaction de 6,000 poursuites contre des syndicats et des membres du Front commun des secteurs public et parapublic. De plus, 2,500 avis de poursuites ont été déposés au greffe de la Cour supérieure hier matin, a indiqué hier soir un porte-parole du ministère. Ces poursuites, a précisé l'attaché de presse du ministre de la Justice, M. Normand Saint-Hilaire, portent uniquement sur les trois premiers jours du débrayage illégal du Front commun, la semaine dernière.

AU PROCÈS DES « NEUF » D'ARCHAMBAULT

La brillante plaidoirie d'un stagiaire amérindien lui vaut les félicitations du juge Boilard

■ L'avocat amérindien, Me Serge Tremblay, cheveux de jais, teint cuivré, a soulevé les rires hier, lorsqu'il a lancé à la fin d'un plaidoyer passionné : « Chez nous, chez les Indiens, il n'existe pas de mots pour qualifier un témoin-délateur comme Claude Langlais. On ne pourrait pas l'appeler *Oeil de faucon* mais *Oeil de vieux con* ».

MARTHA GAGNON

En entendant cette boutade, les autres avocats de la défense ont eu peine à se retenir pour ne pas applaudir leur confrère qui, quelques instants plus tôt, avait supplié le jury d'acquitter André Leroux, 50 ans, le plus âgé des accusés d'Archambault. À la fin de la journée, le juge Jean-Guy Boilard a félicité chaleureusement l'avocat-stagiaire, originaire de Pointe-Bleue, qui sera le premier avocat amérindien au Québec. « J'ai souvent critiqué le travail des avocats au cours de ce procès mais je me dois de dire que j'ai été grandement impressionné par la plaidoirie de Me Tremblay. On y retrouvait toutes les qualités essentielles, y compris l'humour ».

Sur un ton enflammé, l'avocat a rappelé que son client n'avait pas craint de se jeter dans la « fosse aux lions », de venir dans le box des témoins où il n'a jamais été contredit. La Couronne a d'ailleurs fait preuve de « discrétion, de sobriété et de réserve » lors de son interrogatoire.

Le nom de André Leroux a été mentionné à une seule reprise durant le procès. C'est le témoin à charge, CLaude Langlais, qui a déclaré l'avoir entendu crier : « Tuez-le c'est de la vermine » au moment où d'autres détenus frappaient le garde Denis Rivard. Me Tremblay soutient que Langlais fabule; qu'il a toujours entendu des voix et... qu'il en entend encore aujourd'hui. « C'est un paranoïaque.

« Dans le contrôle « N », c'était la folie collective; il y avait des hurlements de bêtes, des bruits de toutes sortes. Comment expliquer que Claude Langlais, un homme qui se sent traqué et qui a peur pour sa vie, ait pu entendre cette phrase dans le brouhaha général. Leroux s'est enfui dès qu'il a entendu le premier coup de feu au début de l'émeute alors que les gardes Rivard et Leblanc étaient encore vivants ».

Me Tremblay admet que son client a une longue feuille de route. « Il n'a pourtant jamais commis d'actes violents ». Il le présente comme le « dépanneur Leroux », le *boss* de la cantine à Archambault, une *job* de confiance.

Un autre avocat, Me Michel Vleminx, qui représente les accusés Wilfrid Larose, 37 ans, et André Lachapelle, 22 ans, qui auraient participé à la pendaison du garde Rivard, a occupé le plancher durant une bonne partie de la journée. Il a lui-aussi tenté durant plus de trois heures de mettre en doute la crédibilité des témoins-délateurs, Réjean Lemadec et CLaude Langlais.

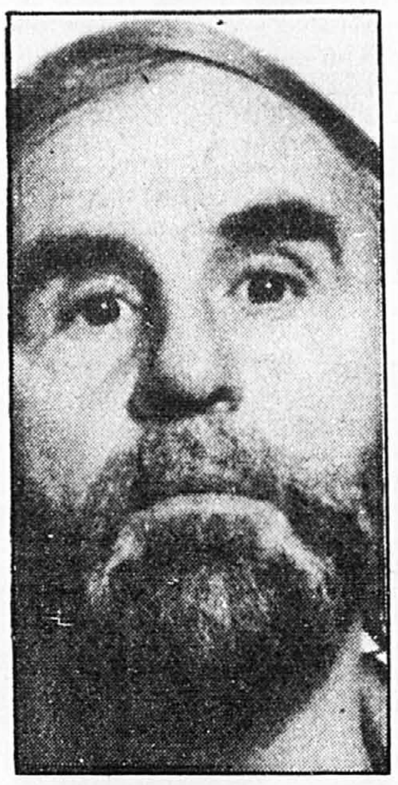

André Leroux

Dans le cas du premier, il affirme qu'il a quelque chose à cacher; qu'il a accepté de témoigner pour ne pas se retrouver au banc des accusés. Réjean Lemadec, un être révolté qui déteste les gardiens et la police, se serait transformé en « agneau » le soir de l'émeute. Me Vleminx n'en croit rien. Quant à Langlais, il déclare qu'il a fait ce qu'il fallait pour sortir d'Archambault.

L'avocat regarde chacun des jurés en répétant ensuite le nom de « Zazenski ». Il le crie une fois, deux fois, trois fois et même quatre. Comme un coup de massue, il laisse échapper ce nom, le premier que Claude Langlais a donné aux policiers après l'émeute. Une erreur, une erreur grave qu'il a heureusement corrigé. « Mais Zazenski aurait pu lui-aussi être accusé comme ceux qui sont là devant vous aujourd'hui ».

Me Vleminx invite aussi le jury à ne pas oublier le témoignage de Leonard McGee qui dit que le garde Rivard était déjà mort lorsqu'il l'a lui-même pendu. Le Dr Hould qui a pratiqué l'autopsie est incapable de déterminer s'il était encore vivant à ce moment.

Les avocats, Mes Rock et Dubé, qui défendent respectivement CLaude Poirier et Réal Girard, ont expliqué qu'il existait un doute plus que raisonnable dans leurs cas.

PLUS IMPORTANT RÉSEAU DU GENRE

L'incinérateur de la rue des Carrières produit de la vapeur énergétique

■ Le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a inauguré hier le plus important réseau de vapeur produite par l'incinération de déchets, au Canada. C'est l'incinérateur des Carrières, propriété de la Ville, qui produit cette « précieuse vapeur énergétique ». Actuellement, 17 entreprises manufacturières et industrielles établies à Montréal sont alimentées par cette nouvelle source d'énergie. Le nombre des clients augmentera au cours des mois et années à venir.

Notons que la vapeur provenant de l'incinérateur des Carrières coûte environ 20 p. cent moins chère que celle produite par le système au gaz naturel.

Selon M. Lamarre, l'inauguration de ce réseau est le résultat d'une réalisation d'un projet vieux de 15 ans que les concepteurs de l'incinérateur avaient intégré aux plans initiaux du vaste édifice.

La transformation de l'incinérateur à des fins de production de vapeur énergétique a coûté $8 millions. Le gouvernement fédéral a accordé à la Ville une subvention de $1,6 million tandis que le gouvernement du Québec a donné une somme de $35 000 pour financer une étude de faisabilité et a promis d'éponger, à raison d'un montant maximum de $400 000, les pertes d'exploitation au cours des deux premières années d'opération.

Lors de l'inauguration, M. Lamarre était accompagné de la député libérale fédérale Céline Hervieux-Payette et du député péquiste Jacques Rochefort.

photo René Picard, LA PRESSE

M. Yvon Lamarre est ici accompagné du directeur des Travaux publics, Richard Vanier et du député Jacques Rochefort lors de l'inauguration du réseau de distribution de vapeur.

Trois-Rivières: la moitié des policiers ne savent pas se servir de leur arme

■ NICOLET — Le chef de la police de Trois-Rivières devra résoudre de nombreux problèmes après le départ du juge Dionne et de ses collègues de la Commission de police. Entre autres choses, il devra s'assurer que ses policiers sont capables de se servir des armes à feu mises à leur disposition. Actuellement plusieurs d'entre eux sont inaptes à les utiliser et constituent ainsi une menace à la sécurité du public.

ANDRÉ PÉPIN

Les gros revolvers qui pendent à la ceinture des policiers trifluviens ne sont souvent là que pour la forme : plus de la moitié des agents ne savent pas s'en servir si l'on se fie au nombre de pratiques de tir auxquelles ils prennent part.

La moitié du personnel policier ne se rend pas aux exercices que dirige, durant la belle saison, l'agent Edmond Charest. Le tiers de ceux qui daignent se rendre au champs de pratique ne réussissent pas l'examen annuel qui oblige chaque policier à loger 30 balles dans la cible.

L'agent Charest, le moniteur des exercices de tir depuis 1970, ne tient pas de registre détaillé sur la participation des policiers. Le chef Guy-Paul Simard lui-même, appelé à témoigner hier devant la Commission, a dû admettre qu'il ne connaissait pas avec précision le degré d'habileté de ses hommes en matière de maniement des armes à feu.

Des armes dangereuses

« Vous connaissez l'efficacité d'une arme à feu ? Vous savez qu'un individu maladroit avec une arme constitue une menace pour le public et pour lui-même ? Alors pourquoi permettre que des policiers négligents de se préparer à l'utilisation d'un engin aussi dangereux ? » a demandé le juge Denys Dionne au chef de police. Celui-ci, pour toute réponse, n'a pu que s'empresser de promettre une amélioration prochaine au sein du service trifluvien.

Les audiences d'hier ont par ailleurs permis de mettre en lumière le fait que les armes à feu, au sein de ce corps policier, ne font pas l'objet d'une surveillance rigoureuse. Ainsi, le responsable du champs de tir, M. Charest, a dû admettre qu'il avait à sa disposition deux armes de service différentes. Plus encore, dans ses tiroirs au poste de police, il cache deux armes non enregistrées dont l'une n'est jamais utilisée dans l'exercice des fonctions policières. M. Charest a expliqué qu'il attendait depuis 1979 une autorisation de conserver ces armes, mais qu'entre-temps il n'avait pas d'autre choix que les garder en sa possession, à l'insu des autorités.

L'âge moyen des policiers de Trois-Rivières — 44 ans — et les tâches qui leur reviennent au sein du service des incendies expliquent en partie leur manque de préparation et le peu d'intérêt qu'ils manifestent à l'endroit du tir au revolver. Bon nombre d'entre eux n'utilisent presque jamais leur arme. Par ailleurs, il faut souligner qu'en cela, ils ne contreviennent à aucune directive ni du ministère de la Justice, ni de la Commission de police elle-même, pour la bonne raison que ces organismes n'en émettent pas.

Toutefois, les jeunes cadets qui fréquentent l'école de police de Nicolet doivent réussir les examens de tir. Dans le cas des plus âgés, c'est donc aux autorités d'un corps de police donné que revient la resonsabilité de l'entraînement. Il ne faudrait donc pas se surprendre, si, un jour, la Commission de police, au cours d'une hypothétique enquête dans d'autres villes du Québec, constate l'existence du même problème.

Du travail à faire

Au cours de son témoignages, le chef Simard a par ailleurs dû admettre que des mesures sévères seront prises pour que diminue le taux d'absentéisme de ses hommes, situé à environ 13 p. cent. Il a reconnu que présentement il est vraiment trop facile pour un policier de s'absenter du travail.

Pendant que l'enquête se poursuit sur l'administration de ce corps de police, les autorités municipales continuent le grand ménage entrepris au début de janvier. Le conseil municipal vient en effet d'abolir sa section des motards, et il force les sergents à faire de la patrouille, alors que dans le passé, ces derniers se contentaient, le plus souvent, de diriger les opérations...

Plusieurs cadres policiers ne savaient même pas ce qu'ils avaient à faire, la direction de la police négligeant la plupart du temps de fixer des définitions de tâche, a-t-on appris hier. Il appert toutefois que plusieurs policiers qui se la coulaient douce jusqu'ici devront retrousser leurs manches après le départ des commissaires.

Giroux & Des Lauriers INC.
6914, RUE SAINT-HUBERT 273-2813 MÉTRO JEAN-TALON
1500 EST, RUE MONT-ROYAL 521-3164 MÉTRO MONT-ROYAL
4029, RUE ONTARIO 521-9414 MÉTRO PIE-IX
NOTRE FAMEUSE VENTE ANNUELLE
DERNIÈRE CHANCE
Hartt 25% DE RABAIS
SUR TOUS NOS MODÈLES — HARTT EN MAGASIN.
MODÈLE CONFORTABLE DE STYLE LOAFFER
CHOIX DE COULEURS ET DE GRANDEURS
FABRICANTS CANADIENS DE CHAUSSURES DE QUALITÉ
CHARGE A VISA
PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR
CHÈQUE PERSONNEL ACCEPTÉ
MasterCard

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

JEAN SISTO
éditeur adjoint

YVON DUBOIS directeur de l'information
MICHEL ROY éditorialiste en chef

Le Québec échappe au chaos social

Comme un tissu qui s'effiloche, le mouvement de grèves dans le secteur public décroît davantage chaque jour. Jamais, il n'a atteint l'ampleur qu'on appréhendait. Le réseau des établissements de santé n'a été perturbé, et en partie seulement, que durant 24 heures. Les institutions d'enseignement demeurent fermées, il est vrai, mais la CEQ vient de reprendre le dialogue avec le gouvernement, de sorte qu'il n'est pas irréaliste d'envisager une solution dans les prochains jours. Les fonctionnaires renoncent à débrayer.

Le chaos social n'a pas eu lieu. Pourquoi et grâce à qui? S'agit-il d'une victoire?

Il est certain que la société québécoise, dans son ensemble, doit se féliciter chaque fois qu'elle frôle la catastrophe et parvient à l'éviter. Mais il serait présomptueux, autant pour le mouvement syndical que pour le gouvernement d'agiter les drapeaux de la victoire. On doit plutôt y voir une double défaite: pour le gouvernement qui, par ses lois et ses stratégies, a bousculé des droits et durement braqué les syndicats; pour le mouvement syndical qui n'a pas su prendre le virage de la crise économique et s'est fourvoyé dans ses tactiques.

Mais ce double échec, malgré l'amertume qu'il engendre de part et d'autre, et la rupture provisoire qu'il provoque entre l'État et les centrales, est aussi porteur de changement et de renouveau: il se peut que les deux interlocuteurs découvrent d'autres modes de négociation et inventent de meilleurs instruments de collaboration. Peut-être le Québec a-t-il assisté à un tournant pénible mais nécessaire ces derniers mois. La crise économique aura eu cet effet salutaire.

Il est au moins permis de distinguer quelques signes encourageants dans les événements des jours derniers. Autant le gouvernement a commis de lourdes erreurs dans la première phase de cette crise, cédant trop vite à la tentation des coups de force, autant il a fait preuve de souplesse, de conciliation et de réalisme depuis la rencontre du premier ministre et des présidents de centrale.

Au lieu de recourir en début de semaine à une nouvelle loi d'exception assortie de sanctions draconiennes, le premier ministre et ses collègues ont saisi durant le week-end les occasions inespérées de renouer le contact que les centrales leur ont offertes une fois réglées les conventions des syndicats d'infirmières.

On objectera que le gouvernement s'était formellement engagé à ne plus négocier avec des syndicats en état d'illégalité. Mais, en réalité, les négociateurs de l'État s'en sont tenus aux «aménagements» et aux «arrangements» proposés lors du sommet des chefs syndicaux et de M. Lévesque. Devrait-il aller un peu plus loin pour réaliser une entente avec les enseignants, qu'on ne pourrait lui en faire grief. Car, en matière de relations de travail, surtout dans un contexte de crise, l'application littérale de principes rigides est naturellement contre-indiquée. Le gouvernement doit plutôt s'attacher à respecter l'esprit de son engagement: ne pas négocier au-delà du seuil qu'il avait fixé quand il invita les trois présidents à discuter.

Pour tendre à rétablir la paix sociale, le gouvernement consent en outre à créer les divers comités conjoints que les centrales avaient proposé d'instituer, notamment en vue de corriger les erreurs dans les décrets et d'étudier un projet de hausses salariales pour la troisième année de la convention.

Le gouvernement s'est heureusement abstenu d'exploiter la faiblesse du front commun dont l'écrasement, loin d'être une victoire, ne pourrait qu'aggraver le climat social. En revanche, le front commun devrait tirer de la pénible expérience qu'il vient de vivre la résolution de remettre en cause ses stratégies de lutte et ses analyses politiques pour les adapter aux temps qui changent.

Michel ROY

Joe Clark devrait quitter l'arène

Comme le signalait hier dans cette page mon confrère Gilbert Lavoie du bureau de LA PRESSE à Ottawa, le plus grand service que pourrait maintenant rendre M. Joe Clark à son parti serait de renoncer à se succéder à lui-même et de s'employer plutôt à devenir un ferment d'unité à l'intérieur de sa formation politique. Plusieurs personnalités du parti ne pensent d'ailleurs pas autrement.

On peut regretter le sort fait à M. Clark par les délégués conservateurs au congrès de Winnipeg. Celui-ci méritait probablement mieux après les efforts qu'il avait déployés autant pour se maintenir en selle que pour défendre la cause conservatrice d'un bout à l'autre du pays. Le Québec, en particulier, ne pouvait guère éprouver que de la sympathie pour lui. Mais le mal est maintenant fait.

La preuve surtout est faite qu'il n'a pas réussi à neutraliser ceux qui n'ont pas cessé de contester son leadership. Comme l'a fait remarquer mon confrère Lavoie, il démontrerait certes, en se portant candidat à sa propre succession, qu'il n'a pas peur de la bataille et des défis, mais il continuerait en même temps à provoquer les forces qui l'ont contraint de convoquer un congrès au leadership. Le mieux qui pourrait lui arriver serait qu'il soit reporté à la tête des conservateurs avec un appui semblable à celui qu'il a reçu à Winnipeg. Mais, alors, ce serait la répétition du scénario qu'on vient de vivre. Le parti continuerait d'être divisé.

Et, surtout, il ne faut pas exclure la possibilité que M. Clark échoue dans cette tentative de redevenir chef. Il n'est pas dit que tous ceux qui se sont opposés à une révision de son leadership appuieraient sa candidature au prochain congrès. Pour reprendre l'évaluation de mon confrère du bureau d'Ottawa, on pourrait donc revivre la malheureuse expérience d'un John Diefenbaker, en 1967, qui, battu en voulant se succéder à lui-même, est devenu par la suite un brandon de discorde pour son parti.

Non seulement un échec constituerait l'humiliation suprême pour l'homme, mais ceux qui l'auraient appuyé ne se sentiraient plus guère à l'aise à leur tour dans le parti.

Sa candidature poserait un autre problème: où se situeraient les candidats possibles qui, jusqu'ici, avaient juré fidélité au chef démissionnaire. On peut jouer sur les mots. On peut prétendre que ce serment de fidélité ne valait que tant que M. Clark était en poste. Mais, en pratique, M. Clark est toujours le même homme. Comment peut-on prétendre qu'il faisait un bon chef et, du même souffle, vouloir lui faire la lutte, vouloir l'empêcher de revenir à la tête du parti?

Avec M. Clark dans la mêlée, la course au leadership ne peut manquer de dégénérer en une guerre de clans et de donner lieu, en quelque sorte, à des règlements de comptes. Ce n'est pas ainsi qu'on oubliera la dure épreuve de Winnipeg.

Le congrès au leadership conservateur revêt une grande importance pour l'ensemble du pays. Le Québec, pour sa part, doit pouvoir s'attendre à ce que le futur chef soit aussi respectueux du bilinguisme que l'a été M. Clark. M. Peter Lougheed, qui a annoncé hier qu'il ne serait pas candidat, n'aurait guère répondu à cette attente.

Vincent PRINCE

(Tous droits réservés)

Louis Falardeau
(de notre bureau de Québec)

Saura-t-on chasser le mensonge de la politique?

Tout indique que la grève «générale» prendra fin dans les prochains jours, après peut-être un dernier baroud d'honneur des enseignants et des professionnels. La tentation sera forte alors de tourner tout simplement une page plutôt grise de l'histoire du Québec, en se contentant de pousser un soupir de soulagement.

Mais il ne faudrait surtout pas en rester là. Outre qu'il convient de revoir de fond en comble le mode de fixation des conditions de travail des employés de l'État pour que le pire ne se répète pas dans trois ans, il y a certes bien d'autres enseignements à tirer de cette crise.

Il serait peut-être temps, par exemple, de se demander si le mensonge ne devrait pas cesser d'être une des composantes essentielles de notre vie politique. Car il est impossible de comprendre quoi que ce soit à ce qui se passe aujourd'hui, à ce qui s'est passé depuis 20 ans, sans avoir recours à cette clé universelle qu'est le mensonge.

Le gouvernement, par exemple, nous dit — et il est très convaincant — que ses employés étaient beaucoup mieux traités que ceux du secteur privé, que les enseignants en particulier jouissaient de conditions «normatives» scandaleusement plus généreuses que celles existant ailleurs dans le monde.

Tout cela est très bien, mais alors comment expliquer qu'entre 70 et 76, le méchant gouvernement Bourassa, matraque en main, ait gagné tous ses affrontements avec un Front commun martyr dont les péquistes étaient les plus habiles à nous décrire le sort misérable? Comment expliquer que lors de la ronde de 79 encore, le gouvernement, péquiste cette fois et élu en partie grâce à l'appui des «perdants» de la ronde de 76, se soit encore une fois déclaré très satisfait du règlement?

On nous répondra que c'est la crise qui rend trop généreux en 82 ce qui ne l'était pas assez en 72 et en 76, que M. Parizeau a maintes fois dénoncé la dernière augmentation accordée par le régime Bourassa (mais s'il était satisfait en 79, ça devait donc être qu'il avait corrigé ce faux pas!), bref, que la situation a changé. Il ne faut pas être dupe de ces nouveaux mensonges. La crise est un argument bien utile pour camoufler le manque de rigueur, l'irréalisme, et tous ces péchés qu'on commet au nom de la plus étroite partisanerie.

La vérité est sûrement plus complexe. Il y a par exemple le fait que, dans un Québec en pleine croissance et qui s'apprêtait à devenir un État souverain, on avait le gaspillage facile surtout quand il nous permettait d'être meilleurs que les autres. C'est aussi que le rapport de forces favorisait toujours ceux qui pouvaient utiliser la grève dans des services essentiels comme moyen de pression, même s'ils se disaient perdants, soit parce qu'ils n'avaient pas tout obtenu, soit pour maquiller des gains un peu scandaleux.

C'est peut-être également que malgré une rhétorique généreuse envers tous les travailleurs et les démunis, notre syndicalisme s'est révélé très corporatiste, exigeant tout pour ses membres sans se soucier des conséquences pour les autres, ou s'en tirant tout simplement en rappelant qu'il fallait faire payer les riches. C'est que le langage de gauche a été usurpé par la nouvelle classe bourgeoise, qui n'a pas hésité à jouer les prolétaires pour mieux devenir privilégiée.

C'est enfin que le Parti québécois, dont la majorité des militants ont toujours été des employés de cet État qui se préparait sans lésiner à devenir souverain, tout en étant un parti très différent des autres, aura finalement épousé tous leurs travers.

D'abord, le manque de réalisme, de rigueur, qui caractérise tous les partis de gauche, toutes les formations généreuses, éprises d'égalité et de justice sociale. Dans l'opposition, il a demandé tout pour tous, critiquant systématiquement tous les gestes de ses adversaires, sans trop s'inquiéter du déséquilibre qui naissait du fait que seulement certains de ses protégés faisaient des gains. Il ne voyait pas de limites à ce qui pouvait être fait et possédait la solution à tous les problèmes, y compris à celui de la quadrature du cercle. S'il a été plus réaliste à l'orée du pouvoir en se fixant des priorités, il était déjà trop tard compte tenu des espoirs qu'il avait fait naître.

Et puis, même s'il s'est fait élire au nom de la transparence, et en remplacement d'une équipe qui avait usé avec un art consommé du mensonge (de la demi-vérité, du subterfuge, du truc) comme moyen de gouvernement, il est vite tombé dans le même travers. S'il n'a jamais cessé d'avoir raison, il n'y est arrivé souvent qu'au moyen de demi-vérités, de subterfuges, de trucs.

Tout allait toujours bien, les compagnies ne quittaient pas, le chômage était peut-être plus élevé qu'au temps des libéraux, mais pas vraiment, parce qu'il fallait tenir compte de ci et prendre ça en considération, sans compter que... Et la publicité, et la stratégie référendaire, et M. Parizeau qui, au sommet d'avril 82, s'étonnait à la fois de dire toute la vérité et qu'on ne le croie pas!

Oui, le mensonge rend souvent la vie plus belle. Mais il rend bien plus cruelles les crises qui démarrent le mardi alors que tout allait si bien le lundi, et qui nous forcent à comprendre que ce qui était blanc l'était bien, mais ne l'est plus, qu'on l'a d'ailleurs toujours dit, M. Lévesque le premier, tiens j'ai la date... Bien sûr!

Nouvelle réponse du CPQ aux évêques

MM. Sébastien Allard et Ghislain Dufour, respectivement président et vice-président du Conseil du patronat du Québec (CPQ), ont décidé de répondre à certains commentaires suscités par leur critique antérieure du message des évêques canadiens sur l'économie. Voici quelques extraits de cette réponse.

La Commission épiscopale des affaires sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada se livrait, dans le texte communiqué aux médias à l'occasion du Nouvel an, à une attaque contre les banques, les grandes entreprises, les gouvernements et les détenteurs de capitaux. Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) et ses porte-parole officiels ont réagi énergiquement à certaines allégations contenues dans le texte des évêques en commentant certains points de l'analyse économique présentée.

Depuis, certains évêques ont ajouté au message, l'ont expliqué, l'ont nuancé, à un point tel qu'il est même permis de douter à certains moments qu'il soit encore question du même texte! Quoi qu'il en soit, nous retenons que les évêques, à qui nous reconnaissons d'emblée le droit de s'exprimer sur ces questions, ont voulu lancer le débat, provoquer une réaction, ouvrir le dialogue.

Nous croyons cependant que la technique qui consiste à trouver un bouc émissaire responsable de tous les maux, un coupable à asseoir au banc des accusés avant même d'engager le dialogue, n'est guère porteuse de promesses d'un échange fructueux.

Suite aux réactions suscitées par nos commentaires, examinons à nouveau le contenu du texte en considérant bien sûr cette fois l'éclairage que certains évêques y ont apporté par le biais des médias depuis la publication du message. Citons même une partie du texte des évêques pour éviter les écarts d'interprétation:

«*Pour rétablir leur marge de profits* et effectuer de nouveaux investissements, ces entreprises ont dû couper leur production, mettre des employés à pied et écouler leurs stocks provoquant ainsi un ralentissement économique et un chômage qui monte en flèche. Pour stimuler la croissance économique, les gouvernements sont alors invités à créer un climat plus propice aux investissements privés. Puisque le capital se dirige là où le rendement est le plus élevé, les coûts de la main-d'oeuvre réduits et les impôts plus faibles, les gouvernements sont forcés d'adopter des mesures pour maintenir la capacité concurrentielle du pays. Résultat: ils imposent des mesures d'austérité telles les restrictions salariales, les coupures dans les budgets des services sociaux et d'autres réductions dans les dépenses sociales.»

Hélas, l'explication de la récession actuelle et de l'une de ses pires conséquences, le chômage, n'est pas aussi simple que cela!

Pour résoudre le problème, les évêques proposent notamment de mettre l'accent sur les formes socialement utiles de production, les industries à fort coefficient de main-d'oeuvre, l'utilisation d'une technologie moyenne (par opposition à haute technologie), l'autosuffisance, la propriété et le contrôle communautaires des industries, etc.

Donner suite à cet ensemble de propositions, ce serait oublier que l'économie canadienne évolue au coeur d'un réseau complexe d'interactions dont les paramètres se mesurent à l'échelle planétaire. (...)

Si nous choisissons de nous en tenir à des «technologies moyennes», notre production sera vite balayée du marché par d'autres produits qui offrent plus à meilleur prix. Si nous voulons maintenir notre position concurrentielle, il nous faut suivre au moins le rythme du développement technologique observé chez nos concurrents.

Il est difficile de nous cantonner dans certains secteurs industriels à forte concentration de main-d'oeuvre pendant que d'autres nations s'industrialisent très rapidement et produisent les mêmes biens à un prix que nous ne pouvons pas concurrencer à cause des avantages dont elles disposent. (...)

La solution au chômage et aux problèmes qui en découlent ne réside pas dans un repli nostalgique sur un monde fermé qui s'autosuffirait, ni en choisissant librement et consciemment de se cantonner dans une économie qui maintiendrait ses emplois au détriment de l'efficacité. La perte d'emplois qui résulterait d'un tel choix s'avérerait très rapidement catastrophique et le remède causerait plus de problèmes que le mal qu'il essaierait de guérir. (...)

TRIBUNE LIBRE

LA PRESSE, MONTRÉAL, MERCREDI 2 FÉVRIER 1983

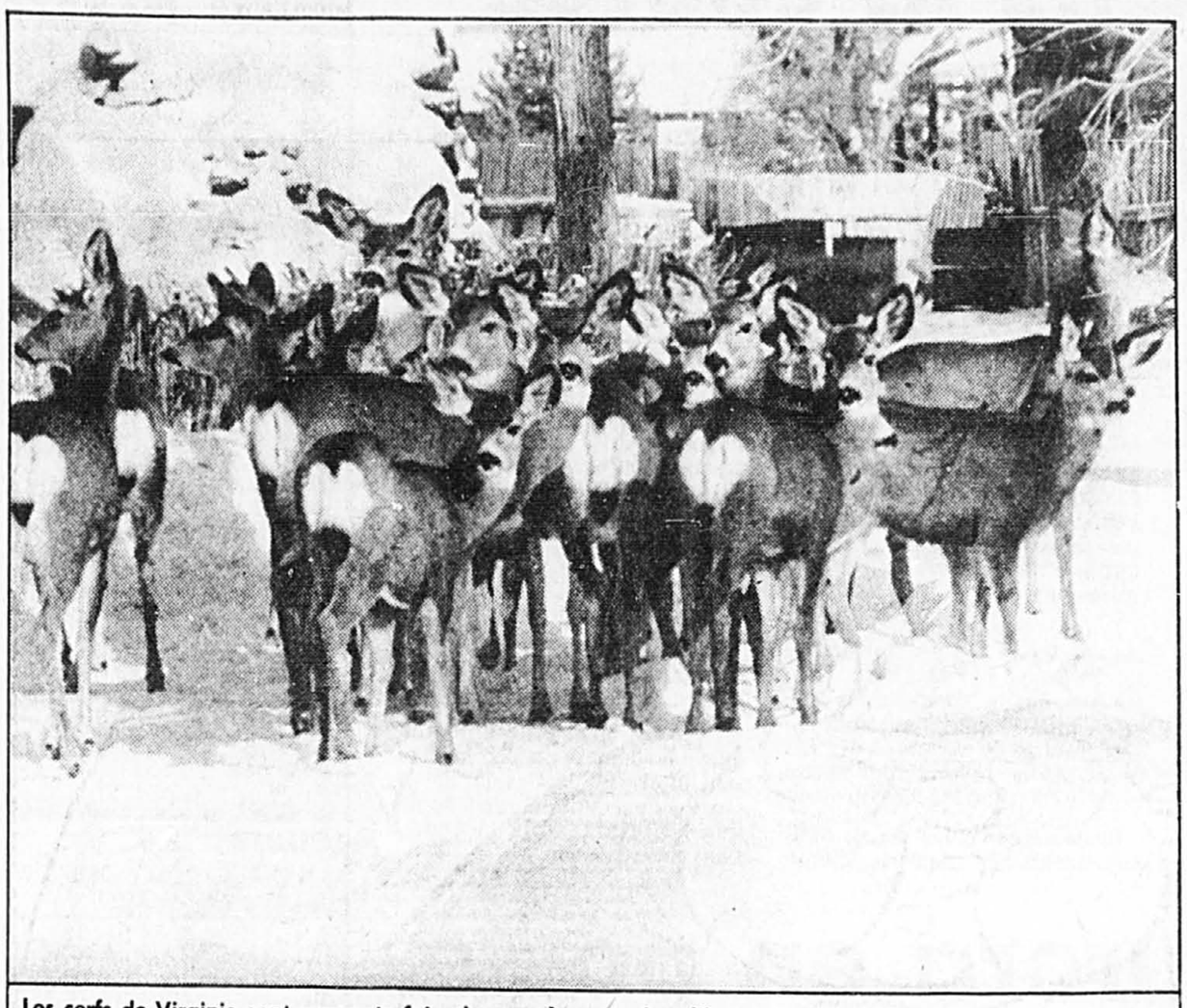

Les cerfs de Virginie sont quarante fois plus nombreux aujourd'hui qu'au début du siècle.

GRÂCE À LA CHASSE SPORTIVE

Cheptel et chasseurs se portent fort bien, merci!

M. Philippe Gaspar
a/s Tribune libre
LA PRESSE
Cher Monsieur Gaspar,

En réponse à votre lettre ouverte publiée dans LA PRESSE et intitulée «Les Blancs peu respectueux de la nature», je vous dirai que, si je partage vos inquiétudes face à l'environnement en général et aux pluies acides en particulier, je ne voudrais pas, par un silence complice, laisser une personne bien intentionnée mais mal informée comme vous, répandre l'idée que la chasse sportive et ceux qui la pratiquent causent du tort à la nature et que de confier la gestion de l'environnement aux autochtones serait une panacée à nos maux présents.

Ainsi, vous affirmez que l'industrie de la chasse organisée par les Européens en Amérique depuis deux cents ans a conduit à la quasi extinction de la plupart des espèces animales.

Correction: certaines espèces ont été menacées jadis par la chasse commerciale et l'aire de distribution de certaines autres a été considérablement réduite par l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation. Cependant, depuis 1900, aucune espèce animale chassée sportivement n'a été ou n'est menacée d'extinction n'importe où aux États-Unis ou au Canada. Bien au contraire, certaines espèces ont connu une explosion démographique sensationnelle, telle le cerf de Virginie dont le cheptel est quarante fois plus nombreux aujourd'hui qu'au début du siècle; d'autres espèces ont étendu considérablement leur aire de distribution, telles l'orignal, le coyote et le goéland; enfin, grâce à des programmes judicieux, des espèces nouvelles ont été introduites en Amérique pour le plus grand plaisir des chasseurs et des pêcheurs: exemples, la perdrix grise, la truite arc-en-ciel et la truite fario (brune).

Vous racontez que l'an dernier, au Québec, le gouvernement a autorisé la chasse «totale» à l'orignal (mâles, femelles et jeunes) et vous vous en offusquez.

Pour votre information, c'est depuis 1959 que les chasseurs du Québec sont autorisés à chasser l'orignal des deux sexes et de tous les âges. Et, ne vous en déplaise, notre cheptel se porte admirablement bien, et nous aussi, disciples de Nemrod. Notre cheptel se porte tellement bien que l'automne dernier, malgré des règlements de chasse très restrictifs et très conservateurs, il nous a donné une belle récolte de 15% supérieure à celle des années passées!

D'autre part, nos chevreuils ont une population stable, nos outardes sont plus nombreuses que jamais, nos oies blanches aussi, et nous récoltons plus d'un million de lièvres par année. Un seul de nos gibiers nous inquiète: c'est le caribou que les autochtones chassaient jadis en brûlant la toundra et qui, selon le professeur Rousseau, a frôlé l'extinction; aujourd'hui, à l'heure de la chasse sportive contrôlée, le caribou est en pleine explosion démograhique, phénomène qui entrainera des résultats catastrophiques si nous ne trouvons pas rapidement une façon d'en récolter davantage!

Non, la chasse sportive rationnellement contingentée est bénéfique à la faune; on la considère aujourd'hui comme un outil d'aménagement faunique indispensable. Non seulement ici, mais partout dans le monde où il reste du gibier sauvage. Ainsi, une gigantesque étude récente, effectuée au coût de dix-huit millions de dollars U.S. et commanditée par la Banque Mondiale, conclut que la seule façon de sauver les animaux d'Afrique menacés d'extinction par la chasse commerciale et le braconnage est de les réserver à la chasse sportive rationnelle.

L'exploitation irrationnelle amène la destruction rapide de n'importe quelle espèce animale. Buffalo Bill n'était pas un chasseur sportif comme vous le laissez entendre: c'était un tueur à gages qui avait pour mission d'anéantir la source de nourriture des Indiens de l'Ouest qui s'opposaient à la construction du chemin de fer transcontinental.

Le fait de confier la gestion de la faune et de l'Environnement à un gouvernement autochtone ne serait pas une garantie infaillible d'exploitation rationnelle. Dois-je vous rappeler en ce sens plusieurs événements récents qui ont fait perdre leurs dernières illusions à ceux qui voyaient encore en nos «frères rouges» de grands protecteurs de la nature: l'abattage en 81 de vingt mille caribous par les Indiens du nord-ouest du pays pour la seule cueillette de leurs langues, le pillage de la rivière Matapédia par les Indiens Mic Macs pour fins de vente illégale du saumon, le pillage récent de la rivière Fraser en Colombie-Britannique et de la rivière Columbia, État de Washington, pour les mêmes fins. Dans ce dernier cas, l'agent de conservation Richard Severtson, déguisé en acheteur de marché noir, s'est fait vendre par les indiens Umatilla, Yakima et Nez Percé quelque cinquante-trois tonnes de saumons pris illégalement!

Je crois plutôt qu'il faut supporter et motiver nos gouvernements en oeuvrant à l'intérieur des groupes et associations qui travaillent en faveur de l'exploitation rationnelle de la faune. Des groupes tels que la Fédération québécoise de la faune, l'Association des pêcheurs sportifs de saumon, l'Association internationale du saumon de l'Atlantique, la Fédération canadienne de la faune, Canards Illimités ou la Société pour la perpétuation de la sauvagine, autant d'organismes qui ont pour but de sauvegarder la faune et l'environnement et dont, à ma connaissance, ni vous ni ceux auxquels vous voudriez confier la faune ne font partie...

André Y. CROTEAU
Conseiller à la revue Sentier Chasse et Pêche et chroniqueur à Radio-Canada

EN VRAC

Jacques Thisdale, un grand artiste

Quelle émission remarquable que ce monologue de Duplessis incarné par Jacques Thisdale! (émission du 26 janvier 1983).

Quel petit chef-d'oeuvre que ce texte basé de toute évidence sur de sérieuses recherche (...)

Quel comédien exceptionnel ce Jacques Thisdale, qui, sans maquillage, sans même emprunter ses traits ou ses tics, a su reconstituer dans un décor totalement dépouillé un authentique Duplessis avec sa verve, son langage franc — parfois vert —, ses aveux de fierté, d'occasionnelles faiblesses, de roublardise, de ruses, le tout pourtant empreint de la plus authentique sincérité.

Cette lettre ouverte n'a pas pour objet de faire l'éloge de l'ancien Premier ministre — l'Histoire a, semble-t-il, déjà commencé à s'en charger — mais de louer sans réserve une oeuvre magnifiquement construite (...)

Bravo Radio-Québec!

Marcel-G. ROBITAILLE, c.r.

St. Mary's un excellent hôpital

Le 10 décembre 1982, je me présentai à l'urgence de l'hôpital St. Mary's où, après maints examens, l'on décida de m'hospitaliser. Le lendemain, on demanda en consultation le Dr Paul Bourgouin. Le samedi, mon état se détériorant assez vite et l'hôpital St. Mary's ne possédant pas l'appareil que requérait ma condition, on me transféra en ambulance à l'hôpital Général de Montréal où le Dr Rolf Sebalet m'attendait. Je demeurai à l'hôpital jusqu'au 27 décembre 1982.

Comment remercier toutes ces personnes qui me prodiguèrent les soins que nécessitait ma condition (...). Je fus traitée dans ces hôpitaux aussi bien en anglais qu'en français. Je dois maintenant retourner aux deux hôpitaux et, croyez-moi, on parle très bien français aux deux, notamment à St. Mary's où, par exemple, au département de dialyse l'infirmière responsable est une Canadienne française.

Encore une fois, chapeau bas devant ces deux hôpitaux. Jamais je n'hésiterai à consulter l'un ou l'autre car c'est à ces personnes si dévouées que je dois d'avoir recouvré complètement la santé.

Denise FAVREAU
Ville Mont-Royal

Des fleurs à l'éditorialiste

M. Guy Cormier
Editorialiste

Cher Monsieur Cormier,

Votre éditorial du 18 janvier intitulé «Voici un film d'horreur», nous démontre une fois de plus la perspicacité avec laquelle vous avez compris et analysé la véritable situation qui existe au Liban depuis l'invasion israélienne de juin dernier. Nous admirons le courage que vous avez démontré en identifiant les coupables de cet horrible massacre. Quand des journalistes de votre trempe refusent de se laisser intimider par des groupes de pression ou encore par des accusations non fondées, et continuent malgré tout de rapporter la vérité à leurs lecteurs, nous pouvons conserver une lueur d'espoir qu'à la longue, une solution juste et durable aux problèmes du Moyen-Orient pourra être trouvée.

Claudette MARSOLAIS-LAWAND
Montréal

Le PC devra se serrer la ceinture

Comme candidat à la présidence du Parti conservateur progressiste, j'ai demandé à l'association du parti de limiter les dépenses électorales.

Cinq candidats aspirent à la présidence: les frais de la campagne pourraient facilement s'élever au-delà de ce qui est raisonnable. Je crois cependant qu'on ne doit pas créer un précédent qui empêcherait d'excellents candidats de rechercher une fonction publique à cause des dépenses à prévoir; il faut que le Parti conservateur demeure le parti du peuple.

J'ai donc demandé à l'association d'éliminer des manifestations organisées au nom des candidats: fanfares, bals, divertissements et autres programmes coûteux. En plus, j'ai demandé que des limites soient imposées aux heures des salles qui nous accueillent.

Nous sommes en une période de contraintes où tous doivent se serrer la ceinture. Je crois que le parti qu'on élira bientôt au gouvernement du Canada doit donner l'exemple.

Joel W. ALDRED
Port Perry, Ont.

Enfants gâtés ou vaches à lait?...

Le gouvernement accuse les enseignants d'être les enfants gâtés de la révolution tranquille. Voyons ça un peu.

1. Citons d'abord, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin: «J'oserais dire que l'acte pédagogique est non seulement un acte éducatif et culturel, mais qu'il est bel et bien... un acte politique.» C'est un fait que les enseignants ont influencé les jeunes à adhérer à la cause du gouvernement actuel.

2. Les enseignants sont trop payés par rapport à qui? On oublie très vite que les enseignants ont mis du temps pour s'instruire et instruire les masses. Ainsi, ils ont longuement travaillé pour bâtir une nation.

3. Les hommes d'affaires et les comptables peuvent, par mille et un détours, contourner les exigences de l'impôt. Les enseignants quant à eux paient leurs impôts jusqu'au dernier cent. Ainsi, ils sont parmi ceux qui contribuent largement à la réalisation des programmes de l'assistance sociale et de l'assurance-chômage.

Ces enseignants sont-ils des enfants gâtés? Ne seraient-ils pas plutôt les vaches à lait de la révolution tranquille?

A. DESJARDINS
Montréal

Non aux colonies juives

Dans son article «Les colonies juives sont justifiées» (LA PRESSE, 15-1-1983), Monsieur Michel M. Solomon, se basant sur la convention de La Haye de 1907 et celle de Genève de 1948, écrit: «...**juridiquement** parlant la colonisation des terres domaniales n'est pas interdite en droit international...». Une telle affirmation est non seulement erronée, mais elle porte atteinte aux principes les plus élémentaires du droit international qui interdit l'acquisition par la force des terres d'autrui.

Dans cette perspective, il faut mentionner les aspects de la politique israélienne d'après 1967 dans les territoires arabes occupés, des aspects dont on n'a encore évalué ni le danger ni les conséquences néfastes. Malgré le fait que les colonies soient nettement contraires au droit international exprimé dans la charte des Nations unies (article 1, aliéna 2) et dans la quatrième convention de Genève dont Israël est signataire «la puissance occupante ne pourra déporter ou transférer des parties de sa propre population civile dans les territoires qu'elle occupe» (art. 49), malgré la résolution 242 des Nations unies qui a été théoriquement acceptée par Israël et qui souligne «l'inadmissibilité de l'acquisition des terres par la force», les gouvernements israéliens successifs se sont lancés dans une colonisation, des fois méthodiques d'autres sauvages, des territoires arabes comportant l'expropriation de terres, l'expulsion des habitants légitimes, la destruction de leur maison et la construction de plus d'une centaine de colonies permanentes et même de nouvelles villes. D'autres colonies ont été construites depuis 1973 sur les hauteurs occupées du Golan.

On ne peut donc accepter l'affirmation de M. Solomon selon laquelle ces colonies sont justifiées sous prétexte d'assurer la sécurité d'Israël en attendant un processus ou un traité de paix.

Le mouvement sioniste moderne dont le point de départ a été donné par «l'État juif» de Théodore Herzel, paru en 1896, est résolument colonialiste. Le fondateur du sionisme avait un but essentiel: créer un État juif. Le premier Congrès sioniste de Bâle en 1897 fit choix du territoire de la Palestine pour la constitution de cet État. Cela aboutit en 1947 au partage de la Palestine et a la création l'année suivante d'Israël. Depuis sa création cet État assène des coups de boutoir aux pays arabes voisins dans le but de conquérir des territoires et encore d'autres. Le résultat de cela est aujourd'hui clair pour le monde entier.

Israël occupe des territoires palestiniens, syriens et libanais. L'année dernière le général Sharon, ministre de la Défense, déclarait: «La sphère d'intérêts militaires d'Israël s'étend dans les années 80 au-delà du monde arabe et englobera des pays tels la Turquie, l'Iran, le Pakistan jusqu'à l'Afrique du Nord et centrale».

Non, la prétendue sécurité ne s'étend pas de cette façon. C'est un concept dynamique qui doit tenir compte des intérêts de tous, ici de la sécurité des États arabes et des droits du peuple palestinien à un État indépendant et à une dignité permanente, car on ne peut éternellement bafouer les droits de ce peuple sous prétexte d'assurer la sécurité d'Israël.

Non, les colonies juives en territoires arabes occupés ne sont ni justifiées ni légitimes. Les États-Unis ne voient-ils pas en elles un préjudice et un obstacle à la paix?

Nul ne peut prétendre que les États-Unis veulent par là porter atteinte à l'existence et à la sécurité de l'État d'Israël.

Mahmoud BOUNEB
Ligue des États arabes

QUI VEUT LA TÉLÉ-PORNO? LE «MAÎTRE DU LOGIS»...

On ne doit pas intervenir dans l'intimité des foyers, c'est juste mais cela me rappelle qu'il n'y a pas si longtemps on entendait le même argument au sujet de la violence dans la famille. C'est ce qui permettait au maître du logis de battre femme et enfants; ne devrait-on pas laver son linge sale en famille?

On désire la télé-porno? Qui ça? Sans doute les maîtres du logis qui paient, car ne sont-ils pas libres d'avoir ce qu'ILS veulent dans LEUR propre maison? Ce sont sans doute les mêmes qui sont contre l'éducation sexuelle dans les écoles. Ils se jugent aptes à donner ces cours à leurs enfants, ne s'instruisent-ils pas à la bonne source, eux?

On dit que le magazine Playboy n'est pas porno puisqu'il ne dépasse pas les normes généralement acceptées par la société. Justement, quelle société? celle des hommes. Nous en avons marre d'être comparées à de chaudes lapines toujours prêtes pour le bonheur des hommes, nous voulons être heureuses nous aussi!

Nous avons là une preuve flagrante du manque de maturité de nos mâles et cela m'inquiète puisque ce sont les mêmes qui dirigent le monde, pas surprenant qu'ILS le mènent à sa perte. Qu'on le veuille ou non, chaque famille est le noyau qui forme la société qui est malade. C'est seulement lorsque les hommes partageront le pouvoir avec les femmes qu'il y aura un espoir de guérison.

Lise LAVOIE
Otterburn Park

Pour la semaine de quatre jours

Je suis une personne sans travail. Les emplois étant de plus en plus rares, je n'ai pu m'en décrocher un. Je suggère pour créer des emplois la semaine de 4 jours de travail. Cela contribuerait à créer de l'emploi et, en plus, ça aiderait les personnes qui n'ont plus la santé pour travailler 5 jours de suite.

Marie TELLIER
Rosemont

VOIR AUSSI LE CAHIER G

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	**ANNONCES CLASSÉES**	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	285-7111
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	**GRANDES ANNONCES**	
COMPTABILITÉ		Détaillants	285-7202
		National, Télé-Presse	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, voyages	285-7265
Annonces classées	285-6901	Carrières et professions, nominations	285-7320

LE CAUCUS CONSERVATEUR ÉCLATE EN FACTIONS

Lougheed n'est pas dans la course

■ OTTAWA — Pendant que le premier ministre de l'Alberta, Peter Lougheed, renonçait hier à Edmonton à se porter candidat à la direction du Parti conservateur, le caucus du parti à Ottawa a étalé au grand jour les déchirements que provoque en son sein la désignation du chef intérimaire.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

Grand absent du congrès de Winnipeg, M. Lougheed a indiqué au cours d'une conférence de presse qu'il n'avait pas l'intention de se lancer en politique fédérale. Il s'est dit « lié par le mandat reçu des électeurs de sa province en novembre 1982. »

Au pouvoir depuis 1971, M. Lougheed a été réélu avec une majorité accrue en novembre dernier remportant 75 des 79 sièges à l'Assemblée législative. Il a souvent été sollicité par les conservateurs fédéraux mais a toujours décliné leur invitation s'abstenant même de se rendre au congrès du parti en 1976.

A leur sortie des Communes hier les députés ne se faisaient pas prier pour commenter la décision de M. Lougheed, les fidèles de Joe Clark affichant leur satisfaction pendant que ses détracteurs spéculaient sur les noms des autres candidats.

Pour le député torontois Michael Wilson, lui-même aspirant en puissance, la réponse de M. Lougheed est loin d'être finale. « Personne ne lui a posé la bonne question. M. Lougheed a toujours dit qu'il ne ferait pas la lutte à Joe Clark, or on a négligé de lui demander ce qu'il ferait advenant le retrait de M. Clark de la course. »

Selon le député albertain Ray Hnatyshyn toutefois, la décision de M. Lougheed n'est pas étonnante mais c'est une bonne nouvelle pour Joe et une indication des appuis qu'il possède dans l'Ouest.

Chef parlementaire

Cette lueur d'espoir en faveur du chef démissionnaire des conservateurs risque d'être obscurcie aujourd'hui alors que le caucus du parti se réunit pour désigner le leader intérimaire. Ce sera sa première rencontre depuis l'annonce du retrait du chef vendredi à Winnipeg.

« Ce sera un test pour M. Clark a déclaré le député de Joliette, Roch LaSalle, s'il réussit a imposer le candidat de son choix nous aurons alors la preuve que la majorité du caucus lui est fidèle. »

Les mêmes députés qui militaient en faveur d'une remise en question du leadership de M. Clark en sont bien conscients. Ils veulent maintenant éliminer des postes de commande tout ceux qui semblent acquis au chef démissionnaire.

D'après Otto Jelinek, c'est non seulement le leader parlementaire désigné par M. Clark, Erik Nielsen, qui doit sauter mais aussi le whip Bill Kempling. Nous devons mettre à leur place des députés qui ne favoriseront aucun des candidats au leadership dit-il.

Certains collègues de M. Jelinek abondaient dans le même sens alors que d'autres, à l'instar de Don Mazankowsky, tentaient de se maintenir à l'extérieur de la controverse. « Je suis prêt a endosser M. Nielsen, a dit M. Mazankowsky, si c'est le voeu de la majorité ».

Quelques députés signalaient qu'il n'était pas nécessaire de faire une telle lutte autour du poste de chef intérimaire et qu'il valait mieux garder leur énergie pour la véritable bataille qui s'engagera bientôt. Cela semble d'ailleurs être l'avis de David Crombie, l'ancien maire de Toronto, qui soutient toujours ne pas être en lice même s'il poursuit ses consultations.

L'ex-ministre des Finances du gouvernement Clark, John Crosbie, continue pour sa part de piaffer d'impatience. Selon un journal de Terre-Neuve, il n'attend plus que le moment propice pour se lancer en campagne.

Ce n'est vraisemblablement que le lendemain de la remise officielle de la démission de M. Clark à l'exécutif du parti, au milieu de février, que la course s'ouvrira vraiment.

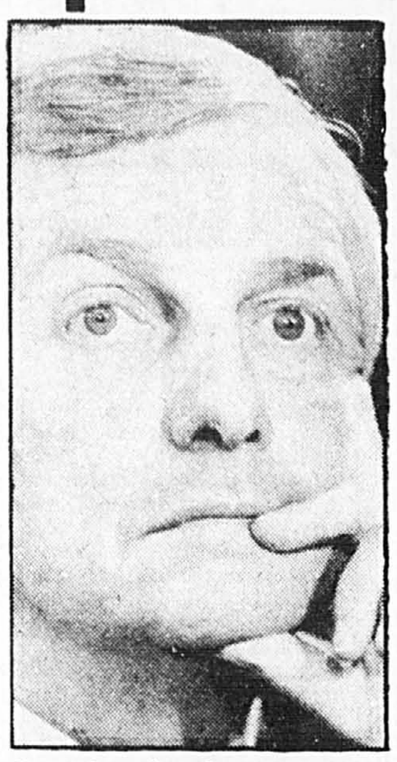

Peter Lougheed

Téléphoto UPC

AVORTEMENT

Le débat reprend au sein du NPD

■ OTTAWA (PC) — L'ébauche d'un document confidentiel du Nouveau parti démocratique soutient que les gens devraient obtenir « la liberté de choix quant aux questions de reproduction », élaborant ainsi une position controversée en faveur de l'avortement.

Le manifeste de 11 pages détaille les principes et objectifs de diverses positions que prendra éventuellement le NPD. La plus grande part du document de travail sollicite l'instauration d'un « nouvel ordre économique », passant par une « nationalisation sélective » de l'industrie.

Le manifeste oriente cependant l'idéologie du NPD vers « un premier impératif ... atteindre l'objectif de justice sociale à travers le monde ».

Le document fut rédigé le mois dernier, par un comité exécutif du NPD, en vue du prochain congrès du parti à Régina, durant le week-end du Jour du Canada. Cette rencontre d'envergure commémorera le 50e anniversaire du premier congrès du CCF (Co-operative Commonwealth Federation), l'ancêtre du NPD.

Les députés néo-démocrates ont pris connaissance du manifeste, qui sera bientôt distribué aux membres du parti à l'échelle provinciale.

Chapeauté du titre « Ebauche d'une discussion », le document de travail pourra être amendé avant même le congrès de Régina.

Trudeau demeurera en poste au moins jusqu'à la fin de 83

■ OTTAWA — Les aspirants au leadership du Parti libéral du Canada qui attendent la démission de leur chef avec impatience devront prendre leur mal en patience. M. Trudeau sera encore à son poste à la fin de l'année 1983.

C'est ce qu'ont révélé à LA PRESSE deux adjoints immédiats du premier ministre, qui ont expliqué que M. Trudeau a l'intention d'assister à la réunion des pays du Commonwealth qui doit se tenir en Inde vers la fin du mois de novembre, et qu'il prend une part très active à la préparation de cet événement.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le premier ministre a annoncé récemment son intention de participer à la rencontre des chefs de gouvernement des pays des Caraïbes membres du Commonwealth, qui se tiendra les 20 et 21 février à Sainte-Lucie. Cette réunion est préparatoire à celle de la fin novembre à la Nouvelle Delhie.

Les stratèges libéraux donnent d'ailleurs le même son de cloche, quant aux intentions du premier ministre. « Il n'a pas encore décidé s'il sera ou non candidat aux prochaines élections, mais il est évident qu'il sera encore parmi nous à la fin de l'année. De toute façon, la décision des conservateurs de tenir un congrès au leadership lui donne maintenant plus de temps » a expliqué l'un de ses principaux conseillers. Il serait impensable que M. Trudeau démissionne avant que les conservateurs n'aient choisi leur nouveau chef, a-t-il ajouté.

La décision de M. Joe Clark de demander la tenue d'un congrès à la direction de son parti a surpris les libéraux qui n'avaient pas prévu un tel scénario.

Vendredi soir dernier, les principaux adjoints de M. Pierre Elliott Trudeau et quelques amis, étaient réunis dans une résidence privée à Ottawa, dans l'attente des résultats du vote sur le leadership à la télévision. Participaient à cette rencontre: Tom Axworthy, le secrétaire principal du premier ministre, Ted Johnson, son chef de cabinet, Mike Gillans, son conseiller spécial en communications, Denise Chong et Ruth Derrik, respectivement adjointe à la législation et adjointe spéciale en matières économiques. Brigitte Fortier, du bureau de Serge Joyal était également de la réunion.

Le groupe était en communication directe avec le directeur national du Parti, Gordon Asworth, qui assistait au congrès à Winnipeg. Selon l'un des participants à la réunion d'Ottawa, les conseillers de M. Trudeau ont littéralement paniqué lorsque le réseau anglais de Radio-Canada a prédit que M. Clark obtiendrait un appui de 80 p. cent. Les libéraux souhaitaient la victoire du chef conservateur, mais avec un résultat plus faible, qui aurait perpétué les divisions au sein du parti.

« Lorsqu'on nous a appris qu'il avait obtenu 66,9 p. cent des voix, nous avons sauté de joie, mais lorsqu'il a annoncé son intention de démissionner, nous sommes tombés de nos chaises » a raconté un membre du groupe. Encore hier, les libéraux avaient peine à comprendre pourquoi M. Clark avait décidé de convoquer un congrès de direction, et ils ne cachaient pas leur insatisfaction.

Au bureau même de M. Clark, on commence à se poser des questions sur le bien-fondé du geste posé vendredi. « Tant qu'à se battre, il aurait pu conserver son leadership, et purger le parti » explique-t-on, en émettant des doutes sur la possibilité de recueillir les fonds nécessaires à la course qui s'annonce entre les candidats.

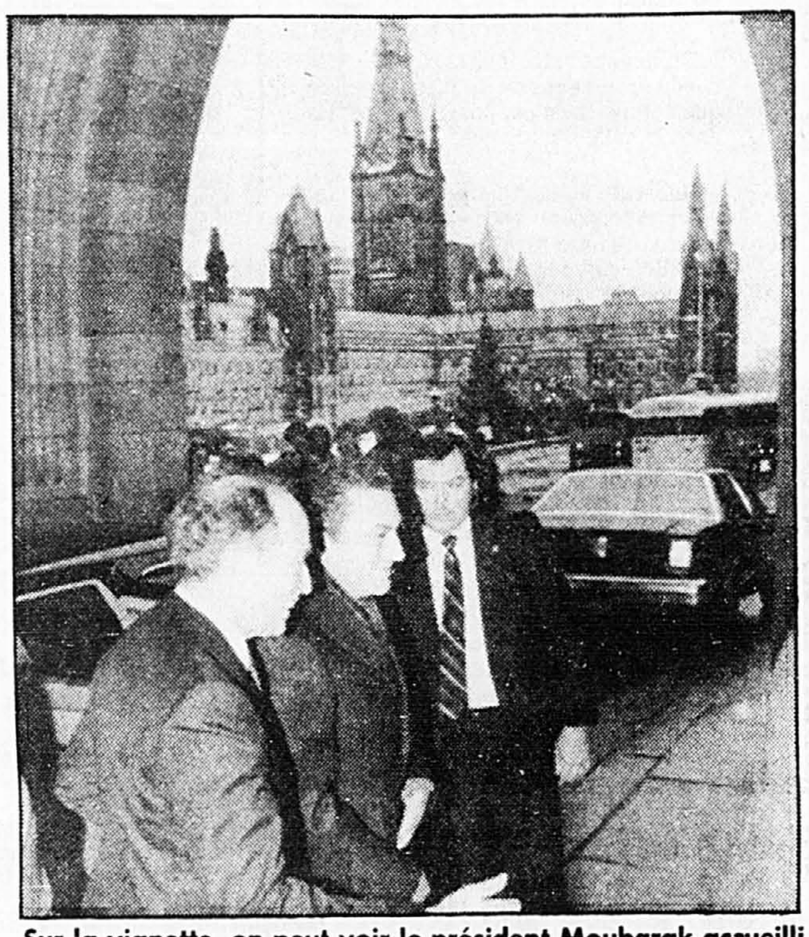

Sur la vignette, on peut voir le président Moubarak accueilli par le premier ministre Trudeau sur la colline parlementaire. Quelques heures avant de s'envoler pour Londres le président égyptien Hosni Moubarak a incité le Canada à faire pression auprès de ses amis israéliens, pour qu'ils reconnaissent les droits légitimes des Palestiniens. Téléphoto CP

Entrée en vigueur de la loi sur le corridor d'exportation d'électricité

■ OTTAWA (PC) — La loi concernant l'expropriation d'une portion de territoire québécois pour permettre à Terre-Neuve d'y loger son corridor d'exportation d'électricité vers les Etats-Unis est entrée en vigueur hier, malgré les protestations énergiques du Québec.

Cette loi, votée au mois de juillet dernier, permet à l'Office national de l'Energie d'ordonner l'expropriation d'un territoire de n'importe quelle province, pour encourager le commerce interprovincial ou international d'hydro-électricité.

En juillet dernier, la proclamation de certaines clauses de la loi fut reportée de six mois, dans l'espoir que les deux soeurs-ennemies s'entendent sur la question.

La querelle de juridiction est maintenant rendue à la Cour suprême. Québec demandera révision du jugement de la Cour d'appel de Terre-Neuve, qui a permis à la province de cesser d'honorer le contrat de vente d'électricité la liant au Québec. Les deux provinces attendent toujours le jugement final du plus haut tribunal du pays.

Ce contrat, échelonné sur 65 ans, stipule que Terre-Neuve doit vendre à Hydro-Québec la plus grande part de l'électricité produite par la centrale de Churchill Falls, au Labrador.

Le contrat a cependant été rédigé et signé à un moment où les prix du pétrole connaissaient une flambée. Les deux parties ont donc convenu d'un prix de vente d'électricité relativement bas, afin de demeurer compétitif. Le Québec, pour sa part, revendait l'électricité puisée de Churchill Falls aux Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Terre-Neuve tentait depuis plusieurs années de convaincre Québec de rédiger à nouveau le contrat qui la liait jusqu'en l'an 2041, mais les deux provinces n'ont pu parvenir à un accord sur cette question.

La province maritime a préalablement annoncé qu'elle sollicitera la permission de l'Office national de l'énergie pour construire son propre réseau hydro-électrique à même le corridor québécois exproprié, afin d'exporter elle-même l'électricité de Churchill Falls vers les Etats-Unis.

L'ESSENCE VENDUE AU GALLON

Des députés du PC inaugurent « leur » station-service

■ CARLETON PLACE, Ont. (PC) — Quelques députés conservateurs ont inauguré, hier, une station-service fonctionnant illégalement avec les systèmes impérial et métrique. Les propriétaires se déclarent prêts à aller jusqu'en prison pour défendre le « libre-choix de la mesure ».

Le gérant de la station Freedom to Measure Ltd, le député conservateur Bill Domm, a pratiquement supplié le gouvernement d'intenter une poursuite contre les défenseurs du système impérial. « Nous sommes 37 députés, tous prêts à être emprisonnés s'il le faut ».

Les 37 députés conservateurs viennent d'ouvrir les pompes de leur nouvelle station-service, située à 30 kilomètres à l'ouest d'Ottawa. Ils entendent défier la loi fédérale qui impose le système métrique pour la mesure d'essence, d'aliments, de meubles et appareils ménagers.

Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, a annoncé en décembre dernier que les contrevenants se verraient poursuivis en justice. Toutefois, un nombre très restreint d'accusations ont jusqu'à présent été portées contre ces dissidents du système ».

La nouvelle station-service de Carleton Place compte cinq pompes à essence. L'une compte en gallons, l'une en litres et les autres enregistrent la consommation dans les deux systèmes de mesure. L'essence ordinaire s'y vend $0.38 le litre et $1.73 le gallon.

Les conservateurs ont patiemment réuni le montant nécessaire au bon fonctionnement de la station-service. De plus, ils ont amassé quelque $12,000 pour défrayer le coût éventuel d'une poursuite en justice.

Le PC aux prises avec des problèmes financiers

■ OTTAWA — C'est la panique au sein des employés du Parti conservateur à Ottawa, qui se rendent compte d'heure en heure, depuis le congrès de Winnipeg, que leur employeur éprouve des problèmes financiers sérieux, et devra envisager la possibilité de procéder à des mises à pied.

Selon les informations recueillies par LA PRESSE, le parti devra accuser prochainement un manque à gagner important au niveau des rentrées de fonds, et pourrait même devoir assumer un déficit d'au moins $200,000 à la suite du congrès de Winnipeg.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

Interrogés hier à ce sujet, les responsables de l'organisation du congrès n'ont pas écarté la possibilité d'un déficit, mais ils ont déclaré qu'il leur était impossible d'en connaître l'ampleur. « En principe, nous devrions faire nos frais, mais cela n'est pas certain » a-t-on fait savoir.

Cependant, un source sûre au sein du parti a fait savoir que le déficit serait au moins de $200,000.

En théorie, la somme de $530 versée par les délégués séniors pour leurs frais de voyage et d'inscription aurait du couvrir les frais d'un congrès normal. Mais le parti a dépensé $200,000 pour des présentations audio-visuelles, soit 20 p. cent du budget total de $1 million alloué à la réunion de quatre jours. Lors de leur congrès d'Ottawa, en novembre, les libéraux ont fait leurs frais avec un coût d'inscription de $500 par délégués. Cependant, le congrès durait moins longtemps, on n'y a pas servi autant de repas, et les frais de voyage pour un congrès national sont moins élevés si la réunion se tient à Ottawa, que si elle a lieu à Winnipeg. De plus, les libéraux chargeaient le même prix aux députés jeunes, tandis que les conservateurs subventionnaient grassement leurs frais d'inscription et de voyage. Bref, il est à peu près impossible que le congrès de Winnipeg fasse ses frais.

Outre le déficit du congrès, le parti s'attend à une diminution radicale des contributions des membres qui ont déjà investi beaucoup d'argent pour se rendre à Winnipeg, et qui feront sous peu l'objet d'une campagne de sollicitation intensive de la part des différents candidats au leadership. Selon le dernier rapport du directeur des élections, 78 p. cent des fonds recueillis par le parti proviennent de contributions individuelles, et 22 p. cent des compagnies. On prévoit que les contributions individuelles diminueront considérablement au cours des prochains mois. Le député libéral Pierre Deniger, qui a organisé le dernier congrès de son parti à Ottawa, a confirmé hier que les libéraux avaient eux aussi ressenti une diminution des rentrées de fonds, à la suite du dernier congrès. La situation risque d'être pire pour les conservateurs, qui se dirigent vers une course au leadership.

Le budget de 1982 du Parti conservateur était de l'ordre de $6,5 millions. Le budget de 1983 n'a pas encore été adopté par l'exécutif national, mais un membre influent de cette formation politique a confirmé hier qu'il faudrait envisager des réductions dans les dépenses et des coupures dans le personnel.

En tout et partout, 110 personnes travaillent pour le parti à Ottawa, Montréal, Québec, Toronto et Vancouver.

Ces employés ne sont pas les seuls à craindre pour leur emploi au sein des conservateurs. LA PRESSE a appris que M. Joe Clark a cru utile d'intervenir lundi matin pour rassurer le personnel de son bureau (une cinquantaine de personne) dont les emplois pourraient être menacés suite à la nomination d'un leader intérimaire par le caucus aujourd'hui. Il appartiendra alors à ce dernier de statuer sur le sort de ces employés, dont la plupart son fidèles à M. Clark, et qui pourraient être tentés de travailler en sa faveur pendant la course au leadership. « Si le nouveau chef est modéré, il ne touchera à personne, mais si c'est un anti-Clark, il fera rouler les têtes » a-t-on expliqué.

Lorsqu'il aura démissionné, M. Clark n'aura plus droit qu'à trois employés, et il devra vraisemblablement se trouver un bureau ailleurs. On ignore encore si le leader intérimaire lui permettra de demeurer à la résidence officielle du leader de l'opposition.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

du

SPUQ

Syndicat des professeurs de l'UQAM

aura lieu

le mercredi
2 février
à 11h 30

à L'HOTEL MONT-ROYAL

1455, rue Peel
(METRO PEEL)

PAUL POMERLEAU À LA BARRE

Les Dubois et Dubeau doivent affronter un nouveau délateur

Déjà incriminés par un de leurs anciens compagnons d'armes, Donald Lavoie, qui a terminé hier sa déposition d'une semaine complète contre eux, les frères Jean-Guy et Adrien Dubois, ainsi que leur co-accusé Claude Dubeau, n'auront eu que quelques heures de répit. Dès le début de la journée d'hier, un nouveau délateur s'est présenté devant le jury que préside le juge Claire Barrette-Joncas pour déposer contre eux.

LÉOPOLD LIZOTTE

Et le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est avec une insatisfaction évidente que les prévenus ont vu, déjà installé dans le box avant leur arrivée en cour, Paul Pomerleau, 37 ans, un petit homme malingre, au langage particulièrement châtié, qui qualifie « d'histoires de journalistes » le fait, apparemment avéré, que ses congénères du pénitencier ou du milieu criminel extérieur le surnomment « Le Cerveau ».

Mais pendant toute la journée d'hier, il n'aura cependant rien fait ni rien dit pour laisser croire qu'il n'était pas effectivement un « penseur du crime », un planificateur de coups d'importance qui, au fil des années, ont peut-être rapporté à son groupe quelques millions.

L'affaire Mc Sween

Son témoignage principal contre les trois accusés aura toutefois été l'affaire de quelques minutes seulement. Interrogé par le procureur de la Couronne, Me André Vincent,il dit avoir rencontré Adrien Dubois, à Ville La Salle, à l'automne de 1974 (l'assassinat de Mc Sween s'est déroulé dans la matinée du 4 octobre). Il voulait alors l'amener à « investir » $15,000 dans un voyage aux Indes qu'il voulait lui-même entreprendre.

Peu intéressé à ce projet, et apparemment fort soucieux à ce moment-là, son interlocuteur lui aurait demandé s'il lui serait possible de lui procurer une camionnette Econoline pour un « hit ». Et Pomerleau d'expliquer immédiatement que cet anglicisme est synonyme de meurtre, dans le milieu. Celui-ci dit avoir donné une réponse négative à cette requête.

Toujours selon ses dires, il rappliquait chez Adrien, une semaine plus tard, et il trouvait alors ce dernier plus détendu. Heureux même.

Il lui demanda donc si c'était à cause de l'affaire...Mc Sween. Adrien aurait opiné de la tête tout en regrettant qu'on ait échappé Lapointe. Le frère Dubois n'était toutefois pas heureux au point d'embarquer dans son projet de voyage.

Se disant fort surpris de l'apparition de Pomerleau dans le décor, et de ce qu'il venait de déclarer, les avocats de la défense obtiennent alors un ajournement à 14h, afin de pouvoir « connaître » le personnage qu'ils doivent maintenant affronter, et dont ils vont visiblement tenter de disséquer la vie criminelle, à la pièce.

Un autoportrait

En fin d'après-midi, le procureur d'Adrien Dubois, Me Léo-René Maranda, aura déjà réussi à tirer les grandes lignes d'un autoportrait auquel le témoin collabore jusqu'à maintenant de sérieuse façon.

C'est ainsi que, sans hésitation, il convient qu'il a pensé, planifié ou participé d'une façon ou d'une autre, à une bonne dizaine d'enlèvements, de séquestrations et d'extorsions de sommes parfois faramineuses, l'opération la plus spectaculaire étant celle de la Wells Fargo, qui avait rapporté à son groupe $1,236,000 et à lui-même par la suite, les quatorze années de pénitencier qu'il purge présentement. Il y a eu aussi le vol de $830,000 chez le bijoutier Lucas, l'agression à la Caisse Populaire de Radio-Canada, celle de la Northern, à Ville La Salle, et celle encore de la Sidbec-Dosco.

Au rythme de ces rentrées de fonds, il pouvait donc ce payer appartement dans la métropole, résidence secondaire à Sainte-Adèle, et condo en Floride. En trois ans, à lui seul, il avait encaissé $378,000 bien comptés, en dépit du fiasco de la revente des bijoux de Lucas, qui ne lui avait personnellement rapporté que $8,000.

Acquitté de meurtre

Si d'aventure, il a été témoin de certains meurtres, il n'en a jamais commandé, et il n'en a jamais commis non plus. Même si, à deux reprises, il a subi un procès pour l'assassinat d'un certain Voorn, à Vancouver. Il expliquera que, dans un premier temps, il y avait eu désaccord du jury. « On n'avait pas été assez sharp », explique-t-il. Pour ajouter: « Mais à la seconde occasion, c'était mieux rodé, et j'ai été acquitté. »

Pressé de dire qu'il s'était alors parjuré, Pomerleau lance avec force: « Je n'ai fait que suivre à la lettre les instructions de mon avocat ».

Un peu plus tard, au sujet de son acquittement du vol de Radio-Canada, il répétera la même explication: « Là encore, dit-il, j'ai suivi à la lettre les conseils de mon procureur ».

Et, devant cette insistance, Me Maranda croit séant de lui faire préciser que cet avocat n'est pas alors présent dans la salle d'audience.

Hébergé à Parthenais depuis février 1982, parce qu'il se sentait menacé au bagne, il a progressivement déballé son propre ballot à compter du mois de juin suivant, mais c'est la première fois qu'il est témoin pour la Couronne, en cour.

Deux adolescentes victimes de la route près de Bécancour

BECANCOUR (PC) - Deux adolescentes ont perdu la vie et une autre a subi des blessures graves dans un accident de la route, survenu dans la matinée d'hier, sur l'autoroute 55, à la hauteur de Saint-Grégoire.

Les victimes sont Marie Hébert, 17 ans, et Manon Arel, 16 ans, toutes deux de Saint-Sylvère. La soeur jumelle de Manon Arel, Nathalie, repose dans un état satisfaisant au Centre hospitalier Sainte-Marie, de Trois-Rivières.

Les trois adolescentes prenaient place dans une voiture qui a dérapé pour ensuite aller s'écraser contre un camion-remorque transportant un chargemnt de bois de construction.

Sous la violence de l'impact, le camion a versé sur le côté mais son conducteur n'a pas subi de blessures.

CLINIQUE MÉDICALE
La Clinique de Remplacement Médicale de Montréal Ltée
Depuis 1972
6555, CÔTE-DES-NEIGES, SUITE 390
Médecine familiale, Gynécologie, Médecine générale
Médecine interne, Oto-rhino-laryngologiste
HEURES D'OUVERTURE:
Lundi à vendredi (les congés inclus) 9h à 21h
Samedi 10h à 17h
Dimanche 10h à 14h
MÉDECINE FAMILIALE - SERVICE D'URGENCE DE 24h
Tél.: 731-1186

PASCAL
OUTILS PNEUMATIQUES
POUR VOTRE
COMPRESSEUR

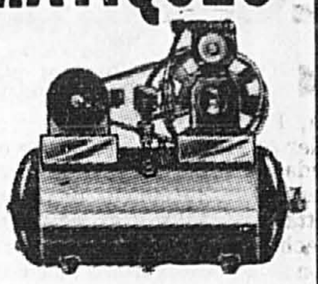

Ponceuse orbitale — 119,95 — 3-2/3 x 9 po 8000 tr/mn. POS-316.
Clé à chocs 3/8 po — 124,95 — 11000 tr/mn. PBFI-38.
Cliquet rév. pr. 3/8 po — 117,95 — 150 tr/mn. PRR-38.
Perceuse 3/8 po — 99,95 — 2800 tr/mn. PPD-38.
Marteau 3/8 po — 65,95 — 3500 coups /mn. AH-7.
Clé à chocs 1/2 po — 117,95 — 8000 tr/mn. PPG-50.
Ponceuse h. v. 5-1/2 po — 59,95 — 18000 tr/mn. AS-5.
Ponceuse/finisseuse à double action — 99,95 — 6 po 10000 tr/mn. DAS-3.
Rectifieuse 1/4 po — 107,95 — 23000 tr/mn. PDG-14.

DISPONIBLE AU:
• 301, rue St-Antoine ouest
• Boulevard Pie-IX (Jean-Talon est)
• Le Carrefour Laval 3055, boul. Carrefour
• Greenfield Park 473, boul. Taschereau
• Rayon de la machinerie

PASCAL

SUPER SOLDE DE TÉLÉPHONES
4 JOURS SEULEMENT 2, 3, 4 et 5 février

DAWN Ord.: 89,98 — $58,88
BELLE BLANC Ord. 99,98 — $63,88
STARLITE Brun à cadran Ord.: 69,98 — $44,88
RENDEZ-VOUS Ord.: 139,98 — $88,88
LE CADEAU PARFAIT À PARTIR DE $29,98
ATHENA Ord.: 139,98 — $88,88
CONTEMPRA à cadran Ord.: 89,98 — $58,88
STANDARD à cadran Ord.: 49,98 — $38,88
DOODLE à cadran Ord.: 99,98 — $58,88

VISA MasterCard
• Un immense choix de nouveaux telephones avec une garantie complete des manufacturiers
• Pas d'installation speciale, prets a brancher. Non suggeres pour ligne commune.
• Pas de frais mensuels additionnels par la compagnie de telephone
• Hatez-vous pour profiter d'un plus grand choix de couleurs et de modeles.
• Prix valables jusqu'a 17h00 le samedi 5 fevrier 1983
• Nous nous reservons le droit de limiter les quantites.

LA CABINE TELEPHONIQUE
• CARREFOUR LAVAL
• PLACE VERSAILLES
• PROMENADES ST-BRUNO
• CENTRE FAIRVIEW

C'est beaucoup mieux chez... A&P

La campagne pour l'oeuvre du lait se déroule du 1er au 15 février, 1983.

SOYEZ GÉNÉREUX

Vos dons serviront à procurer du lait aux personnes défavorisées. Faites parvenir vos dons à: 900 boul. Dorchester, Montréal, suite 369, à l'attention de « Canadian Progress Club ».

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi, le 5 février, 1983.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille.
Nous remboursons tous les coupons émis par les autres supermarchés.

A&P — Les Magasins Situés à Montreal

- 6415 Rue Sherbrooke Ouest
- 5405 Chemin Queen Mary
- 3421 Avenue du Parc
- 455 Boul. de Maisonneuve Est
- 1953 Rue Ste-Catherine Ouest
- GREENFIELD PARK, 645 Boul. Taschereau
- ST. LAMBERT, 1461 Avenue Victoria
- ST-ANTOINE DES LAURENTIDES, Galeries des Laurentides
- SHERBROOKE, Galeries Quatre-Saisons
- MAGOG, 401 rue Principale
- DRUMMONDVILLE, Galeries Drummond
- COWANSVILLE, Domaine du Parc, 175 rue Principale
- TROIS-RIVIÈRES, 850 rue des Récollets

*STATIONNEMENT GRATUIT

Épargnez 70¢

Café en Fèves

8 O'Clock, Moulu Sur Demande
Sac 454 g

2,69

Sac 1,36 kg-7,99
Épargnez 2,10
Notre prix rég 10,09

Notre prix régulier 3,39

Épargnez 36¢

Jus de Légumes

V-8
Pot 796 mL

89¢

Notre prix régulier 1,25

Cigarettes canadiennes

Toutes les marques populaires, rég. ou king, pqt de 20 ou 25.

AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage. Évitez l'abus.

11,39 cartouche

Notre prix ordinaire jusqu'à 12,39

Achetez-en-3, Épargnez jusqu'à 60¢

Soupe aux Tomates

Aylmer, ou aux légumes
Boîte 284 mL

3/99¢

Notre prix régulier jusqu'à 53¢ ch

Gâteaux Vachon — Boîte de 6 **1,59**
Jos Louis, Carré Feuilleté, à la Gelée ou Doigts de Dame

Boissons Gazeuses — 6 bout de 853 mL **2,29**
Allan's, Saveurs Variées — Plus dépôt sur bout

Fromage Brick — Pqt 375 g **2,49**
de Beauce

Roulé au Chocolat — Pqt 283 g **99¢**
Hostess

Gruau Quaker — Boîte 450 g **99¢**
Instantané ou Rapide

Couches Pamper
de jour super (60) ou premiers pas (48)
Boîte
Épargnez 1,66 — **8,99**
Notre prix régulier 10,65

Crème Glacée
Cascade, Saveurs Variées
Cont 2 Litres
Épargnez 40¢ — **1,99**
Notre prix régulier 2,39

Papier Mouchoir
Scotties, Blanc Petal ou Bois Santal
Boîte de 200 f
Épargnez 38¢ — **79¢**
Notre prix régulier 1,17

Papier Hygiénique
Cottonelle, Couleurs Variées
Pqt de 4 roul
Épargnez 48¢ — **1,39**
Notre prix régulier 1,87

Céréale Life — Boîte 550 g **1,79**
de Quaker

Petits Pois le Sieur — Boîte 398 mL **69¢**
Grosseur 1 & 2

Nourriture pour Chats — Boîte 724 g **59¢**
Saveurs Variées, Puss-N-Boots

Nourriture pour Chien — Boîte 724 g **59¢**
Tops, au poulet ou au boeuf

Essuie-Tout Viva — Pqt 2 roul **1,19**
Couleurs Variées

Service personnalisé. Viandes de qualité aux prix des supermarchés!

Dinde Fraîche — Catégorie Utilité
Environ 2,7 A 4,5 kg ou 6 à 10 lb
Épargnez 1,55$/kg 70¢/lb — **2,40 $/kg / 1,09 $/lb**
Notre prix régulier 3,95$/kg-1,79$/lb

Rôti d'Extérieur de ronde Désossé
Notre prix régulier 7,47$/kg-3,39$/lb
Épargnez 1,98$/kg 90¢/lb — **5,49 $/kg / 2,49 $/lb**
Coupe de boeuf du Canada Catégorie 'A'

Rôti de Croupe Désossé
Coupe de Boeuf du Canada Catégorie 'A'
5,93 $/kg / 2,69 $/lb
Épargnez 1,98$/kg 90¢/lb
Notre prix régulier 7,91$/kg-3,59$/lb

Cuisse de Dinde Fraîche
Entière
2,40 $/kg / 1,09 $/lb
Épargnez 1,99$/kg 90¢/lb
Notre prix régulier 4,39$/kg-1,99$/lb

Poitrine de Dinde
Fraîche, Entière
4,61 $/kg / 2,09 $/lb
Épargnez 1,10$/kg 50¢/lb
Notre prix régulier 5,71$/kg-2,59$/lb

Rôti D'intérieur de ronde
ou de Pointe de Surlonge
Coupe de Boeuf du Canada Catégorie 'A'
6,37 $/kg / 2,89 $/lb
Épargnez 2,20$/kg 1,00$/lb
Notre prix régulier 8,57$/kg-3,89$/lb

Foie de Boeuf — 2,40 $/kg / 1,09 $/lb
Frais

Boeuf à Ragoût — 6,15 $/kg / 2,79 $/lb
en Cubes, Desossé

Fruit de Mer Surgelés

Filets de Sole — 5,05 $/kg / 2,29 $/lb
Surgelé, Emballés au Magasin

Boeuf Haché Maigre — 5,05 $/kg / 2,29 $/lb

Langues de Boeuf — 3,95 $/kg / 1,79 $/lb
Fraîches

Rognons de Boeuf — 1,74 $/kg / 79¢ /lb
Frais

Bifteck D'Intérieur de Ronde — 6,59 $/kg / 2,99 $/lb
Coupe de Boeuf du Canada Catégorie 'A'

Saucisses Fumées — emb herm 454 g **1,89**
Schneiders 3 Variétées

Saucisses Schneiders — pqt 500 g **2,49**
Mini-Sizzlers Ordinaire ou Boeuf

Viandes Cuites — emb herm 175 g **99¢**
Schneiders, Tranchées, 6 variétés assortis

Bacon Bon Appetit — emb herm 500 g **2,19**
Tranché, de Flanc

Dans Notre Rayon de Charcuterie

Jambon Cuit — 6,15 $/kg / 2,79 $/lb
Ultra Maigre, Taillefer

Tomates Rodina

de Choix
Boîte 796 mL
Épargnez 20¢ — **59¢**
Notre prix régulier 79¢

Viande à Tartiner — Boîte 198 g **1,19**
4 Variétés, Cordon Bleu

Thon Bye The Sea — Boîte 198 g **2,09**
Blanc, Entier, Dans eau de source

Sirop au Chocolat — Bout 400 mL **1,39**
Brown Cow, de Hershey

Margarine Molle — cont 907 g **1,79**
Thibault, fait d'huile de soya à 100%

Fèves Blanches — Sac 907 g **1,05**
Thompson

Croustilles Frito Lay — sac 200 g
Régulières ou Barbeque
Notre prix régulier 1,59
Épargnez 60c — **99¢**

Dentifrice Close Up — SUPER AUBAINE — tube 100 mL **99¢**
50 mL (plus 50 mL Gratuit!)

C'est beaucoup mieux au rayon de fruits et légumes

Tomates Rouges
Provenant du Mexique, Canada #1
1,08 $/kg / 49¢ /lb

Oranges Navel Sunkist — **18/1,99**
Sans Pépin, Grosseur 138, Provenant de Californie

Pommes Red ou Golden Delicious — **1,50 $/kg / 68¢ /lb**
Provenant de C.B., Canada #1

Brocoli Frais — ch **99¢**
Provenant des E.U.

Carottes Fraîches — **2/99¢**
Provenant du Québec, Canada #1, sac 907 g

Laitue Iceberg — **2/1,49**
Provenant de Californie, Canada #1

Begonia Rex — ch. **2,99**
pot 4"

Sauce Barbecue Gaza — Boîte 540 mL **69¢**
ou pour poulet chaud

Spirales Kraft — 2 Boîtes 200 g **89¢**
Macaroni & Fromage ou Salade de Macaroni

Margarine Dure — Pqt 454 g **59¢**
Rose Marie
Notre prix régulier 79¢
Épargnez 20c

Détersif All — Boîte 6 L **6,99**
en poudre

Détersif Sunlight — Bout 1,5 L **2,69**
Liquide, pour Vaisselle

Fromage Cottage Quebon — Cont 500 g **1,19**
Régulier
Notre prix régulier 1,77
Épargnez 58¢

Frites McCain

Rég., Juliennes ou Frisées, Surgelées
Sac 1 kg
Épargnez 60¢ — **99¢**
Notre prix régulier 1,59

Pain de Viande — Boîte 340 g **1,39**
Bovril
Notre prix régulier 1,89
Épargnez 50c

Biscuits Social thé — Boîte 400 g **1,29**
de Christie

Biscuits Christie — Pqt 500 g **1,59**
à la farine d'avoine

Yogourt Yoplait — Pqt de 4 cont de 125 g **1,39**
Nature ou saveurs de Fruits

Ragoût Clark — Boîte 425 mL **1,39**
au boeuf, Irlandais ou Poulet et dinde

Jus d'orange — boîte 355 ml **99¢**
concentré, surgelé, A & P
Notre prix ordinaire 1,19
Épargnez 20c

Maïs Géant Vert — Boîte 398 mL **69¢**
en crème ou à grains entiers (341 mL)
Épargnez jusqu'à 28c

Transport, expropriation, permis d'alcool: Québec préparerait des coupures

QUEBEC (PC) — Québec envisage très sérieusement d'abolir dès avril la Direction du contrôle des lois et règlements de transport du ministère des Transports, le Tribunal de l'expropriation et la Direction de l'inspection et de l'enquête de la Régie des permis d'alcool, a appris la Presse Canadienne de diverses sources.

Ces trois organismes ou directions ont été retenus par le Comité des priorités du gouvernement Lévesque comme susceptibles d'être abolis et bien que rien de définitif n'ait encore été arrêté, tout indique qu'ils le seront.

Le président du Conseil du Trésor Yves Bérubé avait annoncé en novembre dernier qu'on supprimerait ou fusionnerait au moins une douzaine d'organismes, de directions ou de régies dans le cadre d'une nouvelle série de coupures budgétaires qui totaliseront $400 millions en 1983-84.

Lors d'une conférence de presse, le ministre Bérubé avait aussi indiqué qu'on réviserait à la baisse les activités de contrôle et d'inspection de l'ensemble des secteurs gouvernementaux.

Interrogé sur la disparition du tribunal et de ces deux directions, un porte-parole du Cabinet du premier ministre Lévesque a refusé d'infirmer ou de confirmer.

« Même s'il y a eu des discussions au Comité des priorités, au Conseil des ministres et au caucus sur la revue de programmes pour 83-84, il n'y a pas encore de document final là-dessus et par conséquent pas de commentaires à faire sur les rumeurs d'abolition d'organismes, » a-t-on indiqué.

Au cabinet du ministre des Transports Michel Clair, on refuse de confirmer que la Direction du contrôle des lois sera supprimée même si on admet qu'on étudie l'hypothèse qu'elle passe sous la juridiction du ministère de la Justice.

Le Bureau du ministre de la Justice Marc-André Bédard a cependant confirmé les informations obtenues par la Presse canadienne, précisant que ces coupures faisaient partie des efforts de rationalisation entrepris dans l'ensemble du gouvernement. Le ministre, a-t-on ajouté, devait en faire l'annonce ce mois-ci.

Par ailleurs, dans le cadre de la restructuration du ministère des Transports, le Conseil interministériel de la sécurité routière, le Conseil consultatif des transports et le Conseil des transports de la région de Montréal —COTREM— disparaîtront.

Dans le cas du COTREM, la suggestion faite par le ministre des Transports Michel Clair en juin dernier proposant qu'il soit intégré à un « organisme régional de transport » ne serait pas retenue. On le remplacerait plutôt par un autre organisme au mandat plus large en matière de transport urbain relevant du bureau du sous-ministre des Transports.

Dédoublement

En ce qui concerne la Direction du contrôle des lois et règlements de transports, son abolition entraînerait la mise en disponibilité de ses employés tandis que son rôle sera dorénavant assumé par la Sûreté du Québec.

Même scénario pour la Direction de l'inspection et de l'enquête de la Régie des permis d'alcool dont les tâches relèveront des escouades régionales d'alcool et de moralité —ERAM— de la SQ.

Du côté des Transports toujours, la Direction de l'entretien des routes, sans disparaître, perdrait une bonne partie de ses responsabilités au profit des municipalité régionales de comté —MRC.

Enfin, l'abolition du Tribunal de l'expropriation ne devrait pas créer trop de problèmes puisqu'on considère, du côté gouvernemental, que l'ère des grands travaux, routiers et autres, est terminée et qu'on n'exproprie presque plus.

Son rôle pourra facilement être tenu par un autre tribunal.

Le porte-parole du ministère de la Justice a d'ailleurs précisé que ce geste s'inscrivait dans la politique annoncée en septembre par le ministre Bédard visant à unifier les tribunaux québécois.

En gros, au ministère des Transports comme à la Justice, ces coupures affectent des services qui sont plus ou moins dédoublés à d'autres niveaux ou qui pourraient facilement être rendus par d'autres entités administratives effectuant essentiellement le même genre de travail.

Economies

Environ 345 employés permanents pourraient être mis en disponibilité à la suite de la suppression de ces unités administratives :

— 220 à la Direction du contrôle des lois et règlements de transport, un service qu'on connait surtout par le biais de ses inspecteurs routiers qui se promènent en voitures jaunes et bleues sur les routes du Québec ;

— une soixantaine à la Direction de l'inspection et de l'enquête de la Régie des permis d'alcool ;

— et 65 à peu près au Tribunal de l'expropriation.

Les économies à long terme ainsi réalisées seraient de l'ordre de $11 millions environ, ce qui représente la somme des budgets totaux de ces organismes ou directions.

Comme la plus grande partie de ces budgets est affectée au traitement des employés, le gouvernement ne l'aura vraiment économisée qu'au moment où le dernier des employés permanents qui auront été mis en disponibilité aura été intégré ailleurs.

A court terme, c'est-à-dire dès le moment où ces unités administratives cesseront d'exister, le gouvernement ne sauvera environ que $2 millions en frais di-

Les techniciens du 10 à la CSN

Les 174 membres de l'Association des techniciens de Télé-Métropole, en conflit depuis trois mois, ont choisi hier par un vote fortement majoritaire de 95 p. cent, de s'affilier à la CSN par le biais de la Fédération nationale des communications (FNC), plutôt qu'au Syndicat canadien de la Fonction publique. Cette association qui formait un syndicat indépendant jusqu'à hier, est le plus grand regroupement de techniciens au Québec.

Pour le président de la FNC, Laval LeBorgne, cette première adhésion d'un syndicat indépendant de techniciens à la FNC pourrait déclencher un mouvement plus large dans les autres syndicats de techniciens à Radio Canada, Radio Québec et à la colline parlementaire (diffusion des débats).

CORRECTIONS

Cahier La Cuisinerie paraissant dans La Presse du **samedi 29 janvier 1983**

VEUILLEZ ALLOUER 4 SEMAINES pour la livraison sur les articles suivants.

Page 24 24a — «Air Treatment Centre» de Sanyo.
24 24b — Nettoyeur «PortaButler».

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient causé par les erreurs qui, par mégarde, peuvent parfois se glisser dans notre publicité.

EATON

Mont-Tremblant O'berge du Village EXPRESS

CÉDULE Départ à 8:00 A.M. (Station de Metro Peel) — Retour 16:30h (Mont-Tremblant) (SAMEDI SEULEMENT) **O'berge Sportive** — 2021 rue Peel, Montréal

O'berge du Village

BILLET ALLER-RETOUR 8,50$

ACTIVITÉS:
- Ski de fond guidé
- Ski alpin
- Pêche sur glace
- Tours de calèche
- Patins sur glace
- Raquette
- Sauna
- Bain tourbillon
- Service d'antenne satellite
- Salles récréatives (billard, ping-pong, shuffleboard, jeux de poches, hockey).
- Service de location pour tous vos besoins sportifs et récréatifs.
- O'berge du Gourmet (repas rapide), vous sert à des prix économiques; poulet, beignes, muffins et crème glacée).
- O'berge du Saloune, Bar salon, soupe et sandwichs.
- O'berge Sportive (aubaines dans l'équipement de récréation, réparation).
- Nos guides et instructeurs sont certifiés par les Ambulanciers St-Jean.

TRANSPORT SEULEMENT

Pour réservation envoyer coupon à **Daperli**
1 Place du Commerce, Suite 170
Ile-des-Soeurs Montréal, Québec H3E 1A4 — Tel (514) 766-7430
COMPTANT MANDAT POSTE
Date de réservation
Nom
Adresse
Code Postal Tel

Vente à 1¢

Achetez l'un des articles ci-dessous au bas prix courant; et payez 1¢ pour un 2e article identique.

CHEMISES SPORT EN FLANELLE Prix cour.
Forsyth et Dan Cooper $19.95 chacune
Choix de coloris et de motifs.
OBTENEZ-EN UNE 2e POUR 1¢

CHEMISES SPORT Levi's Prix cour.
FLANELLE QUADRILLÉE $22.95
OBTENEZ-EN UNE 2e POUR 1¢

JEANS «Shooter» Lee DENIM Prix cour.
DENIM 100% coton. $29.50
Tailles 28 à 38 dans le groupe.
OBTENEZ-EN UN 2e POUR 1¢

COL ROULÉ EGO Prix cour.
50% coton - 50% polyester, $12
modèle à manches longues, choix de coloris.
OBTENEZ-EN UN 2e POUR 1¢

BAS ET CHAUSSETTES POUR HOMMES Prix cour.
Modèles sport ou de ville. $1.79
OBTENEZ-EN UNE 2e PAIRE POUR 1¢

BAS DE TRAVAIL POUR HOMMES Notre prix cour.
Mélange de laine. $1.59
OBTENEZ-EN UNE 2e PAIRE POUR 1¢

MITAINES POUR ENFANTS Prix cour.
Coloris et modèles assortis. la paire 99¢
OBTENEZ-EN UNE 2e PAIRE POUR 1¢

TOUS LES SOUS-VÊTEMENTS D'HIVER STANFIELD Prix cour.
$9.95 à $31.95
OBTENEZ-EN UNE 2e POUR 1¢

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.
En vente tant qu'il en restera.

LIQUIDATION DE VÊTEMENTS D'HIVER

Choix de nombreux modèles et coloris. Hâtez-vous, le choix sera plus grand.

ÉCONOMISEZ 50%

VESTES D'HIVER ISPO, STYLEMAN, MT. GEAR

— Rembourrage polyester — Extérieur poly/coton

Modèles avec manches amovibles, capuchons détachables, réversibles, gilets à même.

Nos prix courants: de $54.95 à $79.95 EN SOLDE: $27.47 à $39.97

PARKAS ET BLOUSONS REMBOURRÉS DE DUVET

Canadian Trail, Woods, Mt. Gear

— extérieur coton/poly
— rembourrage duvet et plumes d'oiseaux aquatiques
— modèles assortis

Notre prix cour. $119.95 à $149.95 EN SOLDE: $89.99

LA OUÈRASSE

ON FAIT RIEN COMME LES AUTRES

LUNDI, MARDI, MERCREDI DE 9 H 30 À 18 H 00 — JEUDI, VENDREDI DE 9 H 30 À 21 H 00 — SAMEDI DE 9 H 00 À 17 H 00

MasterCard VISA

ST-LÉONARD	VILLE DE LAVAL	ST-LAURENT	GREENFIELD PARK	VALLEYFIELD	LASALLE	POINTE-CLAIRE
7275, boul. Langelier	901A, boul. Curé-Labelle	3654, ch. Côte-Vertu	375, boul. Taschereau	622, boul. Mgr-Langlois	(coin Dollard) 8799, boul. Newman	183H, boul. Hymus
254-9995	687-6817	337-0818	671-3750	371-6461	364-5677	694-3422

On n'est pas les seuls À LE DIRE!

ACTION-CHÔMAGE

«Le Regroupement des chômeurs et chômeuses du Québec affirme son appui à la présente lutte de la CEQ. Cet appui se base sur notre droit à une éducation gratuite et de qualité, droit de plus en plus bafoué par les coupures du gouvernement, alors que la conjoncture économique commande un plus grand accès à l'éducation, entr'autres, pour faciliter le recyclage des sans-emplois.»

L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'EST DE MONTRÉAL

«Nous demandons donc au gouvernement du Québec de considérer avec sérieux toutes les propositions visant à réduire le chômage et en particulier celles des syndicats du secteur public dont les membres risquent de venir grossir le nombre des chômeurs.»

SECTION CHAUVEAU DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

«Nous sommes en total désaccord avec la décision du gouvernement d'augmenter la tâche des enseignants ce qui se traduira par une réduction de 15 % du nombre des enseignants dans les écoles en septembre.»

SOS TRAVAIL, GROUPE D'UNIVERSITAIRES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

«Nous refusons: le discours officiel qui prêche la résignation, cautionne le chômage, confond la crise budgétaire des administrations avec la crise économique qui affecte l'ensemble de la société, témoigne d'un manque d'imagination déplorable et incarne la politique du pire.»

LE PERSONNEL ET LA DIRECTION DE LA POLYVALENTE DE CHARLESBOURG

«Avec le décret, le nombre d'élèves que rencontrera un enseignant sera encore augmenté. Avec autant d'élèves à rencontrer, tenant compte des préparations de cours et des corrections qui en découleront, on se demande comment l'enseignant réussira à améliorer la communication avec les jeunes, à personnaliser son enseignement et à varier ses apprentissages.»

LES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU SECTEUR PRIVÉ DE LA CSN

«À supposer qu'il soit vrai que nos conditions de travail soient parfois inférieures, ce n'est pas la faute des travailleurs et travailleuses du secteur public. C'est parce que le gouvernement du Parti québécois, depuis six ans qu'il est au pouvoir et en dépit de ses multiples promesses, n'a rien fait pour améliorer les conditions d'accès à la syndicalisation des employées et employés du secteur privé.»

L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DU QUÉBEC

«Les décrets entraîneront une baisse de la qualité de notre éducation avec des mesures comme l'abolition du ratio maîtres-élèves, l'augmentation de la tâche des enseignantes et enseignants doublée de la mise en disponibilité de milliers d'entre eux/elles. Ce sont nos intérêts en tant qu'étudiantes et étudiants qui sont attaqués par ces mesures.»

LE SOMMET POPULAIRE DE MONTRÉAL

«Le gouvernement n'a pas la volonté réelle de créer des emplois, les coupures de salaires des employées et employés de l'État empêcheraient toute relance économique et provoqueraient encore plus de chômage.»

Centrale de l'enseignement du Québec

DÉCRÉTER CE N'EST PAS LA SOLUTION

$51 000 pour avoir subi un assaut brutal

Un camionneur de 49 ans, M. Yvon Lord, de la Place Georges-Etienne-Cartier, à Saint-Henri, a droit à des dommages de $51 870 pour la raclée qu'il avait subie aux mains d'un certain Marcel Metras, à la sortie de la taverne « Les Copains », au 4691 Notre-Dame ouest (toujours à Saint-Henri) il y a quelques années.

La preuve de cet attaque brutale et sans provocation de la part de la victime avait été si catégorique que le juge Alphonse Barbeau en a attribué la responsabilité séance tenante à l'intimé Metras, en rejetant sa version des faits.

C'est l'évaluation des dommages qui a toutefois été plus difficile, en raison de la nature et du nombre des blessures subies, et du fait que le demandeur avait été incapable de reprendre son travail avant 56 semaines, par suite, notamment d'une double fracture d'une jambe.

Jusqu'à maintenant, toutefois, ce dernier s'est prévalu des dispositions de la loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, et il a reçu une première tranche de $10 904 à titre de dommages correspondants à l'incapacité totale temporaire où il se trouvait. Le même organisme lui reconnait d'autre part une incapacité partielle permanente pour laquelle elle lui versera $10 664.

Le juge Barbeau ne trouve cependant pas ces compensations suffisantes, dans les circonstances, et il condamne Metras à verser lui-même une somme additionnelle de $30 301, à celui qu'il a si gravement malmené.

La Commission de police blâme un agent de la CUM

La Commission de police du Québec a blâmé l'agent Allan Gosset, du service de la police de la CUM pour avoir usé de force excessive lors de l'arrestation d'un citoyen. Cependant, compte tenu de l'attitude du citoyen Daniel Otchere qui a contribué à la violence de l'incident, la commission ne recommande pas d'autre sanction.

Mais un autre incident s'est produit lors de l'incarcération de M. Otchere. Dans la nuit, Mme Otchere s'est rendue au poste pour voir son mari, mais les policiers lui dirent de se rendre à l'hôpital Saint-Luc où Mme Otchere a inutilement attendu jusqu'à 7h30 du matin. Ce n'est qu'au cours de la matinée qu'elle pourra enfin le voir.

Les commissaires notent à ce sujet qu'il est inadmissible qu'on ait laissé Mme Otchere dans l'incertitude quant au sort de son mari. La commission recommande au directeur du service de police de la CUM d'inciter ses membres chargés d'un suspect détenu, à traiter avec franchise et courtoisie les personnes avec lesquelles le détenu a légalement le droit de communiquer.

À Jonquière

Par ailleurs, la Commission de police du Québec considère que les agents Rodrigue Pelchat, Alain Carbonneau et Georges Thomas, du corps de police de la ville de Jonquière, ont accompli leur devoir selon les règles d'éthique et ne peuvent faire l'objet d'un blâme. Les policiers avaient été appelés par un citoyen à intervenir dans un logement voisin où, au cours d'une réception, la musique était trop forte. À la suite d'une autre plainte, les policiers ont dû intervenir à nouveau et procéder à deux arrestations.

Accusations contre les Hell's Angels de Sorel

À la suite des perquisitions, saisies et arrestations du 4 décembre 1982 et qui ont sérieusement touché les Hell's Angels de Sorel, l'Escouade régionale alcool, moralité, drogue et jeu de hasard, la Sûreté du Québec à Saint-Hyacinthe a porté hier des accusations diverses contre une quinzaine des 35 personnes arrêtées en décembre.

Parmi ces accusations, mentionnons les plus importantes: six accusations d'entreposage d'armes à feu de façon négligente; une possession d'arme prohibée; un recel d'arme à feu (volée aux Etats-Unis en 1978); une possession de stupéfiant (L.S.D.); deux accusations pour avoir tenu un débit de boissons clandestin; 11 personnes accusées d'avoir été trouvées dans un débit clandestin.

De plus, trois personnes sont accusées en vertu de la loi des télécommunications fédérales pour avoir opéré des appareils de transmission et réception sans permis. La Sûreté du Québec rapporte à ce sujet que quelque $1,000 de marchandises électroniques volées ont été trouvées dans les quartiers des Hells Angels.

Tribunal spécial pour la requête de Laurendeau

(PC) Un tribunal spécial formé de cinq juges de la Cour d'appel du Québec entendra, à partir du 2 mars, la requête en appel soumise par Marc Laurendeau, ex-chroniqueur du quotidien LA PRESSE, relativement à l'accusation d'outrage au tribunal formulée à son endroit.

Le juge en chef Marcel Crète a précisé hier que le tribunal serait constitué de cinq juges au lieu de trois, parce que c'est la première fois qu'il est appelé à se prononcer sur une cause impliquant la nouvelle charte des droits de la personne.

M. Laurendeau et LA PRESSE ont été cités à comparaître à la suite d'une chronique rédigée par l'ex-chroniqueur en septembre dernier à propos du procès pour meurtre de Claude Dubois et de deux autres prévenus.

La requête initiale de M. Laurendeau, qui avait demandé à être jugé devant un jury en faisant valoir qu'un tel procès lui était garanti par la Charte des droits de la personne, avait été rejetée le 21 décembre dernier par le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure.

500 kg de « mari » destinés à Montréal interceptés à Dharan

KARACHI (AFP) — Un chargement de 500 kg de marijuana, expédié de Karachi pour Montréal, a été intercepté à l'aéroport saoudien de Dharan par un employé des lignes aériennes pakistanaises, a-t-on appris auprès de la compagnie « Pakistan International Airlines ».

Le chargement, dissimulé dans des boîtes de fer blanc réparties dans des caisses en bois, portait la mention : « Cadeaux de Noël ». Il était adressé à une entreprise de Montréal « Mon décor ».

MAROC à partir de 909$
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
273-7755 (Montréal) • 672-5353 (Brossard) • 472-6634 (St-Eustache)
Permis du Québec

ENCAN PUBLIC
EX-CARGAISON AÉRIENNE LIQUIDÉE À BREF DÉLAI
TAPIS D'ORIENT ET DE PERSE
D'EXCELLENTE QUALITÉ
Conformément à une décision arbitrale pour régler le litige récent à la suite d'événements graves qui se déroulent dans les pays d'origine, le gouvernement exige qu'un paiement direct soit garanti auprès des banques.
Une récente campagne dans le but de récupérer les fonds a permis que les marchandises en litige soient détournées afin de procéder à une liquidation finale par les courtiers en douane et transitaires.
JEUDI 3 FÉVRIER
à 19h30 précises
Inspection à compter de 18h45 à
AÉROPORT DE DORVAL
HÔTEL HILTON,
Grand Salon, Dorval, Québec
Conditions de paiement:
comptant, Visa, MasterCard, American Express
Encanteur détenteur d'un permis no 285905
P.S.: L'entrepôt aérien n'étant pas disponible, l'encan aura lieu à l'hôtel Hilton de l'aéroport de Dorval.

goineau-bousquet
fait sa super
VENTE D'ÉTIQUETTES ROUGES

PARQUETERIE DUBEAU
Chêne select, présablé, couvre 15 pi car. au paquet.
Ord. 23,35$
SPÉCIAL 19,59

PARQUETERIE DUBEAU
Merisier select présablé, couvre 15 pi car. au paquet.
Ord. 21,75$
SPÉCIAL 18,59

10% DE RABAIS SUR TOUS LES FOYERS «DROLET» EN MAGASIN
INSTALLATION DISPONIBLE EN SUS

PLANTES SUSPENDUES
POT DE 10"
Ord. 11,99$
SPÉCIAL 7,99
200 EN MAGASIN

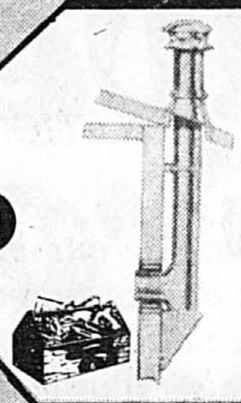
CHEMINÉE SELKIRK
METAL BESTOS
• Modules préfabriqués
• Longueur 30"
• Diamètre 7"
Ord. 39.95$
SPÉCIAL 28,88
INSTALLATION DISPONIBLE EN SUS

RABAIS DE 2,00 LA FEUILLE
SUR TOUS LES PRÉFINIS EN MAGASIN

PLANCHES MURALES
CÈDRE MONARQUE
Couvre 12 pi car.
600 pqts en magasin.
Ord. 18,99$
SPÉCIAL 15,99
PIN EN «V»
1" x 4" x 8'
500 pqts en magasin.
Ord. 12,99$
SPÉCIAL 8,99

50% DE RABAIS SUR PLUS DE 800 FIXTURES
PLUSIEURS AUTRES MODÈLES IDENTIFIÉS À CET EFFET EN MAGASIN.

DESCRIPTION	QUANTITÉ	PRIX	ÉPARGNEZ	SPÉCIAL
Modèle 3990	40	43,98$	21,99$	21,99$
Modèle 2361	60	33,49$	16,80$	16,69$
Modèle 3891	41	25,99$	13,00$	12,99$
Modèle 2759	60	19,99$	9,99$	9,99$
Modèle 3941	50	19,99$	10,00$	9,99$
Modèle 3770	38	22,99$	11,50$	11,49$
Modèle 3250	50	18,99$	10,00$	8,99$
Modèle 3251	50	18,99$	10,00$	8,99$

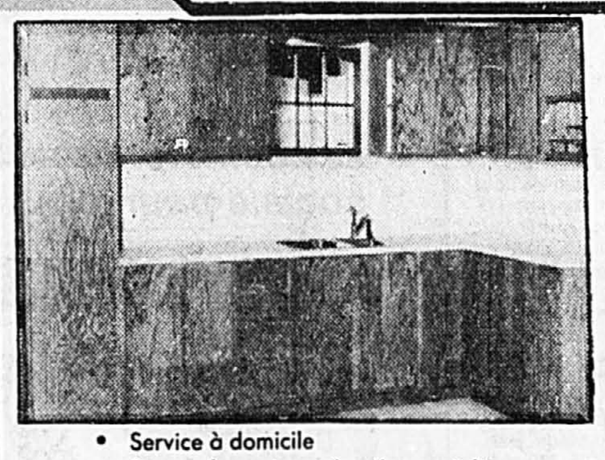
• Service à domicile
• Demandez notre estimation gratuite

Conseiller en planification de cuisine
Style canadien moderne disponible dans les essences suivantes:
Chêne - pin - érable - merisier
25% de rabais
• sur cuisine de marque «Cayouette»
• modèle en chêne placage et solide
• différents styles disponibles

NOUVEAU SERVICE D'INSTALLATION CHEZ goineau-bousquet
ON INSTALLE PRESQUE TOUT TEL QUE:
Armoire de cuisine, comptoir prémoulé
Foyer cheminée
Portes et fenêtres
Revêtement d'aluminium
Accessoires de salle de bain
Parqueterie, céramique
Rajout
Gouttières
Escalier
Estimation gratuite à domicile

PLUSIEURS AUTRES AUBAINES EN MAGASIN
PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU 12 FÉVRIER 1983
Dépositaire des peintures Sico et CIL. Aucune commande téléphonique
Service de livraison moyennant un léger supplément
UN SEUL MAGASIN, MAIS TOUT UN MAGASIN!
PÉPINIÈRE goineau-bousquet
164, boul. des Laurentides, Pont-Viau, Laval
½ MILLE AU NORD DU PONT VIAU

RÉCOMPENSE DE $50,000
OFFERTE PAR LA BANQUE DE MONTRÉAL

La Banque de Montréal offre une récompense de $50,000, sous réserve des conditions énoncées ci-dessous, pour toute information pouvant mener à l'arrestation et à la condamnation des personnes qui ont participé à un transfert téléphonique frauduleux de $US700,000, à Toronto, le 3 décembre 1982. Cette somme fut ensuite convertie, le 6 décembre, en lingots d'or d'un poids approximatif de 40 kilos, à la succursale principale de la Banque de Nouvelle-Écosse à Toronto et retirée le jour même de cette succursale.

Nous nous réservons le droit de fixer le montant à payer en fonction de la valeur de l'information et de ne verser qu'une partie de la récompense si l'information ne mène pas à l'arrestation et à la condamnation de toutes les personnes impliquées. Le montant total de la récompense ne peut dépasser $50,000. La Banque se réserve en outre le droit de rejeter toute demande de récompense.

Communiquer les renseignements se rapportant à cette offre au sergent Pat Fox, de l'escouade des fraudes de Toronto, au (416) 967-2361 ou à MM. Coghill ou Brothers, Banque de Montréal, Sécurité, à Toronto, au (416) 867-5541.

Pour être admissibles, les demandes de récompense doivent être soumises par écrit au Directeur, Service général de la sécurité, Banque de Montréal, 129, rue St-Jacques, 7e étage, Montréal (Québec), H2Y 1L6, dans les 30 jours suivant la date de la condamnation des accusés dans l'affaire qui fait l'objet de la demande de récompense.

Tous les renseignements sur l'identité des personnes qui prétendront à la récompense resteront confidentiels.

PROSTITUTION

Drapeau n'a pas l'intention de modifier son règlement

■ Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a réitéré hier soir au conseil municipal qu'il n'était pas question de modifier son règlement concernant la sollicitation et le racollage dans les endroits publics, en dépit du jugement récent de la Cour Suprême défavorisant un règlement relatif à la prostitution en vigueur à Calgary.

La question avait été posée par le leader du GAM au conseil, M. Nick Auf der Maur.

Le premier magistrat a rappelé que le règlement de Montréal avait été maintenu par la Cour d'Appel et qu'en conséquence l'administration municipale n'entend pas présumer de la décision que pourrait prendre la Cour Suprême dans le cas de Montréal.

M. Drapeau a aussi souligne que le règlement en cause à Calgary était très différent de celui de Montréal.

Le GAM pour un gel du salaire des conseillers

■ S'il n'en tient qu'aux trois représentants du GAM à l'hôtel de ville, les salaires des conseillers municipaux seront gelés cette année au niveau actuel de $22 000.

Les trois conseillers du GAM ont en effet présenté hier soir un avis de motion qu'ils entendent défendre à la prochaine assemblée. La motion prie le gouvernement provincial d'amender sa loi de façon à ne pas indexer les salaires des conseillers cette année.

Le GAM rappelle que le conseil municipal de Montréal est celui qui compte le plus de membres dans toute l'Amérique du Nord et qu'en conséquence, en cette période de crise, les augmentations de salaire prévues coûteraient plus cher per capita aux contribuables de Montréal.

MM. Auf der Maur, Berliner et Rasoulis rappellent que la rémunération des conseillers est passée, au cours des cinq dernières années de $7 000 à $22 000.

Les évêques dans la lutte contre la porno à la télé payante

■ La Commission des communications sociales de la Conférence des évêques catholiques du Canada a fait savoir, dans une lettre adressée au Dr John Meisel et qu'elle vient de rendre publique, qu'elle appuie tous les efforts en vue de contrecarrer la présentation d'émissions pornographiques à la télévision payante.

JULES BÉLIVEAU

Les membres de la commission épiscopale ont signalé au président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) qu'ils souscrivent pleinement à l'initiative de cet organisme de tenir une réunion de tous les diffuseurs de la télévision payante dans le but d'établir des normes volontaires concernant le projet d'une programmatioin « pour adultes ». « Nous invitons instamment les parties intéressées à accorder une attention spéciale aux mouvements de protestation qui s'élèvent dans bon nombre de villes de tout le pays, ont ajouté les évêques. Nous appuyons tous ceux et celles qui protestent contre cette escalade de distribution de matériel et cet affichage d'attitudes pornographiques au Canada. »

Pour les évêques, il ne fait aucun doute que la pornographie pervertit le sens de la sexualité humaine et qu'elle n'est pas une distraction inoffensive. « D'un merveilleux terrain de rencontre interpersonnelle, de communication humaine et d'amour, elle fait un moyen d'exploitation ou une personne traite l'autre comme son objet » et « elle porte atteinte aux droits et à la dignité de la personne », soutiennent-ils.

« Quand une personne est vendue en pornographie, ce sont toutes les autres qui sont offensées et méprisées », affirment plus loin les évêques.

Et, soulignant qu'ils accordent leur appui particulièrement aux femmes du Canada engagées dans un effort de sensibilisation de la population au problème de la pornographie, ils relèvent le lien existant entre la pornographie et la violence. « Bien que la pornographie avilisse tous les êtres humains, disent-ils, elle atteint surtout les femmes et les enfants en les réduisant à de simples objects sexuels et en en faisant des victimes de la violence suscitée par ce climat de pornographie. »

Un cardinal soviétique

■ CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape Jean-Paul II doit élever aujourd'hui 18 prélats à la dignité de cardinaux parmi lesquels figure, pour la première fois, un évêque soviétique.

Dans une entrevue que Mgr Julijans Vaidos, 88 ans, administrateur apostolique de Riga (Lettonie), a accordée hier à une agence de presse italienne socialiste, il a déclaré qu'en tant que prêtre, la période la plus dure pour lui a été celle de son internement dans un camp à l'époque de Krouchtchev alors qu'il avait été condamné à deux ans de travaux forcés pour un livre qu'il avait écrit et qui circulait seulement en version manuscrite. Le prélat a ajouté que les temps avaient changé et que les autorités soviétiques avaient permis à l'Eglise catholique de doubler le nombre de séminaristes.

Par ailleurs, la pompe qui entourait jadis la remise du chapeau aux nouveaux cardinaux fait maintenant partie de l'histoire ancienne.

CENTRES GO GOODYEAR

LES SPÉCIALISTES DES PNEUS D'HIVER.

LIQUIDATION DE PNEUS DE L'USINE!

RABAIS ÉPATANTS À L'ACHAT DE PNEUS D'ÉQUIPEMENT D'ORIGINE.

HÂTEZ-VOUS, 3 DERNIERS JOURS

RADIAL VIVA

Rendement fiable et économie d'essence d'un pneu radial offerts par le radial ceinturé de fibre de verre VIVA de Goodyear.

DIMENSION	PRIX DE VENTE
P155/80R13 BANDE BLANCHE	52,71$
P195/75R14 BANDE BLANCHE	67,93$
P195/75R15 FLANCS NOIRS	49,95$
P205/75R15 FLANCS NOIRS	56,57$

Radial toutes saisons CORSA GT

Un pneu radial ceinturé d'acier toutes saisons qui offre long millage et traction impeccable dans la boue et dans la neige, sur chaussée sèche ou mouillée. Dimensions pour la plupart des Ford Escort, EXP, Mercury Lynx, LN7, Nissan Stanza, 510, Mazda 626, Toyota Corolla Liftback.

P165/80R13	PRIX DE VENTE
FLANCS NOIRS	56,57$
BANDE BLANCHE	59,14$
LETTRES BLANCHES EN RELIEF	61,71$

VENTE EN VIGUEUR JUSQU'À 17 HEURES LE 5 FÉVRIER 1983.

CENTRES GO GOODYEAR

Vente en vigueur dans les Centres Go Goodyear suivants.

Consultez le directeur pour d'autres aubaines de pneus !

Soyez prudent — Téléphonez pour prendre rendez-vous

• • MONTRÉAL 5750, ch. Côte-de-Liesse 731-6471
MONTRÉAL 2615 est, rue Ontario 527-8364
CENTRE-VILLE, MONTRÉAL 11 est, boul. de Maisonneuve 849-8031
9170 est, rue Sherbrooke 352-2662
LAVAL (CHOMEDEY) 1250, boul. Labelle 688-3575
• ST-LAURENT 1340, Montée-de-Liesse 334-9312
LASALLE 1870, av. Dollard 363-0633
DOLLARD-DES-ORMEAUX 4910, chemin des Sources 684-9532
DOLLARD-DES-ORMEAUX 3614, boul. Saint-Jean 620-2341
SAINT-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire 325-3280
MONTRÉAL 5135, rue Papineau 527-9854
VERDUN 4000, av. Verdun 761-4568
AHUNTSIC 10220, boul. Saint-Laurent 381-2591
LAVAL (PONT-VIAU) 366, boul. des Laurentides 667-0210
CHÂTEAUGUAY 104, rue d'Anjou 691-3140
SAINT-MICHEL 3845 est, rue Jean-Talon 729-4394
LONGUEUIL 85, boul. Sainte-Foy 679-5250
• VILLE D'ANJOU 8301, boul. Métropolitain 354-7444
MONTRÉAL-NORD Centre du Pneu Fleury 3950 est, Fleury 328-2835
• Lundi à vendredi 7h30 a.m. à 5h30 p.m. Samedi: Fermé.
• • Samedi: 8h a.m. à 12h.

TOUS LES MAGASINS: Lundi à vendredi: 7h30 a.m. à 6h p.m. Samedi 8h a.m. à 5h p.m.

ON S'ATTEND TOUJOURS À PLUS • COMMUNIQUEZ AVEC NOUS !

PROBLÈME avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé, appelez tout de suite à l'Auberge du nouveau POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis

Radiodiffusion en mode stéréo sur bande MA. Un certain nombre de titulaires se sont dites intéressées à diffuser en stéréo sur la bande de fréquences de radiodiffusion MA. Dans l'avis DGTN-004-82/DGTR-013-82 paru dans la Gazette du 3 septembre 1982, le ministère des Communications proposait, à titre d'essai jusqu'au 1er mars 1984, de permettre à des stations de radio MA de diffuser en stéréo en se servant d'un des nombreux systèmes MA stéréo admissibles. Le ministère entend fixer les normes techniques relatives à un seul système de radiodiffusion en mode stéréo sur bande MA à l'issue de la période d'essai.

Le Conseil est d'accord avec l'objectif voulant qu'une seule norme régisse la radiodiffusion stéréo au Canada et prend note de la position prise en ce sens par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, soit qu'il faudrait fixer sans tarder une seule norme stéréo MA pour le Canada. Le Conseil croit que la délivrance d'autorisations à titre d'essai et à court terme pourrait contribuer à atteindre cet objectif. Le Conseil serait toutefois inquiet si, pendant la période d'essai de radiodiffusion en mode stéréo sur bande MA, les auditeurs canadiens devaient acheter des récepteurs MA stéréo sans savoir quel système MA stéréophonique sera en définitive adopté comme norme canadienne. Il se pourrait alors que leur acquisition tombe en désuétude. Par conséquent, les titulaires habilitées provisoirement par le MDC à diffuser en mode stéréo devraient prévoir dans toute réclame ou activité publicitaire sur le système à l'essai une mise en garde informant l'auditoire qu'il s'agit d'une expérience temporaire et des risques qu'ils encourent en investissant dans l'achat d'un récepteur particulier utilisé dans le cadre de cette expérience. (PN-83-10)

Canada

En solidarité avec le Front commun

En solidarité avec les 200 000 membres du Front commun du Québec, les soussignés s'engagent à appuyer la restitution de la libre négociation collective au Québec.

Les mesures que prennent présentement les membres du Front commun constituent une riposte légitime et indispensable aux coupures, sur le plan des salaires et de la sécurité d'emploi, décrétées par le gouvernement québécois dans son Bill 105.

Nous appuyons le Front commun dans ses démarches visant à obtenir la justice sociale pour les travailleurs du Québec.

DICK BARRY, PRÉSIDENT OUVRIERS UNIS DE L'ÉLECTRICITÉ, RADIO ET DE LA MACHINERIE D'AMÉRIQUE

JOHN L. FRYER, PRÉSIDENT NATIONAL SYNDICAT NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE PROVINCIALE

GRACE HARTMAN, PRÉSIDENTE NATIONALE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

SEAN C. O'FLYNN, PRÉSIDENT SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ONTARIO

JEAN-CLAUDE PARROT, PRÉSIDENT NATIONAL SYNDICAT DE POSTIERS DU CANADA

FRED W. POMEROY, PRÉSIDENT LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS EN COMMUNICATION DU CANADA

PIERRE SAMSON, PRÉSIDENT NATIONAL ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

Le gouvernement se livre à une propagande mensongère contre les enseignants et enseignantes

Ce que dit le gouvernement

"Déjà bien traités, les travailleurs et travailleuses du secteur de l'éducation seront assurés, cette année encore

d'une augmentation du revenu
d'une sécurité d'emploi absolue...
de mesures spéciales d'aide aux enseignant(e)s en disponibilité"

"C'est vrai qu'on demande aux enseignant(e)s de se réserver plus de temps pour répondre aux besoins des étudiants"

"C'est vrai qu'on leur demande d'augmenter leur tâche... en leur garantissant que le nombre d'élèves par classe n'augmente pas"

"Pour la première fois, près de 500 professeurs seront affectés à temps plein à l'éducation des adultes"

"Le droit des enfants inadaptés :
le Gouvernement maintient les services existants en ce domaine, ce qui est un devoir.

Chaque professeur voit sa tâche réajustée à la baisse selon le nombre et la nature des difficultés d'apprentissage éprouvées par les enfants"

RIEN !

RIEN !

"La vie est belle" (Yves Bérubé)

ÇA, C'EST LA PROPAGANDE DU GOUVERNEMENT

Et ce qu'il ne dit pas

Déjà sous le coup des trois lois spéciales, les travailleurs et travailleuses du secteur de l'éducation se voient imposer, cette année

– une coupure de salaire de 19.45%
– la perte de 1 emploi sur 7
– une perte additionnelle de salaire de 20% puis de 50% pour les 11 000 enseignants en disponibilité.

... et qu'on augmente considérablement le nombre d'élèves auxquels ils enseignent chaque semaine, à un point tel qu'ils auront moins de temps et moins d'attention à consacrer à chaque élève.

... et qu'on déshumanise un peu plus l'école. Et au primaire, on fait disparaître l'enseignement de l'anglais, de l'éducation physique, de la musique et des arts plastiques donné par des spécialistes.

... mais les 9 500 autres n'ont aucune sécurité d'emploi et vont être purement et simplement congédiés.

... mais le gouvernement refuse d'écrire dans son décret qu'il s'engage à maintenir les services actuels. Une annonce publicitaire, ça ne remplace pas un article de convention !

... mais les enfants en difficulté sont intégrés dans les classes régulières et perdent tous les services qu'ils ont actuellement. Ce que le gouvernement propose, c'est non pas de réajuster la tâche, c'est de payer en plus ceux qui enseignent à un nombre d'élèves trop élevé à cause de la présence d'élèves inadaptés ou de sembler diminuer le nombre d'élèves dans cette classe.

Environ 15 000 suppléants ou professeurs sans contrat vont perdre leur gagne-pain. L'augmentation du nombre de mis en disponibilité et les coupures de postes vont provoquer en outre environ 30 000 pertes d'emploi dans le secteur privé...

... ce qui va entraîner des conséquences économiques et sociales désastreuses et augmenter le coût du chômage et de l'aide sociale.

AH OUI ?

ÇA, C'EST LA VÉRITÉ
et c'est à cause de ça qu'on est en grève !

Alliance des professeurs de Montreal

PROJET DE $4 MILLIARDS

Dome devant l'Office de l'énergie ce mois-ci

■ Dome Petroleum compte se présenter ce mois-ci devant l'Office national de l'énergie (ONE) afin de faire aaprouver la construction des installations qui seront nécessaires pour expédier du gaz naturel liquéfié au Japon.

C'est ce qu'a déclaré hier le vice-président exécutif de la compagnie, M. John Beddome, devant un groupe de journalistes.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

L'ONE a donné à la compagnie, la semaine dernière, l'autorisation d'exporter le gaz sur les marchés japonais pour une période de quinze ans. M. Bedome a indiqué que Dome doit obtenir d'autres permis techniques concernant la construction d'une usine de liquéfaction du gaz et d'un pipeline en Colombie-Britannique.

Le projet est évalué dans l'ensemble à $4 milliards et les premières ventes de gaz pourraient avoir lieu en 1986. Dome espère être en mesure de démarrer le projet avant la fin de cette année.

En plus de l'autorisation de l'organisme fédéral, Dome doit entreprendre des discussions avec les gouvernements de la Colombie-Britannique, où seront installés l'usine et le port méthanier, de même qu'avec l'Alberta, d'où proviendra une bonne partie du gaz naturel.

Considéré comme le seul et le dernier des méga-projets à survivre, l'investissement sera financé par les Japonais. En dépit des difficultés actuelles de Dome, M. Beddome a assuré les représentants des médias que la compagnie obtiendra les fonds voulus pour construire le projet bien que plusieurs analystes financiers doutent du succès de l'entreprise.

Le gaz sera vendu à cinq sociétés japonaises de services publics et ce sont ces entreprises qui fourniront le financement. Elles mettront $2 milliards à la disposition de Dome pour construire l'usine de liquéfaction et le terminal méthanier à raison d'un taux d'intérêt de 9.75 pour cent sur une période de dix ans.

Le pipeline doit amener le gaz de l'Alberta à Prince Rupert, site favorisé par Dome, ou à Kitimat, localité favorisée par le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Les cinq navires méthaniers qui transporteront le gaz liquéfié coûteront dans l'ensemble près de $1 milliard et devront être construits à l'extérieur du Canada, a indiqué le dirigeant de Dome.

Plusieurs mettent en doute les affirmations de Dome à l'effet que les retombées économiques du projet se feront surtout sentir au Canada. Toutefois, M. Beddome soutient qu'à l'exception des navires, 81 p. cent de l'investissement sera canadien.

Le dirigeant de Dome ne prévoit pas, cependant, de contrats pour le chantier maritime de la Davie à Lauzon.

LA RÉORGANISATION DE BELL DEVANT LE CRTC

« Les abonnés du téléphone ne seront pas affectés » (Le président de Grandpré)

■ HULL — La restructuration de la société Bell Canada n'aura pas d'effet négatif sur les tarifs des abonnés du téléphone et il s'agit même d'un changement qui est dans l'intérêt national du Canada.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

Telle est la déclaration qu'a faite hier le président du conseil d'administration de Bell Canada, M. Jean de Grandpré, à l'ouverture des audiences du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui déterminera si la compagnie peut aller de l'avant avec des changements administratifs que les actionnaires ont déjà acceptés.

Avant d'être interrogé par un avocat du gouvernement, M. de Grandpré a tenu à faire la déclaration suivante en anglais: « La réorganisation de la société se fera sans imposer un fardeau accru aux abonnés et il ne fait pas de doute qu'elle doit être approuvée ».

Les modifications proposées par la direction de la société visent à créer une nouvelle compagnie de gestion, Entreprise Bell Canada (EBC). Cette société aura comme principales filiales Bell Canada, telle que l'on connaît la compagnie de téléphone, et Northern Telecom. En d'autres mots, Bell et Northern seront deux sociétés-soeurs sur le même pied.

Présentement, Northern est une filiale de Bell et dépend donc de cette dernière.

Avec les modifications, seule Bell Canada serait réglementée par le CRTC.

Hier, dans ses remarques préliminaires, M. de Grandpré a dit que les changements étaient nécessaires pour permettre au groupe Bell de mieux affronter la concurrence internationale que lui livrent les grandes sociétés comme ITT, ATT, Erickson et Nippon Electric.

Insistant sur la réputation mondiale qu'avait acquise Bell au cours des dix dernières années dans le développement de la technologie de pointe, le président du conseil d'administration a affirmé que « la réorganisation de la société était importante pour porter le drapeau canadien autour du monde ».

Dans un contre-interrogatoire serré, l'avocat du gouvernement fédéral, Me Finley, a fait dire au dirigeant de Bell que l'impact de la restructuration aurait un « impact neutre sur les abonnés ».

Des groupes de consommateurs s'opposent aux changements administratifs de Bell et ils interviendront lors des audiences du CRTC plus tard cete semaine.

Plusieurs craignent que les tarifs d'abonnement pour le téléphone soient plus élevés dans l'avenir et que les autorités publiques perdent une partie de leur pouvoir de réglementation sur Bell Canada.

M. de Grandpré devrait être interrogé durant une ou deux journées encore. Les audiences du CRTC dureront une quinzaine de jours en tout.

CONFÉRENCE DE MARS

Le droit de véto du Québec absent de l'ordre du jour

■ OTTAWA (PC) — La question du droit de véto du Québec n'est toujours pas à l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle des 15 et 16 mars prochain.

C'est ce qu'a confirmé hier le ministre fédéral de la Justice, M. Mark MacGuigan, à l'issue d'une réunion préparatoire de deux jours à la conférence de mars.

Le ministre fédéral a rappelé que cette conférence doit s'occuper d'abord et avant tout de la question des droits des autochtones et que les autres sujets n'y seront pas prioritaires.

Le gouvernement du Québec avait délégué le ministre des Affaires intergouvernementales Jacques-Yvan Morin à la conférence, mais celui-ci n'a participé qu'aux discussions sur les droits des autochtones.

Quand la discussion a porté sur d'autres sujets, lundi soir, M. Morin n'était pas présent et la délégation du Québec était dirigée par le sous-ministre des Affaires intergouvernementales, Mme Paule Leduc, qui n'agissait que comme observatrice.

M. MacGuigan n'a d'ailleurs pas voulu commenter la participation du Québec aux travaux, affirmant qu'il n'avait pas à juger la participation des provinces.

Quatre sujets

Quant à l'ordre du jour sur des questions ne touchant pas les droits des autochtones, M. MacGuigan n'a mentionné que quatre sujets:

— les droits de propriété, que ceraines provinces, dont la Colombie-Britannique et l'Alberta, voudraient voir confirmés dans la Charte des droits;

— des amendements techniques sur le rôle des lieutenants-gouverneurs;

— les tribunaux de la famille et le droit familial;

— les tribunaux administratifs.

« La question de la formule d'amendement ou du droit de véto du Québec n'est pas à l'ordre du jour », a déclaré M. MacGuigan.

Le ministre avait déclaré la veille qu'il appartenait au Québec de soulever cette question s'il le désirait, ce qui est impossible puisque le Québec ne participe aux discussions que comme observateur.

M. Morin avait d'ailleurs rappelé aux participants à la conférence qu'il n'était présent à Ottawa qu'à la demande expresse des autochtones du Québec et qu'il ne fallait surtout pas interpréter sa présence comme une approbation par son gouvernement du processus constitutionnel.

Le ministre avait affirmé, lundi soir, avoir abordé la question du véto du Québec avec les autres ministres responsables du dossier constitutionnel, mais que le Québec n'avait pas formellement demandé à ce qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la conférence de mars.

M. Morin devait ajouter qu'une décision à ce sujet devrait être prise « au cours des prochaines semaines ».

Simpsons MD

ERRATUM

Veuillez prendre note de la correction suivante dans le cahier «Aubaines printanières chez Simpsons» encarté dans La Presse de samedi, 29 janvier 1983.

Page 32, article 3-32. Réfrigérateur «Beaumark». Le ton blé moisson n'est pas disponible.

Simpsons regrette tout inconvénient causé par cette erreur.

Rabais 40%

Etincelants verres sur pied en cristal, offerts à bas prix Simpsons

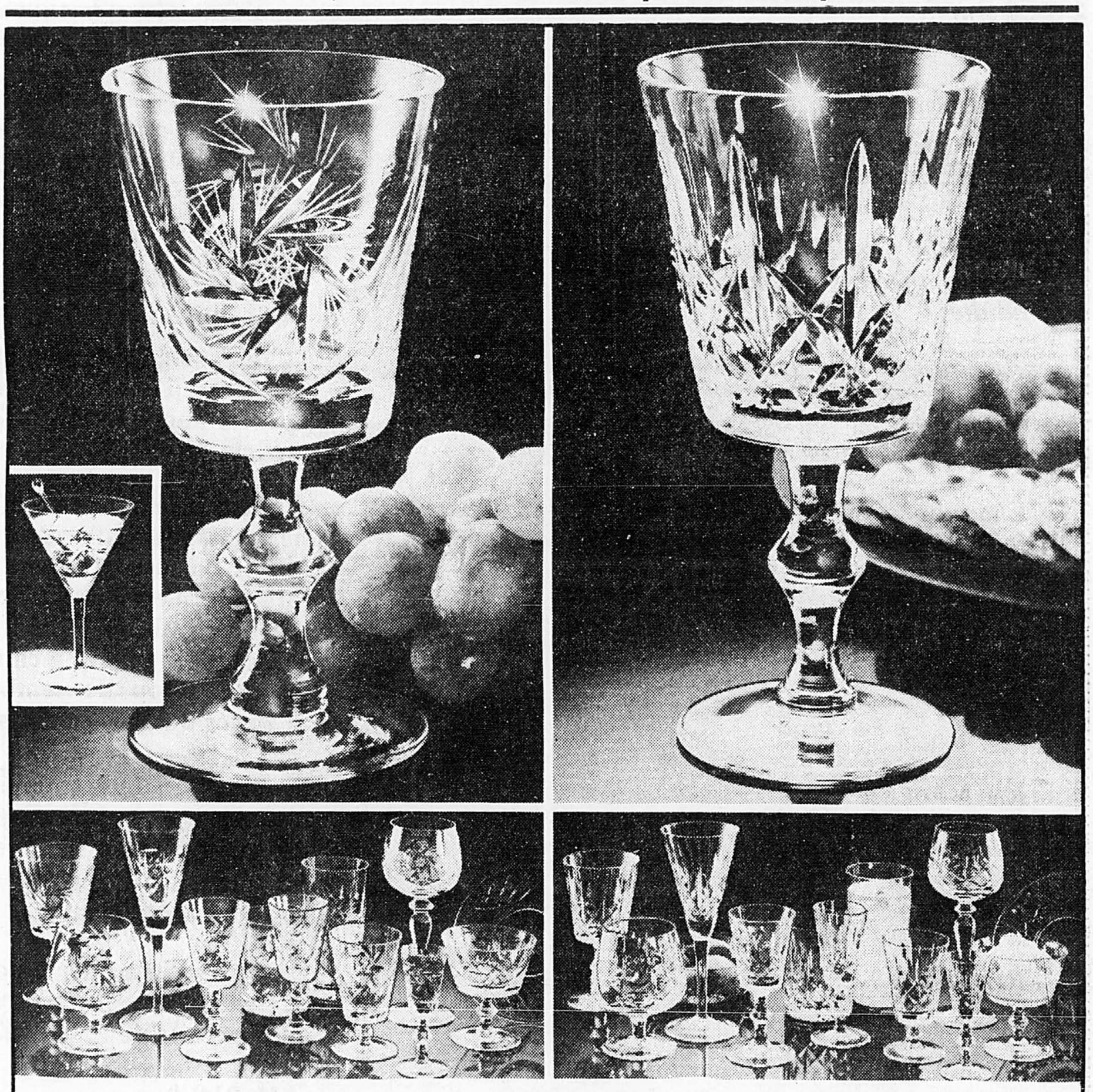

Prix ord. Simpsons 13.98

Au choix 7.99 ch.

Vous éblouirez vos invités la prochaine fois que vous porterez un toast! Verres en cristal à 24% teneur de plomb, soufflés à la canne et taillés à la main par d'habiles artisans hongrois. Profitez du rabais de 40%... chez Simpsons naturellement! Choix de 2 motifs. À la bonne vôtre!

1. «Pinwheel» ou 2. «Cross and Olive»

A. Verre à eau
B. Bourgogne
C. Claret
D. Liqueur
E. Verre à vin du Rhin
F. Flûte à champagne
G. Whisky
H. Hi.-Hiball
J. Coupe à fruits
K. Cognac
L. Sherry
M. Sorbet
N. Assiette à sorbet
P. Martini
Q. Verre à jus sur pied

(E. et J. non offerts en motif «Cross and Olive»)

Rayon 445, cristal, au cinquième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou composez 842-7221 jour et nuit

Aubaines printanières chez Simpsons

Maintenant en plein essor jusqu'au samedi 12 février.

Jetez un coup d'oeil à ce magnifique cahier de 36 pages.
Commandez dès maintenant, composez 842-7221 jour et nuit.

Simpsons Action Card Carte d'action 1 123 456 789 0 — La Baie — VISA — American Express — MasterCard

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à17h
COMPOSEZ 842-7221 JOUR ET NUIT

Simpsons MD

CENTRE-VILLE 977, ouest rue Ste-Catherine Montréal, Québec H3B 3Y7
FAIRVIEW 6790, autoroute Trans-Canadienne Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
LES GALERIES D'ANJOU 7895, boul. Les Galeries d'Anjou Ville d'Anjou, Québec H1M 1W6
LE CARREFOUR LAVAL 3045, boul. Le Carrefour Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
LES PROMENADES ST-BRUNO 800, boulevard des Promenades St-Bruno, Québec J3V 5J9
CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS 4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Qué. H4T 1K5 (Une rue dépassée l'Entrepôt Simpsons) Du lundi au mercredi: de 9h30 à 17h30 Jeudi et vendredi: de 9h30 à 21h Samedi: de 9h à 17h